



UMOA-Titres

Bâtir un Marché intégré des Titres Publics

NOTE D'INFORMATION



RÉPUBLIQUE
DU SÉNÉGAL

Présentation des émetteurs souverains de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA)

Décembre 2019



UMOA-Titres

Bâtir un Marché intégré des Titres Publics

SOYEZ UN INVESTISSEUR AVERTI

grâce aux notes d'information du
Marché des Titres Publics (MTP)



2019

Bénin | Burkina | Côte d'Ivoire | Guinée-Bissau | Mali | Niger | Sénégal | Togo

A télécharger sur
www.umoatitres.org

Revue qualité par **Deloitte.**

SOMMAIRE

ATTESTATION DE L'ÉMETTEUR	5
ACRONYMES	6
SOMMAIRE EXÉCUTIF	8
BREF APERÇU DU PAYS	9
1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PAYS	10
1.1 Système politique	10
1.2 Organisation administrative	11
1.3 Situation géographique	12
1.4 Population	12
1.5 Éducation	14
1.6 Santé	14
1.7 Emploi	15
1.8 Rappel des principaux agrégats	16
2 SITUATION ÉCONOMIQUE RÉCENTE ET PERSPECTIVES	18
2.1 Evaluation du Produit Intérieur Brut	18
2.2 Détail du produit intérieur brut	20
3 ANALYSE DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT NATIONAL	26
3.1 Réalisations et achèvement récents	26
3.2 Réalisations à venir	28
4 SYSTÈME MONÉTAIRE ET MARCHÉS FINANCIERS	30
4.1 Éléments structurels	30
4.2 Système bancaire et marchés financiers	32
4.3 Taux d'inflation	38
4.4 Taux de change	38
4.5 Réserves étrangères	39
5 COMMERCE EXTÉRIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS	40
5.1 Balance des paiements	40
5.2 Commerce régional	40
5.3 Commerce international	44
5.4 Investissements directs étrangers	46
5.5 Intégration régionale	47
6 QUALITÉ DE SIGNATURE	49
6.1 Climat des affaires	49
6.2 Gouvernance financière	51
6.3 Notation financière	52
7 FINANCES PUBLIQUES	53
7.1 Budget	53
7.2 Politiques fiscales	56
7.3 Projet de loi de finances	57

8.	FACTEURS DE RISQUE	59
8.1	Risques politiques et sécuritaires	59
8.2	Risques sociaux	59
8.3	Risques macroéconomiques	59
8.4	Risques concernant la mobilisation des ressources	61
8.5	Risques sanitaires	62
8.6	Risques environnementaux	62
9	SITUATION DE LA DETTE	64
9.1	Description générale de la dette publique	64
9.2	Stratégie d'endettement et viabilité de la dette	66
9.3	Dette extérieure	70
9.4	Dette intérieure	73
9.5	Viabilité et soutenabilité	74
10	ANNEXES	76
11	LEXIQUE	80

ATTESTATION DE L'ÉMETTEUR

REPUBLIQUE DU SENEGAL
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

MINISTRE DES FINANCES
ET DU BUDGET



DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMPTABILITÉ
PUBLIQUE ET DU TRÉSOR

N° **03** /MFP/DGCPT/DDP

Dakar, le

03 JAN 2020

Attestation de l'émetteur

Je soussigné, Abdoulaye Daouda DIALLO, Ministre des Finances et du Budget, agissant au nom et pour le compte de l'État du Sénégal, atteste que les données et informations contenues dans la présente Note d'Information sont conformes à la réalité et n'ai connaissance d'aucune information de nature à en altérer la portée.

L'objectif visé à travers cette Note d'Information est de porter à l'attention des investisseurs sur les titres publics émis par l'État du Sénégal, toutes les informations utiles à la prise de décisions d'investissement.

Toutefois, je rappelle que les informations et analyses prospectives présentées dans ce document, sont basées sur des projections établies à partir d'hypothèses qui sont entachées d'incertitudes pouvant entraîner des différences entre les réalisations effectives et les performances économiques attendues.

Cette note d'information publiée sera mise à jour chaque fois que nécessaire, afin de rendre compte :

- de l'évolution de la situation économique du Sénégal ;
- de la disponibilité ou de la mise à jour des données économiques ;
- de quelques changements intervenus.





ACRONYMES

AED	: Arab Emirates Dirham
AFD	: Agence Française de Développement
AID	: Association Internationale de Développement
AIDB	: Aéroport International de Blaise Diagne
ANPEJ	: Agence Nationale de Promotion de l'Emploi des Jeunes
ANSD	: Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
AOF	: Afrique Occidentale Française
APR	: Alliance Pour la République
BAD	: Banque Africaine de Développement
BADEA	: Banque Arabe pour le Développement Economique de l'Afrique
BBY	: Benno Bokk Yaakar
BCEAO	: Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BEI	: Banque Européenne d'Investissement
BIC	: Bureau d'Information sur le Crédit
BID	: Banque Islamique de Développement
BIRD	: Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement
BIT	: Bureau International du Travail
BOAD	: Banque Ouest Africaine de Développement
BOS	: Bureau Opérationnel de Suivi du PSE
BT	: Bon du Trésor
C°	: Degré Celsius
CESE	: Conseil Economique Social et Environnemental
CFA	: Communauté Financière Africaine
CGI	: Code Général des Impôts
CHU	: Centre Hospitalier Universitaire
CIA	: Central Intelligence Agency
CNDP	: Comité National de la Dette Publique
CNO	: Centre National d'Oncologie
CNY	: China Yuan
CSM	: Conseil Supérieur de la Magistrature
CST	: Contribution Spéciale du secteur des télécommunications
CVD	: Cadre de Viabilité de la Dette
DDP	: Direction de la Dette Publique
DER	: Délégation Générale à l'entreprenariat Rapide
DGCPT	: Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor
DGPPE	: Direction Générale de la Planification et des Politiques Économiques
DGPSN	: Délégation Générale à la Protection Sociale et à la Solidarité Nationale
DMC	: Direction de la Monnaie et du Crédit
DPEE	: Direction de la Prévision et des Etudes Economiques
DPRE	: Direction de la Planification et de la Réforme de l'Education
ENES	: Enquête Nationale sur l'Emploi au Sénégal
EUR	: Euro
F	: Degré Fahrenheit
FECT	: Fonds d'Équipement des Collectivités Territoriales

FIDA	: Fonds International pour le Développement Agricole
FMI	: Fonds Monétaire International
FSE	: Fonds de soutien à l'énergie
GATT	: General Agreement on Tariffs and Trade (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce)
GBP	: Great Britain Pound
HCCT	: Haut Conseil des Collectivités Territoriales
HID	: Hôpital International de Dakar
HIMO	: Programme des Investissements à Haute Intensité de Main d'œuvre
IDE	: Investissement Direct Etranger
IDH	: Indice de Développement Humain
INF	: Inferieur
IRESSEF	: Institut de Recherche en Santé de Surveillance Epidémiologique et de Formation
ISDA	: International Swaps and Derivatives Association
ISIN	: International Securities Identification Numbers
ISPE	: Instrument de Soutien à la Politique Economique
ICS	: Industries Chimiques du Sénégal
JPY	: Japan Yen
KRW	: South Korean Won
KWD	: Kuwaiti Dinar
LFI	: Loi de Finances Initiale
LFR	: Loi de Finances Rectificative
MIGA	: Agence Multilatérale de garantie des investissements
ODD	: Objectifs de Développement Durable
OMC	: Organisation Mondiale du Commerce
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
ONUSIDA	: Organisation des Nations Unies pour le Syndrome de l'Immunodéficience Acquise
OPEP	: Organisation des Pays Producteurs de Pétrole
OT	: Obligation du Trésor
PACASEN	: Programme d'Appui aux communes et Agglomérations du Sénégal
PAP	: Programme d'Action Prioritaire
PIB	: Produit Intérieur Brut
PME	: Petites et Moyennes Entreprises
PMI	: Petites et Moyennes Industries
PNBSF	: Programme National de Bourses de Sécurité Familiale
PNDS	: Plan National de Développement Sanitaire
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PPAAO	: Programme de productivité agricole en Afrique de l'Ouest
PPP	: Partenariat Public Privé
PPTD	: Programme Pays de Promotion du Travail Décent
PRACAS	: Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise
PREAC	: Programme des Réformes de l'Environnement des Affaires et de la Compétitivité
PREV	: Prévision
PSE	: Plan Sénégal Emergent
PTIP	: Programme Triennal d'Investissements Publics
PUDC	: Programme d'Urgence pour le Développement Communautaire

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Avant l'adoption du Plan Sénégal Emergent (PSE) en 2014, le Sénégal a connu une longue période de croissance relativement lente. Sur la période de mise en œuvre de la première phase du PSE (2014-2018), la croissance du PIB réel du Sénégal s'est établie à 6,2 % en 2016 et 7,2 % en 2017 selon la Direction de la Prévision et des Etudes Economiques (DPEE) après 6,4% en 2015. L'activité économique est restée dynamique en 2018, avec une croissance du PIB réel estimée à 6,7 % et pour 2019 elle est attendue à 6,0%. L'inflation au Sénégal reste contenue dans la norme communautaire de l'UEMOA avec un taux d'inflation estimé de 0,5% pour 2018 après 2,2% en 2017. Le solde du compte courant est déficitaire sur l'ensemble de la période 2013-2019 avec deux tendances différentes, une baisse jusqu'à 2016 puis une détérioration. Les tendances du solde courant sont essentiellement imputables à celles de la balance des biens et services.

Les importations ont plus que proportionnellement augmenté entre 2016 et 2017, soit 609 milliards de FCFA induisant ainsi une détérioration de la balance des biens et services de 450 milliards de FCFA. Le déficit du compte courant est estimé à 1 026 milliards de FCFA en 2018 et projeté à 1 054 milliards de FCFA en 2019. Rapporté au PIB, le déficit du compte courant est passé de 7,3% du PIB en 2017 à 7,7% du PIB en 2018 et ressortirait en baisse en 2019 à 7,5% du PIB.

Les ressources (revenus et dons) du Sénégal connaissent une hausse, de 1 877 milliards de FCFA en 2014 à 2 599 milliards de FCFA en 2018, mais ne permettent pas de couvrir l'ensemble des dépenses. En conséquence, le solde budgétaire demeure déficitaire. Ce déficit qui était en moyenne de 370 milliards de FCFA entre 2014 et 2017 s'est accentué en 2018 à 475 milliards de FCFA. Selon les projections, il se situerait à 443 milliards de FCFA en 2019. Le déficit budgétaire, dont compris, rapporté au PIB est ressorti à 3,7% du PIB en 2018 contre 3,0% du PIB en 2017.

A fin décembre 2018, l'encours de la dette publique est estimé à 7 137,2 milliards de FCFA, soit 54,7% du PIB.

L'activité économique au Sénégal en 2019 a été marquée par la mise en œuvre de la seconde phase du Plan Sénégal Emergent (PSE 2019-2023). Dans le but de consolider les progrès réalisés dans le cadre du premier Programme d'action prioritaire (PAP 1) du PSE, le PAP 2 (2019-2023) est basé sur une analyse des meilleures pratiques tant au niveau national que mondial en termes de transformations structurelles de l'économie et de croissance. Cette approche devrait permettre d'atteindre l'un des objectifs structurels du PSE qui demeure la transformation structurelle de l'économie du Sénégal.

BREF APERÇU DU PAYS



SÉNÉGAL



Population :
15 726 037 habitants
(Projection 2018)

Superficie :
196 722 km²

Langue Officielle : **Français**
Monnaie : **FCFA**



Capitale : **Dakar**

Régime Présidentiel



PIB Nominal en 2018 :
13 406,6 milliards
FCFA

(source : Services nationaux, BCEAO)

Une économie basée sur **l'agriculture**
la **pêche**, le **tourisme** et les **services**



Taux de croissance en 2018 : **6,7%** du PIB

Taux d'endettement en 2018 : **54,7%** du PIB





1- PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PAYS

Le Sénégal, dont la capitale est Dakar, est l'une des démocraties les plus stables en Afrique. Le pays est situé sur le point le plus occidental du continent africain au niveau de la côte atlantique avec une population estimée à 15 726 037 personnes en 2018 par l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD). Selon la BCEAO, le Sénégal est la deuxième plus grande économie de la zone UEMOA en termes de PIB (12 264 milliards de FCFA en 2017¹) après celle de la Côte d'Ivoire.

Avant l'adoption du Plan Sénégal Emergent (PSE) par le gouvernement en janvier 2014, le Sénégal a connu une longue période de croissance relativement lente. L'objectif du PSE était d'accélérer le développement économique du Sénégal et de transformer le pays en une économie émergente à l'horizon 2035. De 6,4 % en 2015, la croissance du PIB réel du Sénégal s'est établie à 6,2 % en 2016 et 7,2 % en 2017 selon la Direction de la Prévision et des Etudes Economiques (DPEE). L'activité économique est restée dynamique en 2018, avec une croissance du PIB réel estimée à 6,7 %.

Le Sénégal a réussi à maintenir une économie relativement diversifiée. Le secteur des services (tertiaire) est le plus important, avec une contribution de 45,8 % au PIB nominal en 2017 en raison de son dynamisme et de sa croissance continue. La même année, les secteurs secondaire et primaire ont représenté respectivement 22,6 % et 16 % du PIB nominal.

Le Sénégal a obtenu son indépendance de la France en 1960. Le président actuel, Macky Sall, a été élu en 2012 et a été réélu pour un second mandat en 2019. Le Parlement du Sénégal comprend actuellement une chambre monocamérale appelée l'Assemblée nationale. Le Parlement compte 165 sièges dont les membres sont élus pour cinq ans au suffrage universel (105 par vote majoritaire et 60 au scrutin proportionnel).

1.1 Système politique

La première Constitution du Sénégal a été adoptée le 24 janvier 1959. Elle consacre l'intégration du Sé-

négal à la Fédération du Mali. Le 4 avril 1960, par un accord avec le gouvernement du Général Charles de Gaulle, Léopold Sédar Senghor obtient l'indépendance de la Fédération du Mali, qui réunit le Sénégal et le Soudan français (actuel Mali), deux colonies de l'Afrique Occidentale Française (AOF). L'indépendance est effective le 20 juin et le Sénégal se retire de la fédération le 20 août de la même année. Léopold Sédar Senghor devient le Président de la nouvelle République du Sénégal. La constitution a été modifiée le 7 mars 1963 pour l'établissement d'un régime présidentiel.

Le Sénégal est une République dirigée par le Président qui est le chef de l'Etat. Le Président de la République est élu au suffrage universel direct et au scrutin majoritaire à deux tours. La durée de son mandat, renouvelable une seule fois, est maintenant de cinq ans. Son gouvernement est placé sous la tutelle du Premier Ministre qui est nommé par le Président. Le pouvoir exécutif est détenu par le gouvernement et le pouvoir législatif par le Parlement.

1.1.1 Le pouvoir exécutif

Le Président est élu au suffrage universel direct avec un vote majoritaire à deux tours pour un mandat qui est maintenant de cinq ans, renouvelable une fois. Le président actuel, M. Macky Sall, a été élu le 25 Mars 2012 avec 65,8 % des voix pour un mandat de 7 ans se terminant en 2019.

En vertu de la Constitution, le Président de la République est le gardien de la Constitution et le garant du fonctionnement régulier des institutions, de l'indépendance et de l'intégrité du territoire. Dans la poursuite de ses fonctions, le Président est le commandant en chef des forces armées.

Le Premier ministre est nommé par le Président de la République. Il peut aussi être révoqué par ce dernier. Sur proposition du Premier Ministre, le Président choisit les membres du gouvernement. Le Président nomme par décret les membres du Conseil constitutionnel, le tribunal chargé de valider la constitutionnalité des lois, pour un mandat non renouvelable de six ans.

¹ Le calcul de ce PIB tient compte de la nouvelle année de base (2014)

Le Président nomme aussi les 80 membres du Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE). Pour le Haut Conseil des Collectivités Territoriales (HCCT), le Président désigne 70 membres et les 80 restants sont élus au suffrage universel indirect. En outre, il nomme aussi les employés de haut rang de la fonction publique.

En cas de décès du Chef de l'Etat, le Président de l'Assemblée Nationale assume la fonction de Président de la République et organise des élections présidentielles entre 60 et 90 jours après que le Conseil constitutionnel ait confirmé la vacance du bureau de l'exécutif.

Depuis son indépendance en 1960, le Sénégal a connu quatre chefs d'Etat, qui ont tous été élus démocratiquement : Léopold Sédar Senghor (1960-1980), Abdou Diouf (1981-2000), Abdoulaye Wade (2000-2012) et Macky Sall (élu en 2012).

1.1.2 Pouvoir législatif

L'Assemblée Nationale compte 165 sièges. Ses membres sont élus au suffrage universel pour cinq ans. Le Président de l'Assemblée Nationale est élu pour un mandat de cinq ans par ses membres. Le président actuel de l'Assemblée Nationale est Monsieur Moustapha Niasse, réélu le 14 septembre 2017. L'Assemblée Nationale est en session parlementaire du mois d'octobre au mois de juin.

Le Parlement supervise les activités du gouvernement par des questions écrites et orales. Il peut également passer par une motion de censure à sa propre initiative, ou à la demande du Premier ministre, auquel cas ce dernier doit immédiatement présenter sa démission au Président.

Les dernières élections législatives du 30 juillet 2017 ont été remportées par la coalition Benno Bokk Yaakar, avec 49,5 % des suffrages exprimés. Au total, la coalition au pouvoir a remporté 125 sièges sur 165, dont 97 ont été attribués au parti du Président : Macky Sall Alliance. La coalition Wattu Sénégal de l'ancien Président, Monsieur Abdoulaye Wade, a obtenu 19 sièges et celle du maire de Dakar (Taxawu Sénégal), Monsieur Khalifa Sall, 7 sièges.

1.1.3 Pouvoir judiciaire

Le Sénégal a hérité plusieurs de ses textes juridiques

du système de droit civil français. Les principales sources de droit au Sénégal sont la Constitution, les traités internationaux, la législation adoptée par le Parlement et les décrets gouvernementaux. Les textes juridiques du Sénégal sont publiés au Journal Officiel de la République du Sénégal, par le secrétariat général du gouvernement.

Le système judiciaire du Sénégal est divisé en Conseil constitutionnel, Cour suprême, Cour des comptes, Haute Cour de justice et tribunaux inférieurs. Le Conseil constitutionnel et la Cour suprême représentent les plus hautes instances judiciaires du Sénégal. Le Conseil constitutionnel est responsable de la protection des droits constitutionnels et juridiques, pour résoudre les conflits entre l'exécutif et le législatif et régler le processus électoral. Ses décisions ne peuvent être portées en appel.

La loi constitutionnelle en avril 2016 a modifié le nombre de juges du Conseil constitutionnel de cinq à sept nommés pour six ans. Il a le pouvoir de déterminer la conformité des lois avec la Constitution et peut opposer son veto à des lois proposées qui sont considérées comme contraire à la Constitution avant leur entrée en vigueur.

La Cour suprême est le tribunal administratif et judiciaire suprême et le forum de contrôle judiciaire des activités du Président, du gouvernement et d'autres organismes publics. Elle a également un rôle consultatif, le Président, le Parlement et le gouvernement pouvant renvoyer des projets de lois et règlements pour des conseils juridiques.

La Haute Cour de justice statue sur les allégations de trahison ou de violation du serment fait contre le Président et les allégations de crimes ou complot contre la sûreté de la République fait contre le Premier ministre et les ministres.

1.2 Organisation administrative

Le Sénégal est divisé en 14 régions dont chacune est administrée par un gouverneur. Chaque région est divisée en départements administratifs qui sont subdivisés eux-mêmes en arrondissements. Les services administratifs sont dirigés par des préfets et chaque arrondissement est présidé par un sous-préfet. Les villages dans les zones rurales et les quartiers dans les zones urbaines constituent les plus petites

régions de l'autorité administrative et sont respectivement gérés par les chefs de village et les chefs de quartier. Les gouverneurs, préfets et sous-préfets sont nommés par le Président, les chefs de village et les chefs de quartier sont nommés ou reconnus respectivement par les sous-préfets et préfets.

1.3 Situation géographique

Le Sénégal est situé sur le point le plus occidental du continent africain sur la côte atlantique. La République de 196 722 km² de superficie est limitée au Nord par la Mauritanie, à l'Est par le Mali, au Sud par la Guinée et la Guinée-Bissau, à l'Ouest par la Gambie et par l'océan atlantique sur un littoral de 531 km. La capitale, Dakar, est sur une péninsule située sur la côte Ouest avec une superficie d'environ 500 km². Le pays est plat avec un sol sablonneux ne dépassant pas 130 mètres d'altitude, à l'exception de la frontière sud-est près de la Guinée. Trois grands

fleuves traversent le Sénégal : le fleuve Sénégal dans le Nord (1 641 km de long), la rivière Gambie (1 120 km de long) et la rivière Casamance (300 km de long) dans le Sud. Le climat est tropical, chaud et humide avec une température moyenne de 17°C pendant la saison sèche (novembre à juin) et 27°C durant la saison des pluies (juillet à octobre). Le paysage se caractérise par trois types de végétation : forêt au sud, savane à l'intérieur et steppe au nord.

1.4 Population

Selon le dernier recensement de la population de l'ANSD en 2013, la population du Sénégal était environ de 13,5 millions habitants et a enregistré un taux de croissance annuel de 2,5 % par rapport au dernier recensement de 2002. Le prochain recensement est prévu en 2023. Selon l'ANSD, la population du Sénégal était estimée à 15,3 millions en 2017 et devrait atteindre 15,7 millions d'habitants en 2018.

Tableau 1. Population du Sénégal en 2017

Catégorie	2017	
Urbain	7 089 780	46,5%
Rural	8 166 566	53,5%
Homme	7 597 938	49,8%
Femme	7 658 408	50,2%
Population Totale	15 256 346	-

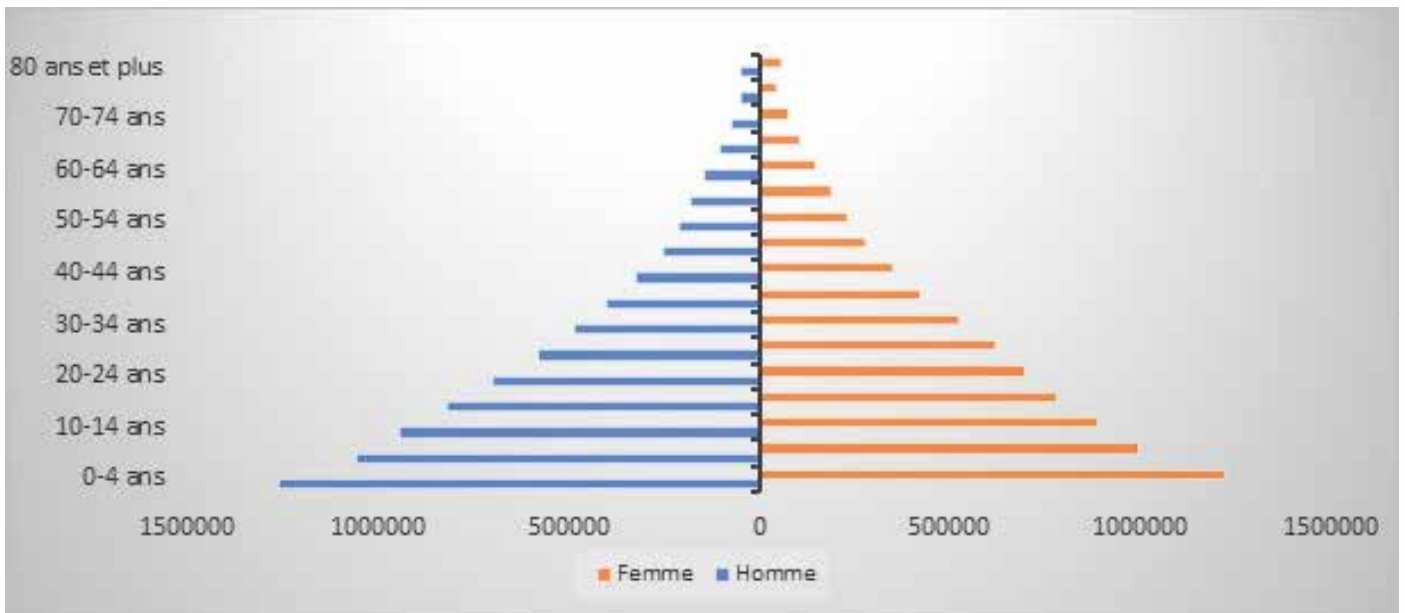
Source : Rapport population ANSD 2017

D'après les données de l'ANSD, la population du Sénégal est passée de 11,8 millions d'habitants en 2008 à 15,7 millions d'habitants en 2018. Le taux de croissance annuel moyen serait de 2,9 %.

Le Sénégal est caractérisé par une population très

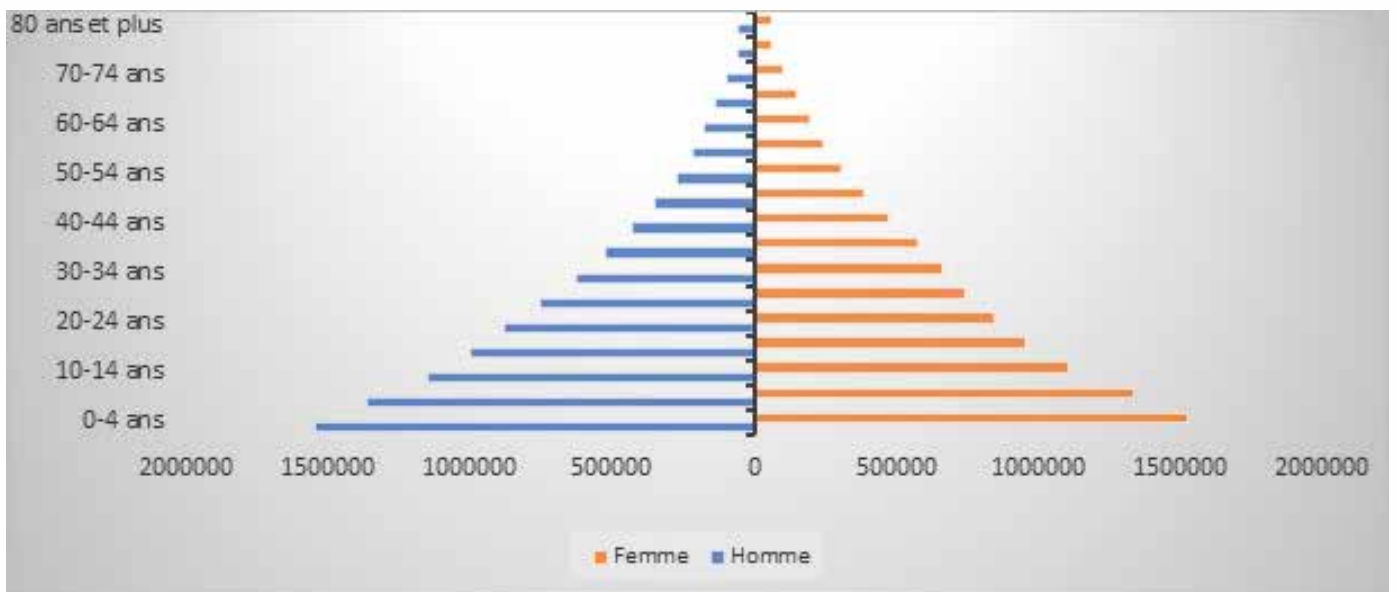
jeune, près de la moitié de la population est âgée de moins de 18 ans (48,2 %). Les personnes âgées de 65 ans et plus représentent 3,6 % de la population totale du pays.

Figure 1. Pyramide des âges du Sénégal en 2017



Source : <https://www.populationpyramid.net/fr/côte-divoire/2018/>

Figure 2. Pyramide des âges du Sénégal en 2025



Source : Projection ANSD

Selon les résultats du Recensement général de la Population, de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage (RGPHAE) de 2013, la population est composée de 49,9% d'hommes et 50,1% de femmes. Il faut cependant noter certaines disparités au niveau des groupes d'âges. Les hommes sont plus nombreux que les femmes dans le groupe des moins de 15 ans : 51,7 % pour les hommes contre 48,3 % pour les femmes. Les femmes sont plus nombreuses

dans le groupe d'âges 15- 64 ans : 51,4 % contre 48,6 % pour les hommes

Selon l'ANSD, en 2017 plus de la moitié de la population du Sénégal vivait en milieu rural (53,5 %) par rapport à 46,5 % dans les zones urbaines. La population de la région de Dakar était d'environ 3,53 millions en 2017 représentant 23,1 % de la population totale.

Tableau 2. Répartition de la population par zone de résidence

Indicateurs en %	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Urbain	45,2	45,7	46,0	46,2	46,5	46,7	46,9	47,2	47,4	47,6	47,8
Rural	54,8	54,3	54,0	53,8	53,5	53,3	53,1	52,9	52,6	52,4	52,2

Source : Rapport Projection population ANSD

1.5 Éducation

Le système éducatif du Sénégal est organisé en deux secteurs :

- i) l'éducation formelle qui est composée de l'éducation préscolaire, de l'enseignement élémentaire, de l'enseignement moyen et secondaire général, de l'enseignement technique et de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur.
- ii) l'éducation non formelle qui comprend essentielle-

ment l'alphabétisation.

Le taux brut de scolarisation au primaire² du Sénégal est passé de 91,2 % en 2013 à 86,4 % en 2015 selon l'ANSD. Le taux brut de scolarisation de l'enseignement moyen est passé de 61,8 % en 2013 à 59,9 % en 2015. L'enseignement secondaire a enregistré un taux brut de scolarisation de 27,8 % en 2013 et 34 % en 2015.

Tableau 3. Taux de scolarisation brut par niveau d'étude

Indicateurs (%)		2013	2014	2015
Taux Brut de Scolarisation à l'Elémentaire	Garçons	87,4	81,5	81,0
	Filles	95,2	92,4	92,2
Taux Brut de Scolarisation au Moyen	Garçons	60,3	57,0	56,7
	Filles	63,4	62,3	63,3
Taux Brut de Scolarisation au Secondaire	Garçons	31,9	34,2	35,5
	Filles	24,0	29,7	32,5

Source : Projection ANSD

L'enseignement supérieur a connu une croissance importante du nombre d'étudiants, estimé à 147 957 en 2013. L'afflux important d'inscriptions a posé des problèmes pour les universités publiques contraintes d'accueillir un nombre croissant d'étudiants, malgré l'émergence d'institutions privées.

1.6 Santé

Le système de santé sénégalais est organisé selon une structure pyramidale à trois niveaux : central, intermédiaire et périphérique. Le niveau central cor-

respond au sommet de la pyramide et regroupe les services ministériels et les centres hospitaliers universitaires. Le niveau intermédiaire fait référence à la région médicale et aux centres hospitaliers régionaux. La base de la structure pyramidale est constituée par le district sanitaire dans lequel se trouvent les postes de santé et les centres de santé.

Le nombre de médecins dans le secteur public rapporté par l'ANSD en 2015 était de 833, les infirmières employées par l'État de 2370 et les sages-femmes étaient de 953.

² Le taux de scolarisation brut définit le total des inscriptions dans un niveau spécifique d'éducation, sans distinction d'âge, par rapport à la population officiellement scolarisable au même niveau pour une année scolaire donnée

Tableau 4. Statistiques générales indiquant l'état de santé de la population

Indicateurs	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Espérance de vie des hommes	63,5	64,0	64,4	64,8	65,3	65,8	66,2	66,7	67,1	67,6	68,0
Espérance de vie des femmes	65,8	66,3	66,8	67,2	67,7	68,1	68,5	69,0	69,4	69,8	70,3
Espérance de vie totale	64,7	65,1	65,6	66,0	66,5	66,9	67,4	67,8	68,3	68,7	69,2
Taux de mortalité infantile (0 -1 an)	47,8	46,3	44,7	43,2	41,6	40,1	38,6	37,1	35,8	34,4	33,1
Taux de mortalité infanto-juvénile (0 - 5 ans)	71,9	69,1	66,4	63,7	61,0	58,3	55,6	53,1	50,7	48,4	46,1

Source : ANSD et OMS

Le tableau ci-dessus montre que l'espérance de vie au Sénégal a progressé en passant de 64 ans en 2013 à 67 ans en 2018. Ce taux est projeté à 69 ans en 2023. La politique de santé du Sénégal a été définie dans le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) pour la période allant de 2009 à 2018. La mise en œuvre du PNDS 2009-2018 poursuit les objectifs nationaux et internationaux en matière de santé et d'action sociale :

- Réduire la morbidité et la mortalité maternelles et infanto-juvéniles ;
- Accroître les performances du secteur en matière de prévention et de lutte contre la maladie ;
- Renforcer durablement le système de santé ;
- Améliorer la gouvernance du secteur de santé ;
- Améliorer les conditions socio-économiques des groupes vulnérables.

Selon les estimations de la Banque mondiale, le taux de mortalité infanto-juvénile (enfants de moins de 5 ans) est passé de 134 pour 1000 naissances vivantes en 2000 à 47 pour 1000 naissances vivantes en 2016. Cette baisse est en partie attribuable à une amélioration significative de la couverture vaccinale nationale, qui est passée de 59 % des enfants de 12-23 mois en 2005 à 68 % en 2015.

Selon la Banque mondiale, le taux de mortalité maternelle était de 315 décès pour 100 000 naissances

vivantes en 2015, soit une baisse de 26,2 % par rapport à 2005. Cependant, cette baisse a été insuffisante pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) de 127 décès pour 100.000 naissances vivantes à l'horizon 2015.

Le paludisme reste la principale cause de décès au Sénégal. En effet, selon l'OMS, le nombre de décès dus au paludisme est passé de 1 275 en 2000 à 526 en 2015, ce qui représente une réduction de 58,8%. Selon les estimations de la Banque mondiale, le taux de prévalence du VIH / SIDA au Sénégal était de 0,4% en 2016, ce qui est inférieur à la moyenne actuelle pour d'autres pays d'Afrique de l'ouest.

1.7 Emploi

Selon l'ANSD, la population active est estimée à 54,9 % de la population en âge de travailler au quatrième trimestre 2017. Cette population active varie selon le milieu de résidence, avec 52,5% en milieu urbain contre 57,3% en milieu rural. Ce taux varie également selon le sexe, 62,9 % des hommes en âge de travailler sont sur le marché du travail contre 48,5 % de femmes.

Sur la période 2013- 2017, la population active a varié entre 4,5 millions et 5,1 millions d'individus.

Tableau 5. Répartition de la population active

Indicateurs	2013	2014	2015	2016	2017
Population active totale	4 554 609	4 704 140	4 855 247	5 007 116	5 179 014
Femme	41%	41%	41%	41%	41%
Homme	59%	59%	59%	59%	59%

Source : Banque Mondiale (World Development Indicators)

La taille de l'économie informelle au Sénégal rend difficile la comptabilisation du taux de chômage mais selon l'ANSD, le taux de chômage des personnes en âge de travailler (15 ans ou plus) est estimé à 15,7 % pour l'année 2017. Il est légèrement plus élevé

en milieu urbain où 18,6 % de la population active est au chômage contre 13,1 % en zone rurale. Selon le sexe, le chômage touche davantage les femmes (22,1 %) que les hommes (9,6%).

Tableau 6. Indicateurs relatifs au taux chômage

Indicateurs	2015	2016	2017
Taux de chômage	15,7%	16,6%	15,7%
Femme	22,6%	24,0%	22,1%
Homme	9,8%	10,0%	9,6%
Rural	19,7%	16,2%	13,1%
Urbain	12,3%	16,9%	18,6%

Source : ANSD (ENES)

1.8 Rappel des principaux agrégats

L'IDH est élaboré par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et fournit une mesure sommaire pour évaluer les progrès à long terme selon trois dimensions de base du développement humain : une vie longue et saine, l'accès à l'éducation et à un niveau de vie décent.

En 2017, la valeur de l'Indice de Développement Humain (IDH) au Sénégal était de 0,505 (pour une valeur de 1 au maximum) positionnant le pays à la 164ème place sur les 189 pays selon le dernier rap-

port du PNUD. Entre 2013 et 2017, la valeur de l'IDH au Sénégal est passée de 0,480 à 0,505, soit une augmentation de 5,2%.

L'indice de GINI mesure le degré d'inégalité de la distribution des revenus monétaires. Plus la valeur est proche de zéro, plus la société a une répartition égalitaire des revenus. Inversement, plus la valeur est proche de 100, plus les revenus sont très inégalement répartis dans toute la société. Selon la Banque Mondiale, cet indicateur au Sénégal était de 40,3 en 2011, soit une dégradation de 0,9 point par rapport au niveau de 2005 (39,2).

Tableau 7. Le PIB réel par tête

Economie nationale	2014	2015	2016	2017	2018
PIB Réel (en milliards de FCFA)	9775,0	10397,4	11045,0	11835,2	12660,5
PIB Réel par tête (FCFA)	701911,7	724225,7	746290,9	775755,9	805066,1

Source : DPEE, ANSD

1.8.2 Tableau récapitulatif

Tableau 8. Principaux agrégats macroéconomiques (données en milliards, sauf indication contraire)

	2014	2015	2016	2017	2018 (est)
Economie nationale					
PIB Nominal	9 775,0	10 508,7	11 283,4	12 158,9	13 406,6
PIB Réel	9 775,0	10 397,4	11 058,3	11 847,2	12 635,2
Croissance du PIB réel (en %)	-	6,4%	6,4%	7,1%	6,7%
Taux d'investissement (en % du PIB)	23,5%	23,02%	23,93%	25,7%	25,1%
Taux d'inflation (en %)	-1,1	0,1	0,8	2,2	0,5
Balance des paiements					
Exports FOB	1 472,7	1 669,2	1 703,5	1 907,8	2 117,0
Imports FOB	2 856,0	3 334,8	3 222,0	3 905,8	4 407,4
Solde	-1 383,2	-1 665,6	-1 518,5	-1 997,9	-2 290,4
Balance courante	-665,9	-558,7	-472,5	-887,2	-1 026,3
Finances publiques					
Recettes et dons	1 877,2	2 026,1	2 334,6	2 377	2 425,45
Dépenses totales	2 253,9	2 413,3	2 704,0	2 739	2 903,0
Solde budgétaire	-376,7	-385,4	-369,2	-362,2	-477,5
Dettes publiques	4 112,9	4 597,7	5 312,1	5 848,5	7 137,4
Dettes intérieures	1 065,6	1 279,7	1 597,7	1 365,3	887,2
Dettes extérieures	3 047,3	3 317,9	3 714,4	4 483,1	6 250,2
Dettes publiques en % du PIB nominal	42,1%	43,8%	47,1%	48,1%	54,7%
Déficit budgétaire					
En valeur	376,7	385,4	369,2	362,2	477,5
En pourcentage du PIB nominal (%)	-3.9	-3.7	-3.3	-3.0	-3.7

Source : DPEE, ANSD

2- SITUATION ÉCONOMIQUE RÉCENTE ET PERSPECTIVES

En 2018, le Sénégal a mis en œuvre une réforme importante consistant à changer l'année de référence pour le calcul du Produit Intérieur Brut (PIB). L'ANSD avec l'assistance technique du Fonds Monétaire International (FMI), de la commission économique pour l'Afrique et d'AFRISTAT a procédé au changement de l'ancienne année de base (1999) par une nouvelle année de référence (2014).

Ce changement a permis de mieux comprendre l'activité économique du pays dans son ensemble en contrôlant une grande partie de l'économie grâce à des sources de meilleure qualité. L'économie sénégalaise voit son PIB réévalué de 29,4%. Selon une source du FMI, les facteurs suivants ont influencé ce résultat :

- augmentation du nombre d'entreprises couvertes

par l'enquête ;

- nouvelle évaluation du secteur informel ;
- meilleur calcul des impôts et rectifications liées à la production.

2.1 Evaluation du produit intérieur brut (PIB)

2.1.1 Niveau du produit intérieur brut (en FCFA)

Le PIB nominal du Sénégal est passé de 9775 milliards de FCFA en 2014 à 13 046,1 milliards de FCFA en 2018 et pourrait atteindre 15 085,1 milliards de FCFA en 2020. Le changement d'année de référence de 1999 à 2014 se traduit par une hausse du PIB nominal d'environ 30 %.

Tableau 9. Evolution du PIB nominal selon la nouvelle année de base

	2014	2015	2016	2017	2018 (est)	2019 (proj)	2020 (proj)
PIB nominal (en milliards de FCFA)	9 775,0	10 508,7	11 283,4	12 158,9	13 406,6	13982,7	15 085,1,9

Source : DPEE

2.1.2 Croissance du PIB réel

Avec le changement de l'année de base sur la période 2014-2018, coïncidant avec la mise en œuvre du PSE, le pays a connu une nette amélioration de quelques indicateurs macroéconomiques comme le taux de croissance du PIB réel. Le taux de croissance du PIB réel est estimé à 6,7 % pour 2018 et les projections de la DPEE s'élèvent à 6,0 % et 6,8 % respectivement pour 2019 et 2020. Cette performance sur la période 2015-2018 s'explique en grande partie par une activité dynamique du secteur primaire (78,98 %) et la bonne tenue du secteur secondaire (6,9 %) et du secteur tertiaire (65,47%). Depuis la mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent en 2014, l'économie sénégalaise s'est inscrite sur un nouveau sentier de croissance au cours des dernières années. L'activité économique se maintient sur une dynamique de croissance de plus de 6% sur les trois dernières années, une première dans l'his-

toire économique du pays. En effet, le taux de croissance du PIB réel est estimé à 6,7% en 2018 après s'être établi à 7,1% en 2017 et 6,4% en 2016, reflétant dès lors l'effet positif de la mise en œuvre des projets, notamment dans l'agriculture et l'industrie. En moyenne, l'activité économique est estimée en hausse de 6,7% sur la période 2016-2018 à la faveur principalement de la bonne performance des secteurs primaire (+8,3%) et tertiaire (+5,9%). Le secteur secondaire, pour sa part, a affiché un ralentissement avec une croissance moyenne de 5,9% sur la période 2016-2018 contre 9,8% en 2015.

Avec la mise en œuvre du Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture sénégalaise (PRACAS), la déclinaison du PSE dans son volet agricole, le secteur primaire s'est montré vigoureux avec des programmes d'adaptation aux conditions pluviométriques. Le sous-secteur agricole s'est, en effet, conforté en moyenne de 9,6% sur la période

2016-2018, grâce notamment à une bonne performance enregistrée en 2017 avec une croissance estimée à 16,8%. Cette bonne tenue, notée dans le sous-secteur primaire, a été renforcée par le dynamisme du sous-secteur de la pêche, accompagné du développement de la pisciculture. L'activité de pêche est estimée en hausse en moyenne à 6,2% sur la période 2016-2018 avec une croissance de 3,3% en 2018 en liaison avec les difficultés qui ont été relevées dans l'octroi des licences de pêche dans le cadre des conventions avec la Mauritanie. Le sous-secteur de l'élevage, pour sa part, s'est maintenu sur une bonne tendance avec une progression de 6,9% en 2018 contre 4,1% en 2017 et 8,7% en 2016. En moyenne sur la période 2016-2018, l'activité du sous-secteur de l'élevage a enregistré une croissance de 6,6% grâce à la bonne tenue du cheptel, de la production de lait et de la volaille.

S'agissant du secteur secondaire, l'activité est restée vigoureuse avec une croissance de 6,9% en 2018 contre 7,4% en 2017. Le dynamisme des activités dans le secondaire s'explique, notamment, par la bonne tenue des sous-secteurs des extractives, des produits agro-alimentaires et chimiques, de l'électricité et de la construction. En revanche, les activités de raffinage ont connu un repli, dans un contexte de relèvement des cours du baril de pétrole brut. Sur la période 2016-2018, l'activité du secteur a ainsi progressé, en moyenne, de 5,9%.

Le sous-secteur des activités extractives continue de soutenir le dynamisme noté dans le secteur secondaire. En effet, l'industrie extractive a enregistré un regain de 8,5% en 2018, soit un ralentissement de l'activité de plus de 10 points de pourcentage comparé à 2017. Ce ralentissement s'explique particulièrement par la forte croissance enregistrée en 2017, soit plus de 18% après le repli observé en 2016. La bonification des activités extractives est impulsée par les productions d'or et de phosphate et, dans une moindre mesure, par les nouveaux produits (zircon, ilménite).

Ce regain d'activité du secteur secondaire est également en liaison avec la bonne tenue de la fabrication de produits agro-alimentaires (+7,4%), de produits chimiques (+8,7%) et de la construction (+18,6%). La bonne tenue de la fabrication de produits agro-alimentaires est liée, notamment, à la performance des corps gras alimentaires qui se sont relevés à 17,8%

en 2018 et 18,2% en 2017 après le repli de 2,9% enregistré en 2016 en rapport avec le repli de la production arachidière relevée avec la campagne agricole 2016/2017. La construction, pour sa part, a affiché une hausse moyenne de 12,9% sur la période 2016-2018, tirée par la poursuite des grands travaux inscrits dans le cadre du PSE et le développement de nouveaux pôles urbains, notamment, à Diamniadio et au lac rose. Celle-ci a bénéficié également de la bonne tenue de la fabrication des matériaux de construction ; ces derniers ont progressé de 6,2%, en moyenne sur la période sous revue. Cependant, la bonne orientation du secteur secondaire a été, également, atténuée, par la contraction de l'activité de raffinage et de la fabrication de produits à base de tabac.

Dans le secteur tertiaire, l'activité est ressortie en hausse de 6,3% en moyenne sur la période 2016-2018. Cette progression est liée au bon comportement des sous-secteurs des services financiers et d'assurance (+7,3%), du commerce (+6,2%), du transport (+7,1%) et de l'immobilier (+6,6%). Les services d'enseignement et ceux de la santé et d'action sociale se sont renforcés sur la période. En outre, dans le sous-secteur du transport, l'activité a bénéficié de l'élargissement du réseau routier, du renouvellement du parc automobile mais aussi du renforcement de la compétitivité du Port autonome de Dakar. Les services d'hébergement et de restauration ont, pour leur part, enregistré une croissance de 4,5%, en moyenne sur la période 2016-2018, malgré le ralentissement observé en 2017. Pour ce qui est des activités de télécommunication, elles ont enregistré une hausse de 3,8%, en moyenne sur la période après le repli de 0,2% relevé en 2016.

L'activité du secteur primaire a connu un dynamisme avec une évolution estimée à 7,8 % en 2018 malgré un ralentissement par rapport à 2017 (12,9 %). Cette tendance observée est essentiellement imputable aux résultats obtenus par le sous-secteur agricole, les activités de l'élevage et de la pêche.

S'agissant du secteur secondaire, l'activité a connu une reprise suite aux ralentissements observés en 2016 et 2017. Ainsi, la croissance de ce secteur est estimée à 6,9 % en 2018 pour des projections de 6,5 % et 6,8 % en 2019 et 2020. Cette évolution est expliquée par la bonne tenue des activités des industries extractives, de la fabrication de produits

agro-alimentaires, des matériaux de construction et des BTP.

La croissance du secteur tertiaire est estimée à 6,6 % en 2018 contre 6,7 % en 2017. Cette progression

s'explique particulièrement par une croissance des activités du commerce, de transports, des services financiers et immobiliers.

Tableau 10. Evolution de la croissance réelle du Sénégal de 2015 à 2020 (en%)

Sénégal	2015	2016	2017	2018	2019	2020 (proj.)
PIB réel	6,4	6,2	7,1%	6,7%	6,0%	6,8%
Secteur primaire	10,6%	5,4%	11,6%	7,9%	7,2%	7,7%
Secteur secondaire	9,8%	3,6%	7,4%	6,9%	6,0%	5,9%
Secteur tertiaire	2,6%	7,2%	5,3%	6,3%	5,1%	6,2%
PIB non marchand	10,7%	10,7%	4,8%	6,1%	7,4%	7,6%
Droits et taxes	8,9%	8,1%	10,2%	6,2%	8,1%	9,5%

Source : DPEE

2.1.3 Décomposition du PIB

La part du secteur primaire dans le PIB a augmenté entre 2014 et 2018 passant respectivement de 13,4 % en 2014, 14,3 % en 2015, 14,4 % en 2016 et 15,2 % en 2018. Selon les projections de 2019 et 2020, il se situerait à 15,4 % et 15,7 % respectivement.

Le secteur secondaire quant à lui, a contribué à hauteur de 23,6 % en 2015 au PIB contre 23,3 % en 2016 mais un peu plus en 2017 (+23,5 %). Les pro-

jections de ce taux le positionnent à 23,9 % en 2019 et 2020

En comparaison avec les autres secteurs, le secteur tertiaire a une part importante dans le PIB du Sénégal. En effet, en 2014 il représentait 48,5 % du PIB, des légères baisses ont été observées entre 2015 et 2018 où il est passé de 46,4 % à 46,5 %. Les projections pour les années 2019 et 2020 indiquent que cette tendance devrait se maintenir, soit 45,8 % et 45,3 % respectivement.

Tableau 11. Décomposition du PIB en structure (%)

Sénégal	2014	2015	2016	2017	2018 (Est)	2019 (Proj)	2020 (Proj)
PIB total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Secteur primaire	13,4%	14,3%	14,4%	15,1%	15,2%	15,4%	15,7%
Secteur secondaire	23,2%	23,6%	23,3%	23,5%	23,6%	23,9%	23,9%
Secteur tertiaire	48,5%	46,4%	46,8%	46,7%	46,5%	45,8%	45,3%
PIB non marchand	5,1%	5,1%	5,2%	5,2%	5,2%	5,2%	5,3%
Droits et taxes	9,9%	10,7%	10,3%	9,6%	9,5%	9,7%	9,9%

Source : DPEE

2.2 Détail du produit intérieur brut

2.2.1 PIB en valeur, détail des secteurs

La ventilation du PIB en valeur selon les secteurs en 2018 est de : 1983,4 milliards de FCFA pour le secteur primaire, 3 083,8 milliards de FCFA pour le sec-

teur secondaire et 6 064,2 milliards de FCFA pour le secteur tertiaire.

La valeur ajoutée du secteur primaire est passée de 1 306,8 milliards de FCFA en 2014 et atteindra selon les prévisions de la DPEE 2 366,7 milliards de FCFA en 2020. Le secteur agricole a contribué à hauteur de 1769 milliards de FCFA en 2018 et devrait contri-

buer à hauteur de 2 112,9 milliards de FCFA en 2020. Le secteur de la pêche quant à lui affichait une part dans le PIB à hauteur de 213,9 milliards FCFA en 2018 et atteindra 253,8 milliards de FCFA en 2020.

La situation économique dans le secteur primaire est liée aux bonnes performances des activités agricoles. S'agissant du sous-secteur de l'élevage, sa progression est imputable à la production de lait, d'œufs et de volailles. En outre, les abattages contrôlés ont permis de renforcer la lutte contre les pratiques non autorisées.

Le sous-secteur de la pêche a, quant à lui, connu un ralentissement des activités lié à la mauvaise performance de la pêche artisanale qui est impactée par la migration des poissons vers le sud et le retard noté dans la signature des accords de pêche avec la Mauritanie.

Le secteur secondaire de manière générale a contribué à hauteur de 2 263 milliards de FCFA en 2014, 30838 milliards de FCFA en 2018, devrait contribuer à hauteur de 3 603,1 milliards FCFA en 2020.

De façon plus détaillée, le secteur des mines affichait une part de 365,7 milliards de FCFA en 2018 et à la suite des projections de la DPEE, 395,4 et 436,6 milliards FCFA en 2019 et 2020. Le secteur agroalimentaire représentait 486,5 milliards de FCFA en 2018 et sa part serait de 625,6 milliards de FCFA en 2020. La branche des produits pétroliers représentait une part plus faible, soit 60,7 milliards de FCFA en 2018 et une projection de 64,4 milliards de FCFA en 2020. Le secteur de l'énergie avait une contribution limitée en 2014, soit 88 milliards de FCFA.

Dans le secteur secondaire, les activités des industries extractives sont en progression. Cette évolution s'explique par une amélioration de la production de phosphate, de zircon et d'or. La bonne tenue de la production de phosphate est en liaison avec la finalisation de la phase d'investissement mise en place par les Industries Chimiques du Sénégal (ICS) ainsi que le renforcement de la production de la Société Minière de la Vallée du Fleuve (SOMIVA) et des phosphates de LAM-LAM. Concernant les performances relatives au zircon, elles sont liées aux exploitations des gisements de la Grande Côte et de Nianfarang.

L'activité du sous-secteur des matériaux de construction continue à progresser grâce aux travaux d'infrastructures routières et ferroviaires. En ce qui concerne, le sous-secteur de la construction, la progression de l'activité économique est liée aux chantiers publics et à la demande privée.

Dans le sous-secteur de l'énergie, la hausse de la production s'explique par une demande forte d'électricité liée au développement accéléré de l'urbanisation et aux réformes mises en place par la SENELEC pour accroître la production. L'investissement en nouvelles centrales solaires a permis également de renforcer la production d'électricité.

Le secteur tertiaire contribue fortement au PIB. Entre 2014 et 2018, sa part est passée de 4 743,8 à 6 064,205 milliards de FCFA. Selon les prévisions de la DPEE, le PIB de ce secteur passera de 6 404,3 milliards FCFA en 2019 à 6828,6 milliards de FCFA en 2020. Les transports ont contribué à 526,8 milliards FCFA pour l'année 2018. Leur contribution se situerait à 608,7 milliards de FCFA pour l'année 2020. Le sous-secteur des télécommunications se maintient au-dessus de 500 milliards de FCFA (600,7 milliards FCFA en 2018). Le sous-secteur des télécommunications devrait atteindre 619,6 milliards de FCFA en 2019 et 641,3 milliards de FCFA en 2020.

Concernant les services financiers et d'assurance, une augmentation de la production est également relevée. Ce sous-secteur sera fortement impacté par les projets structurants du PSE, la réforme des bureaux d'information sur le crédit (BIC) permettant de lever les situations d'asymétrie d'information entre les établissements de crédit et leurs clients.

S'agissant du sous-secteur du transport, il bénéficie des bonnes performances enregistrées par les activités portuaires et le renforcement du transport aérien tiré par le nouvel aéroport international de Dakar (AIBD), mais aussi par le démarrage effectif des vols de la nouvelle compagnie aérienne Air Sénégal. Dans les autres services, les activités immobilières sont en progression grâce à la forte demande en logement, de même que les services d'hébergement et de restauration.

Tableau 12. Répartition sectorielle du PIB en valeur

En milliards de FCFA aux prix courants	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Secteur Primaire	1 306,8	1 500,9	1 626,4	1 832,8	1 983,4	2 155,3	2 366,7
Agriculture et activités annexes	780,4	927,6	960,9	1 122,8	1 216,2	1 311,7	1 468,0
Elevage et chasse	363,0	396,9	453,4	465,2	496,7	541,0	582,6
Sylviculture, exploitation forestière,	50,7	48,6	51,0	53,9	56,6	59,7	62,2
Pêche et pisciculture	112,7	127,8	161,2	190,8	213,9	242,9	253,8
Secteur Secondaire	2 263,2	2 478,6	2 634,0	2 852,3	3 083,8	3 335,2	3 603,1
Activités extractives	192,8	281,6	261,3	334,0	365,7	395,1	436,6
Fabrication de produits agro - alimentaires	386,0	390,9	428,7	468,0	486,5	570,8	625,6
Abattage, transformation et conservation des viandes	101,4	92,3	106,8	118,7	129,8	138,6	148,1
Transformation et conservation de poissons, crustacés et mollusques	133,8	132,6	117,2	125,7	131,2	137,7	146,6
Fabrication de corps gras alimentaires	67,8	83,9	76,7	88,3	104,1	152,4	177,8
Riz décortiqué et farines	83,0	82,2	128,0	135,3	121,4	142,2	153,1
Fabrication de produits alimentaires céréaliers	136,9	134,9	152,4	157,4	162,7	179,4	195,6
Fabrication d'aliments pour animaux	31,8	29,9	32,8	36,6	38,9	43,3	49,0
Fabrication de pain et pâtisseries	69,7	71,1	84,7	84,5	87,3	95,8	103,9
Fabrication de produits alimentaires à base de céréales n.c.a	35,5	33,9	34,9	36,4	36,6	40,3	42,8
Fabrication de produits alimentaires n.c.a	303,7	339,9	353,3	352,5	371,1	367,3	387,5
Conserves de fruits et légumes	39,2	42,3	40,9	43,3	44,8	46,9	48,4
Fabrication de produits laitiers et glaces alimentaires	65,4	69,8	61,5	62,1	61,7	65,1	69,8
Fabrication de sucre, chocolaterie et confiserie	45,8	53,6	64,2	61,0	69,9	60,5	67,0
Fabrication d'autres produits alimentaires	56,8	69,4	74,8	72,2	76,6	77,9	81,2
Fabrication de boissons	76,8	82,5	89,4	94,1	99,9	101,9	108,0
Produits à base de tabac	19,7	22,3	22,6	19,8	18,2	15,0	12,9
Raffinage pétrole, cokéfaction,	41,8	85,6	63,0	60,6	60,7	61,9	64,4
Fabrication de produits chimiques	29,6	65,0	49,8	30,3	37,6	40,6	43,8
Matériaux de construction	85,1	82,1	87,4	94,3	101,3	106,0	111,4
Egrenage de coton et fabrication de textiles	228,2	226,8	241,4	254,6	263,2	273,1	280,8
Egrenage du coton	4,6	0,1	3,2	3,7	3,7	3,3	3,2
Filature, tissage et ennoblissement textile	62,7	64,4	68,1	72,5	75,9	79,7	83,9
Fabrication d'articles d'habillement	160,9	162,3	170,1	178,5	183,6	190,1	193,7
Travail du cuir; fabrication d'article de voyage; chaussures	11,6	12,4	11,3	13,5	20,2	26,8	32,8
Sciage et rabotage du bois	51,3	53,8	53,7	61,1	78,7	90,9	100,3
Papiers, cartons et articles en papier ou carton	31,4	31,6	32,5	32,7	32,3	32,7	33,3
Produits pharmaceutiques	16,4	13,9	13,1	13,7	16,1	14,2	14,5
Savons, parfums et produits d'entretien	27,4	34,5	39,2	39,9	42,5	47,3	53,4
Produits du caoutchouc et plastique	50,0	62,2	63,3	63,6	65,3	69,5	72,5
Produits métallurgiques de base et fonderie et fabrication d'ouvrages en métaux	84,7	79,6	77,7	90,5	99,3	96,6	98,3
Autres matériels de transport	37,3	36,9	37,8	40,9	40,1	37,3	36,6

Autres produits manufacturés	140,0	140,9	147,3	158,9	161,1	154,3	155,0
Electricite et gaz	88,4	77,0	114,6	138,4	157,7	177,3	200,2
Eau, assainissement et traitement des déchets	87,0	94,3	100,8	111,7	115,1	127,1	138,2
Construction	233,5	234,8	305,5	335,7	406,4	466,9	522,3
Secteur Tertiaire	4 743,8	4 873,4	5 279,4	5 674,9	6 064,2	6 404,3	6 828,6
Commerce	1 249,7	1 362,1	1 391,5	1 557,7	1 646,0	1 748,9	1 865,0
Transports	373,6	383,3	447,3	471,6	526,8	555,0	608,7
Services d'hébergement et restauration	132,8	136,8	143,2	155,8	170,9	180,7	191,9
Information et Communication	525,8	521,5	537,0	572,9	600,7	619,6	641,3
Services des Télécommunications	435,5	423,5	436,4	463,5	482,0	492,2	505,5
Autres services d'information et de communication	90,4	98,0	100,6	109,4	118,7	127,4	135,7
Services financiers et d'assurance	210,3	246,0	256,9	285,0	302,7	315,7	339,0
Services immobiliers	824,1	839,1	901,4	941,3	1 025,5	1 116,7	1 205,0
Services spécialisés, scientifiques et techniques	438,8	351,1	480,4	516,6	559,2	579,6	617,5
Services de soutien au bureau	162,4	176,6	196,1	215,9	237,4	248,4	261,8
Services d'administration publique	496,5	531,9	584,4	634,4	672,4	729,2	796,0
Enseignement	479,7	494,4	529,5	542,5	560,7	580,6	610,2
Activités de sante et action sociale	147,8	150,2	163,0	169,6	173,3	178,2	186,5
Activités à caractère collectif ou personnel	30,1	36,2	44,3	47,8	54,2	63,0	72,2
Services domestique	53,2	55,1	63,0	66,8	70,1	74,6	79,0
Autres services	115,4	120,9	125,9	131,6	136,8	143,1	150,6
Services d'Administration publique	496,5	531,9	584,4	634,4	672,4	729,2	796,0
Taxes sur biens et services	964,8	1 123,8	1 159,2	1 164,5	1 242,3	1 358,7	1 490,7
PRODUIT INTERIEUR BRUT (aux prix du marché)	9 775,0	10 508,7	11 283,4	12 158,9	13 046,1	13 982,7	15 085,1

Source : DPEE

2.2.2 PIB en composition

Le secteur primaire affichait une contribution de 15,1 % en 2017. Cette contribution se situerait à 15,7 % en 2020. La contribution du secteur secondaire a presque stagné entre 2016 et 2018 et est passé de

23,3% à 23,5%. Cette baisse devrait persister selon les prévisions. Il devrait atteindre 23,9% en 2020. Le secteur tertiaire a un apport important à la formation du PIB. Sa contribution se situait à 46,5 % en 2018 et devrait atteindre 45,3 % en 2020.

Tableau 13. Part des secteurs et sous-secteurs dans le PIB (%)

Sénégal en milliards FCFA	2014	2015	2016	2017	2018 (est)	2019 (proj)	2020 (proj)
Secteur primaire	13,4%	14,3%	14,4%	15,1%	15,2%	15,4%	15,7%
Agriculture	11,7%	12,6%	12,5%	13,1%	13,1%	13,3%	13,6%
Forêts	0,5%	0,5%	0,5%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%
Pêche	1,2%	1,2%	1,4%	1,6%	1,6%	1,7%	1,7%
Secteur secondaire	23,2%	23,6%	23,3%	23,5%	23,6%	23,9%	23,9%
Mines	2,0%	2,7%	2,3%	2,7%	2,8%	2,8%	2,9%
Agroalimentaire	3,9%	3,7%	3,8%	3,8%	3,7%	4,1%	4,1%
Produits pétroliers	0,4%	0,8%	0,6%	0,5%	0,5%	0,4%	0,4%
Energie	0,9%	0,7%	1,0%	1,1%	1,2%	1,3%	1,3%
Construction	2,4%	2,2%	2,7%	2,8%	3,1%	3,3%	3,5%
Industrie manufacturière	13,60%	13,50%	12,90%	12,60%	12,30%	12,00%	11,70%
Secteur tertiaire	48,5%	46,4%	46,8%	46,7%	46,5%	45,8%	45,3%
Transport	3,8%	3,6%	4,0%	3,9%	4,0%	4,0%	4,0%
Télécommunication	1,4%	1,3%	1,3%	1,3%	1,3%	1,3%	1,3%
Commerce	12,8%	13,0%	12,3%	12,8%	12,6%	12,5%	12,4%
Autres services	30,50%	28,50%	29,20%	28,70%	28,60%	28,00%	27,60%
PIB non marchand	5,1%	5,1%	5,2%	5,2%	5,2%	5,2%	5,3%
PIB marchand	85,1%	84,4%	84,5%	85,2%	85,3%	85,1%	84,8%
Administration publique	5,1%	5,1%	5,2%	5,2%	5,2%	5,2%	5,3%
Droits et taxes	9,9%	10,7%	10,3%	9,6%	9,5%	9,7%	9,9%
PIB Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : DPEE

2.2.3 PIB par composante

La demande interne progresse considérablement au fil des années. Il en est de même pour la consommation totale. Cependant, la consommation privée est plus importante et augmente plus rapidement que la consommation publique. S'agissant des investissements totaux, leur valeur a augmenté significativement. Elle s'est établie à 2 295,15 milliards

de FCFA en 2014 et est projetée à 4662,26 milliards de FCFA en 2020. Les investissements privés sont plus importants que les investissements publics. La demande extérieure traduit un déficit de la balance commerciale. Ce déficit se détériore dans le temps. Il est ressorti à 2 289,47 milliards de FCFA en 2017 et pourrait atteindre 3706,69 milliards de FCFA en 2020.

Tableau 14. Approche Dépense du PIB

Sénégal en milliards de FCFA	2014	2015	2016	2017	2018 (est)	2019 (proj)	2020 (proj)
Demande interne	10995,433	11491,21407	12278,90883	13256,43582	14131,1118	15643,12602	17070,95911
Consommation totale	8700,288	9072,403074	9579,003832	10137,03682	10861,4549	11585,15215	12408,70299
Privée	1440,315	1502,661	1583,205	1661,351	1753,2821	1843,251108	1964,867048
Publique	7259,973	7569,742074	7995,798832	8475,685824	9108,17275	9741,901037	10443,83594
Investissements totaux	2295,145	2418,811	2699,905	3119,399	3269,65691	4057,973873	4662,256122
Privé	603,006	656,877	786,3683649	829,9243042	835,257711	924,7031757	955,5650288
Public	1692,139	1761,934	1913,536635	2289,474696	2434,3992	3133,270697	3706,691093
Demande extérieure totale	- 1 455,1	- 1 340,5	- 1 237,6	- 1 688,4	- 1 980,5	- 2 075,3	- 2 230,4
Variations de stocks	213,686	336,403926	219,855481	565,2704231	868,647396	385,0557478	211,3975172
Acquisition objets de valeur	21,026	21,51	22,206	25,613	26,7745496	29,75346363	33,12582786
PIB Total	9 775,0	10 508,7	11 283,4	12 158,9	13 046,1	13 982,7	15 085,1

Source : DPEE

3- PLAN NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT ET PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

Le Sénégal a adopté en 2014 un nouveau cadre de référence de la politique de développement pour les deux prochaines décennies : le Plan Sénégal Emergent (PSE). Le PSE est opérationnalisé par des investissements sur 10 ans, répartis en deux phases quinquennales, soient 2014 – 2018 et 2019 – 2023, et doit permettre au Sénégal d’atteindre l’émergence en 2035.

3.1 Réalisations et achèvement récents

3.1.1 Présentation du plan national de développement

La première phase de mise en œuvre du PSE est le premier Plan d’Actions Prioritaires (PAP I), un plan d’investissements sur cinq ans (2014-2018). Trois principaux axes stratégiques ont été adoptés :

- Axe 1 : Transformation structurelle de l’économie et croissance ;
- Axe 2 : Capital humain, protection sociale et développement durable ;
- Axe 3 : Gouvernance, institutions, paix et sécurité.

Le PSE a retenu ensuite sept secteurs prioritaires d’investissement, moteurs d’exportations, d’in-

vestissements directs étrangers (IDE), générateurs d’emplois et d’inclusion sociale à terme, regroupant 27 projets, qui constituent l’essentiel de l’axe 1 :

- Agriculture, produits de la mer et agro-alimentaire ;
- Habitat social et écosystème construction ;
- Modernisation graduelle de l’économie sociale ;
- Mines et fertilisants ;
- Hub logistique et industriel régional ;
- Hub multiservices et tourisme ;
- Redressement stratégique du secteur de l’énergie.

Dans le cadre du PAP1, des projets d’infrastructures ont été mises en place ou sont en cours de réalisation. Il s’agit de l’AIBD, le prolongement de l’autoroute à péage Dakar-Diamniadio, l’autoroute Thiès-Touba, le désenclavement des zones de production, l’équipement rural, le Train Express Régional (TER), le parc industriel de Diamniadio, la réhabilitation du réseau ferroviaire Dakar-Bamako et le développement de nouveaux pôles touristiques.

Le Sénégal a également amélioré le climat des affaires à travers le Programme de Réforme de l’Environnement des Affaires et de la Compétitivité (PREAC).

Les réalisations dans le cadre du PAP1 sont résumées dans les tableaux suivants :

i) Infrastructures et services de transport/ Services énergétiques :

Projets/Programmes	Réalisations (2014-2018)
Nombre de routes construites par an	1 362 km (272 km par an)
Kilomètres d’autoroutes	217 km
Kilomètres de pistes	2 800 km (560 km par an)
Puissance électrique installée	961 MW
Nombre de villages électrifiés	2 216 villages (443 villages par an)

Source : MEF

ii) Agriculture

Projets/Programmes	Réalisations (2014-2018)
Production rizicole et arachidière	Production doublée
Production arachidière	Production doublée
Exportation horticole	Augmentation de 95%
Production de lait et de viande	En constante augmentation

Source : MEF

iii) Education

Projets/Programmes	Réalisations (2014-2018)
Construction de salles de classe	10 003
Construction, réhabilitation et extensions des Daaras modernes	185
Formation professionnelle	5 Instituts supérieurs d'enseignement professionnels
Espace numérique ouvert	14

Source : MEF

iv) Santé

Projets/Programmes	Réalisations (2014-2018)
Nouveaux hôpitaux	5
Postes de santé	11
Centres de santé	102
Centres de dialyse	14

Source : MEF

v) Protection sociale

Projets/Programmes	Réalisations (2014-2018)
Cartes d'égalité des chances	50 006
Gratuité des soins	2 635 509 enfants de moins de 5 ans et 19 809 femmes
Bourses de sécurité familiale	316 941 ménages bénéficiaires

Source : MEF

Pour consolider les acquis et exécuter le PAP2, le gouvernement a introduit une requête de financement au groupe consultatif de Paris. En décembre 2018, le pays a mobilisé des engagements de plus de 14 milliards de dollars US auprès du groupe consultatif de Paris pour financer la seconde phase du PSE le Plan d'Actions Prioritaires 2019 – 2023.

Mécanismes de suivi de mise en œuvre du plan national de développement

Depuis le début de la mise en œuvre du PSE, les projets phares et réformes font l'objet d'un suivi rapproché par le Bureau Opérationnel de Suivi du PSE (BOS/PSE) (BOS, 2018).

3.1.2 Réformes structurelles récentes liées au plan de développement

Concernant les 17 réformes du PSE, 10 d'entre elles ont été identifiées comme préalables au succès des projets phares et ont été lancées sur la période 2014–2018 du PAP 1. Toutefois, le volet suivi-évaluation des réformes a été difficile à mettre en œuvre, surtout en ce qui concerne la contribution au PIB et la création d'emplois. Les réformes concernent entre autres :

i) La réforme « Zones économiques spéciales et paquets d'investisseurs »

La seconde phase du PSE sera opérationnelle si le secteur privé contribue significativement au finance-

ment (DGPPE, 2018). L'importance du secteur privé dans le succès du PSE avait été reconnue dès la mise en œuvre de celui-ci en 2014 (PSE, 2014). L'objectif de cette réforme était donc de stimuler les investissements privés tant nationaux qu'internationaux, afin de mettre en place un cadre plus attractif des IDE qui ne représentaient que 2 % du PIB en 2013 à au moins 6 % à l'horizon 2018. En réalité, il s'agissait de mettre en place des Zones Economiques Spéciales (ZES) dotées d'un cadre législatif et réglementaire adapté et de paquets incitatifs adaptés aux projets stratégiques déployés hors des ZES.

ii) La réforme « Redressement des classements d'attractivité »

L'objectif de cette réforme était d'améliorer significativement la compétitivité et l'attractivité du Sénégal, et de le positionner en 2023 dans le top 50 des référentiels mondiaux d'attractivité. Le deuxième Programme des réformes de l'Environnement des Affaires et de la Compétitivité (PREAC II) a été adopté. Ce qui a permis la réduction des prix de l'électricité de 10 %, des transferts de propriété, et une

baisse significative de la corruption dans le pays. La perspective du gouvernement est de consolider les excellentes performances ainsi enregistrées.

iii) La réforme « Modernisation du service public »

L'objectif de cette réforme phare à long terme est de créer les conditions d'une administration plus efficace et même efficiente pour accompagner la mise en œuvre du PSE. La réalisation de cet objectif devait débiter par l'amélioration des procédures administratives tant en termes de qualité que de délais, etc. Les mesures prévues par cette réforme n'ont cependant presque pas été mises en œuvre.

3.2 Réalisations à venir

Dans le but de consolider les progrès réalisés dans le cadre du PAP 1, le PAP 2 (2019-2023) est basé sur une analyse des meilleures pratiques tant au niveau national que mondial en termes de transformations structurelles de l'économie et de croissance (gouvernement du Sénégal, 2018).

Dans le cadre des projets et programmes, les axes suivants sont retenus :

Axe 1	Axe 2	Axe 3
Projet de Train Express Régional (TER)	Programme d'Urgence de Développement communautaire (PUDC)	Fonds d'Equipeement des Collectivités Territoriales (FECT)
Programme de réhabilitation de la ligne ferroviaire Dakar-Bamako	PROMOVILLES, Bourses de sécurité familiales et Délégation Générale à l'Entreprenariat Rapide (DER)	Programme d'Appui aux communes et Agglomérations du Sénégal (PACASEN)
Programme de construction de lignes de transport et de distribution d'électricité	Programme de résorption des abris provisoires et d'extension du réseau scolaire	Programme d'Urgence de Modernisation des Axes et Territoires Frontaliers (PUMA)
	Projets de construction réhabilitation et équipement de structures sanitaires	Programme d'équipement des forces de défense et de sécurité
Conversion des centrales (SENELEC et Dual Fuel)	Projet de transfert d'eau	

Source : MEF

L'Etat du Sénégal a des objectifs de mobilisation de ressources de 14 098 milliards de FCFA pour les besoins de financement du PAP2. A ce titre, le gouvernement a déjà acquis 9 414 milliards de FCFA dont 62% sous forme de recettes internes propres et 31%

fournis par les partenaires techniques et financiers. Le gap à financer par les partenaires techniques et financiers et le secteur privé est évalué à 4 684 milliards de FCFA.

4.1 Éléments structurels

4.1.1 Description de la zone Franc

La zone Franc est caractérisée par des principes fondateurs au nombre de quatre (4). Ces principes ont été énoncés dans la convention de coopération monétaire entre les Etats membres de la zone d'émission de la Banque des Etats de l'Afrique centrale et la France du 23 novembre 1972, ainsi que dans l'accord de coopération entre les pays membres de l'Union monétaire ouest-africaine et la France du 4 décembre 1973.

Les 4 grands principes de la zone Franc sont :

- Une garantie du Trésor français pour la convertibilité illimitée de la monnaie Banque Centrale : les monnaies émises par les instituts d'émission de la zone franc ont une convertibilité sans limite garantie par le Trésor français. Pour assurer la libre convertibilité de chacune des sous-zones, un compte d'opérations est ouvert auprès du Trésor français par chaque Banque Centrale de la zone et sur lequel les Banques Centrales ont un droit de tirage illimité en cas d'épuisement de leurs réserves en devises ;
- Une parité fixe avec l'euro de 1 Euro pour 655,957 FCFA : la parité de la monnaie de la zone avec l'euro est fixe et définie pour chaque sous-zone. Les monnaies de la zone sont convertibles entre elles, à des parités fixes, sans limitation de montants. Le passage à l'euro s'est traduit par une simple substitution de l'ancrage au franc français par l'ancrage à l'euro, à parité équivalente, soit $655,957 \text{ FCFA} = 1 \text{ euro}$ (la parité étant identique pour les sous-zones Afrique de l'Ouest et Afrique Centrale).
- Le transfert gratuit et illimité des réserves : les transferts sont, en principe, libres à l'intérieur de la Zone.
- La centralisation des réserves : les États centralisent leurs réserves de change dans leurs Banques Centrales tandis qu'en contrepartie de la convertibilité illimitée garantie par la France, les Banques Centrales de la zone franc sont tenues de déposer auprès du Trésor français sur le compte d'opérations ouvert au nom de chacune d'elles, une part de leurs

avoirs extérieurs nets (réserves de change). Pour la BCEAO, depuis la réforme de septembre 2005, elle doit déposer 50 % de ses avoirs extérieurs sur son compte d'opérations.

4.1.2 Description de la BCEAO

L'article 41 du Traité de l'UEMOA désigne la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) comme une institution spécialisée autonome de l'Union. En toute indépendance, la BCEAO concourt à la réalisation des objectifs du Traité.

Membres

Les huit (8) Etats membres de l'UEMOA sont membres de la BCEAO. Ce sont le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

Organes

Les organes de la Banque Centrale sont : le Gouverneur, le Comité de Politique Monétaire, le Conseil d'Administration, le Comité d'Audit, les Conseils Nationaux du Crédit, à raison d'un Conseil dans chacun des Etats membres de l'UMOA.

Fonctionnement

La Banque Centrale, ses organes, un membre quelconque de ses organes ou de son personnel ne peuvent solliciter, ni recevoir des directives ou des instructions des institutions ou organes communautaires, des gouvernements des Etats membres de l'UEMOA, de tout autre organisme ou de toute autre personne. Les institutions et organes communautaires ainsi que les gouvernements des Etats membres de l'UEMOA s'engagent à respecter ce principe.

L'objectif principal de la politique monétaire de la Banque Centrale est d'assurer la stabilité des prix. Sans préjudice de cet objectif, la Banque Centrale apporte son soutien aux politiques économiques de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), en vue d'une croissance saine et durable.

Rôles

La Banque centrale est investie des missions fondamentales suivantes :

- définir et mettre en œuvre la politique monétaire au sein de l'UEMOA,
- veiller à la stabilité du système bancaire et financier de l'UEMOA,
- promouvoir le bon fonctionnement et assurer la supervision et la sécurité des systèmes de paiement dans l'UEMOA,
- mettre en œuvre la politique de change de l'UEMOA dans les conditions arrêtées par le Conseil des Ministres,
- gérer les réserves officielles de change des Etats membres de l'UEMOA.

La Banque Centrale peut conduire, dans le respect de l'équilibre monétaire, des missions ou projets spécifiques qui concourent à l'amélioration de l'environnement de la politique monétaire, à la diversification ainsi qu'au renforcement du système financier de l'UEMOA et des capacités techniques et professionnelles dans le secteur bancaire et financier.

L'objectif principal de la politique monétaire de la Banque Centrale est d'assurer la stabilité des prix. A ce titre, elle définit la politique monétaire qui permet de conserver le taux de couverture extérieure de la monnaie à un niveau satisfaisant, et de soutenir l'activité économique des pays membres sans pression inflationniste .

La BCEAO encadre la politique monétaire de chaque pays membre par l'élaboration d'objectifs de masse monétaire et de crédit fixés sur une base annuelle. Les avances statutaires aux Trésors nationaux des Etats membres ont été suspendues en 2001 et supprimées à compter de 2010.

Pour la conduite de la politique monétaire commune, la BCEAO s'appuie sur des mécanismes de marché et des instruments indirects de régulation de la liquidité, notamment le pilotage des taux d'intérêt et le système des réserves obligatoires.

4.1.3 Politique monétaire

La BCEAO jouit du privilège exclusif de l'émission monétaire sur l'ensemble des Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine. Elle émet des

signes monétaires, billets et pièces de monnaie, qui ont cours légal et pouvoir libératoire dans l'ensemble des Etats membres de l'Union. La création, l'émission et l'annulation des signes monétaires sont décidées par le Conseil des Ministres.

La gestion de la politique monétaire des Etats membres de l'Union par la Banque Centrale consiste à ajuster la liquidité globale de l'économie en fonction de l'évolution de la conjoncture économique, pour assurer une stabilité des prix, d'une part ; et promouvoir la croissance économique, d'autre part. Le dispositif actuel de gestion de la monnaie et du crédit s'appuie sur des mécanismes de marché et des instruments indirects de régulation de la liquidité, notamment les taux d'intérêt et le système des réserves obligatoires.

Le fonctionnement de la BCEAO repose sur :

- Des opérations d'open market : le refinancement à sept jours et à vingt-huit jours (respectivement chaque semaine et chaque mois pour les banques soumises aux réserves obligatoires) attribué à des taux variables ; le taux minimum de soumission considéré par la BCEAO comme son taux directeur (2,5 % actuellement). Les adjudications prévues sont en général calibrées en fonction des prévisions des besoins de liquidités faites par la BCEAO sur l'échéance des opérations ;
- Des guichets de prêt permanents : le refinancement de 1 à 7 jours ou de 90 à 360 jours contre des titres d'État et des demandes de crédit dont les échéances varient de 5 à 20 ans, à la demande des banques (guichet de prêt marginal). Les taux de ces guichets sont supérieurs au taux directeur de 200 points de base. À compter de juin 2017, le recours au guichet de prêt a été plafonné à deux fois les fonds propres de la contrepartie.

Le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'open market (appels d'offres) et le taux d'intérêt applicable sur le guichet de prêt marginal (taux de pension), dont les niveaux sont fixés par le Comité de Politique Monétaire, sont respectivement de 2,50 % et 4,50 %, et constituent les deux principaux taux directeurs de la BCEAO.

Offre de monnaie au Sénégal

En fin 2017, les actifs étrangers ont progressé de 12,3% comparativement à la même période de 2016

³ Le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO, lors de sa première réunion tenue le 14 septembre 2010 à Dakar, a défini l'objectif opérationnel de stabilité des prix comme un taux d'inflation annuel dans l'Union compris dans une marge de \pm un point de pourcentage (1%) autour de 2%, à un horizon de vingt-quatre (24) mois.

pour s'établir à 1 309 milliards de FCFA contre 1 165 milliards de FCFA un an auparavant. Cette amélioration est imputable à une évolution de 17,3% des actifs étrangers des banques, combiné à une hausse de 9,4% de ceux de la Banque Centrale. Les actifs nationaux s'élèvent à 3551 milliards de FCFA à fin

décembre 2017, en hausse de 8,7% par rapport à l'année précédente en raison principalement d'une augmentation des crédits à l'économie de 543 milliards de FCFA. Sur la base des prévisions 2018, les actifs étrangers vont progresser de 10,6% à 1 448 milliards.

Tableau 15. Composition de l'offre de monnaie du Sénégal

Indicateurs (en milliards de FCFA)	2013	2014	2015	2016	2017	2018 (Prev)
Actifs étrangers	858	1078	1119	1165	1309	1448
Banque centrale	764	865	947	732	801	940
Dans les banques	94	213	172	433	508	508
Actifs domestiques	2269	2407	2769	3271	3551	3933
Au crédit de l'Etat	151	70	203	434	402	284
Banque centrale	21	-75	47	28	-6	-150
Banques commerciales	124	142	156	406	408	434
Au crédit de l'économie	2414	2568	3336	3666	4209	4707
Autres	-297	-231	-235	-236	-380	-381
Offre de monnaie (M2)	3127	3485	3703	4214	4603	5098
Monnaie en circulation	620	685	809	924	1032	1258
Total Dépôts	2507	2799	2894	3289	3571	3840
Variation en pourcentage de la monnaie centrale						
Actifs étrangers nets	-0,7	7	9,1	1,2	3,4	3
Actifs domestiques nets	8,8	4,4	10,6	13,6	6,6	8,3
Crédit à l'Etat	2	-2,6	5,2	6,3	-0,8	-2,6
Banque centrale	-0,4	3,2	3,2	-5,8	1,6	3
Banques	-0,3	3,8	5,8	7	1,8	0
Crédit à l'économie	9,3	4,9	8,1	8,9	12,9	10,8
Offre de monnaie (M2)	8	11,4	19,3	13,8	9,2	10,7

Source : BCEAO, FMI

4.2 Système bancaire et marchés financiers

4.2.1 L'environnement bancaire

Le système bancaire sénégalais comptait au 30 septembre 2018, 29 établissements de crédit, dont 25

banques et 4 établissements financiers. Le secteur bancaire est relativement concentré : les cinq plus grandes banques détenaient plus de 50% du total des actifs et des dépôts détenus par les banques sénégalaises à fin 2017.

Tableau 16. Bilan agrégé des banques commerciales du Sénégal

(en milliards de FCFA)	2013	2014	2015	2016	2017
Opérations de trésorerie et interbancaire	711,2	759,5	907,0	969,0	802,8
Opérations avec la clientèle	2 481,0	2 694,6	2 964,5	3 322,9	3 989,4
Opérations sur titres et diverses	725,2	901,5	1 195,2	1 586,9	1 590,3
Valeurs immobilisées	206,0	255,4	322,2	409,0	406,1
Actionnaires ou associés	0,5	0,0	5,5	0,9	0,0
TOTAL DE L'ACTIF	4 123,9	4 611,0	5 394,5	6 288,7	6 788,6
Opérations de trésorerie	713,6	837,7	942,7	1 329,7	1 291,1
Opérations avec la clientèle	2 713,9	3 092,1	3 675,8	4 139,2	4 508,6
Opérations sur titres et diverses	171,8	165,2	194,4	199,9	261,9
Provisions fonds propres assimilés	524,6	516,1	581,6	620,0	726,9
TOTAL DU PASSIF	4 123,9	4 611,0	5 394,5	6 288,7	6 788,6

Le ratio d'adéquation des fonds propres des banques sénégalaises calculé sur la base des principes de Bale I (ratio Cooke) s'est établi à 14,1% en 2016 et 13,6% en 2017 par rapport à un ratio minimum de fonds propres fixé par le régulateur bancaire à 8%. Il faut noter que les ratios du Sénégal sont au-dessus de ceux de l'UMOA.

Selon le FMI, (ISPE 2017), le ratio des créances en souffrance rapporté au total des prêts s'est établi à 15,5% à fin 2017, soit une baisse de 18,8% depuis 2013. Le capital minimum des banques a été relevé par la BCEAO à 10 milliards de FCFA pour les nouvelles dispositions de Bale II et Bale III qui sont en vigueur depuis janvier 2018.

Cette réglementation est assortie d'un nouveau plan comptable qui s'accompagne d'une nouvelle définition des prêts improductifs. Ces dispositions assouplissent les conditions auxquelles un prêt peut de nouveau être considéré comme productif. Par ailleurs, les prêts improductifs depuis plus de cinq ans devront désormais être complètement sortis du

bilan. Cette nouvelle façon de procéder devrait en principe diminuer davantage l'encours de prêts improductifs (Rapport FMI, ISPE 2018).

Selon le FMI (ISPE 2018), le crédit à l'économie a progressé de 15% en 2017 en dépit du durcissement de la politique monétaire de la BCEAO en décembre 2016. En effet, la Banque Centrale a relevé son second taux directeur de 3,5% à 4,5%. Cette progression du crédit à l'économie a été favorisée par le retrait du Sénégal du marché obligataire régional au lendemain de l'importante émission d'eurobonds, qui a atténué les tensions sur la liquidité régionale.

Le taux débiteur moyen est ressorti à 5,9% en 2017 contre 5,6% en 2016. Les coûts des crédits bancaires se sont repliés au Sénégal, par contre ils ont augmenté au Bénin, au Burkina, au Mali, au Niger et au Togo. Le taux créditeur moyen est ressorti en baisse sur une année, s'établissant à 5,13% en 2017 contre 5,38% enregistré en 2016.

Tableau 17. Taux débiteurs et créditeurs (court, moyen et long termes)

Taux d'intérêt débiteur	2013	2014	2015	2016	2017
inf ou égale à 1 mois	4,4	4,2	3,9	3,8	4,0
sup à 1 mois et inf ou égale à 3 mois	5,2	5,6	5,6	4,8	5,5
sup à 3 mois et inf ou égale à 6 mois	8,8	7,9	8,6	7,7	6,8
sup à 6 mois et inf ou égale à 1 an	8,7	8,8	6,9	8,5	8,3
sup à 1 an et inf ou égale à 2 ans	8,8	8,5	7,5	6,6	7,9
sup à 2 ans et inf ou égale à 5 ans	8,6	8,5	8,1	8,3	8,0
sup à 5 ans et inf ou égale à 10 ans	8,5	8,8	8,8	8,5	7,7
Plus de 10 ans	5,7	6,0	4,7	4,8	5,8
Total	6,1	6,0	5,9	5,7	6,0
Taux créditeur					
inf ou égale à 1 mois	5,1	4,9	5,3	5,2	4,9
sup à 1 mois et inf ou égale à 3 mois	5,8	5,4	5,7	5,4	5,1
sup à 3 mois et inf ou égale à 6 mois	5,8	5,9	5,7	5,7	5,3
sup à 6 mois et inf ou égale à 1 an	4,9	5,0	5,3	4,9	5,2
sup à 1 an et inf ou égale à 2 ans	5,5	5,0	5,3	4,9	4,4
sup à 2 ans et inf ou égale à 5 ans	5,7	5,9	5,8	5,6	5,4
sup à 5 ans et inf ou égale à 10 ans	6,2	6,2	5,8	5,6	5,0
Non déterminé	5,6	6,4	5,0	5,9	4,0
Total	5,6	5,5	5,6	5,4	5,1

Source : BCEAO

Microfinance

Selon le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan (MEFP) dans sa note sur la situation des SFD, le secteur de la microfinance comptait 302 institutions au 30 juin 2018.

La note sur la situation des SFD précise que l'encours total des dépôts a représenté 3,1% du PIB et 8,1% des dépôts bancaires au terme du deuxième trimestre 2018. Quant aux dépôts à terme, ils représentaient environ 0,4% du PIB. Le montant de l'encours des emprunts s'est établi à 64 milliards de FCFA au 30 juin 2018. Au deuxième trimestre 2018, le montant des prêts s'élevait à 139 milliards de FCFA contre 97,7 milliards de FCFA au trimestre précédent. On note pendant cette période une prépondérance de la Fédération des Caisses du Crédit Mutuel du Sénégal (FCCMS) et de MICROCRED sur le secteur de la microfinance. En effet, ces deux institutions détiennent le monopole sur le sociétariat (50%), le volume de crédits distribués (56%) et les dépôts reçus (65%).

Le taux de dégradation du portefeuille de crédit s'est

établi à 5,3% à fin mars 2018 contre 4,9% en fin 2017, dépassant le seuil fixé à 3%.

Sur la base des données des SFD au deuxième trimestre 2018, les normes prudentielles sont respectées à l'exception du ratio moyen de liquidité qui est de 107%, dépassant la norme réglementaire de 80%. Toutefois, sur une base individuelle, il existe des violations en ce qui concerne la limitation des prêts aux dirigeants, les SFD isolés (15%) ont du mal à respecter la norme fixée à 10%.

4.2.2 Marchés financiers

BRVM

La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) est une institution financière spécialisée créée le 18 décembre 1996, conformément à une décision du Conseil des Ministres de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) prise en décembre 1993.

La BRVM est une société anonyme dotée d'une mis-

sion de service public communautaire. Cette bourse est commune aux 8 pays de l'Afrique de l'Ouest. La BRVM/DC/BR a démarré ses activités le 16 Septembre 1998 à Abidjan. Ses principales missions sont les suivantes :

- o l'organisation du marché boursier ;
- o la publication des transactions boursières ;
- o la diffusion des informations sur la Bourse ;
- o la promotion et le développement du marché.

De 2016 à 2018, le marché boursier de l'UEMOA (BRVM) connaît des baisses successives de 3,87% en 2016, 16,81% en 2017 et 29,14% en 2018. Cette contreperformance montre que le marché de l'UEMOA n'a pas totalement résisté au mouvement général de baisse qui a saisi les marchés financiers du monde. Le recul en 2018 de la BRVM est particulièrement marqué. Les valeurs préférées en 2015, orientées vers les secteurs de l'Agro-alimentaires et Boisson ainsi que l'Agro-Industrie, de la consommation, de l'Automobile et Equipementier et des Banques, ont connu un recul.

La baisse des cours sur la BRVM en 2018 pourrait s'expliquer d'une part, par la prise de profit de plusieurs gros investisseurs qui avait fait d'importantes plus-values sur leur investissement, la baisse vient aussi du réajustement (rectification) après quatre (4) années de hausse intensive qu'a connu le marché

(2012 à 2015) et d'autre part, par la mauvaise compréhension des différents fractionnements faits sur le marché. De nouveaux investisseurs font de la spéculation et la plupart des sociétés cotées n'ont pas réagi face à la chute de leur capitalisation.

Durant l'exercice boursier 2018, l'Indice BRVM Composite est passé de 243,06 le 29/12/2017 à 172,24 le 31/12/2018. La capitalisation boursière du marché d'actions est passée de 6 836,23 milliards de FCFA à fin 2017 à 4 844,51 milliards de FCFA à fin 2018. La BRVM a également atteint la barre des 236 milliards de FCFA (236,22 milliards de FCFA) de transactions en 2018. 117 303 543 titres ont été échangés pour une valeur de 174 449 217 023 FCFA. La capitalisation boursière des actions s'est élevée à 4 844,51 milliards de FCFA en décembre 2018 contre 6 836,23 milliards de FCFA en décembre 2017, soit une baisse de 29,14%.

Concernant le compartiment des obligations, 6 359 442 obligations ont été transigées pour une valeur de 61 767 647 783 FCFA en 2018. La capitalisation boursière des obligations s'est élevée à 3 444,22 milliards de FCFA au 31 décembre 2018 contre 2 969,53 milliards de FCFA l'année précédente, soit une hausse de 15,5 %. Cette embellie a été impulsée par l'appétit des Etats membres de l'UEMOA à recourir au marché financier régional afin de soutenir leurs économies respectives.

Tableau 18. Evolution du marché financier de la BRVM

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Indices BRVM 10	184,0	246,3	267,5	290,4	262,0	219,7	154,4
Indices BRVM composite	166,6	232,0	258,1	303,9	292,2	243,06	172,2
Capitalisation boursière composite (actions et obligations) en milliards de F CFA	4 863,2	6 706,2	7 458,7	9 078,9	10 215,5	9 805,76	8 288,73
Marché Actions	4 031,4	5 633,5	6 319,7	7 499,7	7 706,3	6 836,2	4 844,5
Marché Obligations	831,8	1 072,8	1 139,0	1 579,2	2 509,3	2 969,5	3 444,2
Nombre de sociétés cotées	38	37	38	39	43	45	45

Source : BRVM

Marché des obligations

Sur le marché obligataire, on distingue les émissions

par appel public à l'épargne (APE) via la BRVM et les émissions par adjudication via la BCEAO.

Tableau 19. Tableau des émissions obligataires au Sénégal

	2013	2014	2015	2016	2017
Souverain (APE)	Etat du Sénégal 6,5 % 2013-2023	Etat du Sénégal 6,5 % 2014-2021 FCTC Sukuk Etat du Sénégal 6,25% 2014 – 2018	Etat du Sénégal 6,30 % 2015-2025	Sukuk 6% 2016 –2026	0
Entreprise	0	0	0	Microcredit Sénégal 6,80 % 2016-2026%	0
Institution publique	0	0	0	0	0
Souverain (Adjudications)	6	5	5	10	0

Source : BRVM

On constate que les entreprises et les institutions publiques sénégalaises n'ont pas eu recours au marché obligataire au cours de ces dernières années. A l'exception de Microcred Sénégal qui a émis pour un montant de 8 milliards de FCFA, la première institution de microfinance à émettre un emprunt privé à la BRVM. Cette entreprise a une notation BBB (catégorie investment grade), grade qui lui a permis de réaliser son emprunt sans recourir à une garantie bancaire.

L'Etat du Sénégal utilise le plus souvent les émissions par adjudication par rapport aux émissions par appel public à l'épargne (syndication). Les émissions par adjudication via la BCEAO sont assorties d'avantages : elles sont admissibles au portefeuille de la

BCEAO, elles sont prises dans l'assiette des emplois bancaires et disposent d'un traitement prudentiel favorable. En revanche pour les émissions par appel public à l'épargne via le CREMPF, les coûts d'émission et de transaction sont souvent élevés (car cela implique de recourir à une société de gestion et d'intermédiation).

Marché des actions

La BRVM, depuis sa création en 1998, n'a accueilli que trois entreprises sénégalaises : la Bank of Africa (BOA) Sénégal, le groupe Total et la SONATEL. L'introduction en bourse d'acteurs majeurs tels que Total Sénégal et BOA Sénégal participent à dynamiser le marché financier de l'UEMOA mais aussi à bâtir sa notoriété et sa crédibilité.

Tableau 20. Capitalisation boursière des sociétés sénégalaises à la BRVM

Capitalisation Boursière (en milliards de FCFA)	2014	2015	2016	2017	2018
BOA Sénégal	158,8	189,6	112,8	60,0	48,4
SONATEL Sénégal	2 280,0	2 500,0	2 500,0	2 350,0	1 600,0
TOTAL Sénégal	0,0	85,3	69,6	61,9	47,2
Moyenne	810,8	924,9	894,1	823,9	565,2

Source : BRVM

La SONATEL, l'une des trois entreprises sénégalaises cotées en bourse, est le titre le plus important et le plus négocié à la BRVM. Considérée comme le moteur du marché, elle a vu sa capitalisation boursière passer de 2 500 milliards de FCFA en décembre 2016 à 1 600 milliards de FCFA en décembre 2017.

Les trois entreprises sénégalaises (Sonatel, BOAS, Total Sénégal) pour améliorer la liquidité de leurs titres ont procédé à des opérations de fractionnement. Le 23 novembre 2012, date de l'opération de fractionnement, chaque action ancienne de la Sonatel de 140 000 FCFA a été remplacée par 10 actions nouvelles de 14 000 FCFA. En 2017, BOA Sénégal a procédé à une augmentation de capital et à un fractionnement du nombre d'actions. Le 02 novembre 2017, Total Sénégal procède également au fractionnement des valeurs avec le même rapport de fractionnement que la Sonatel et la BOAS.

Comme le montre le tableau sur les capitalisations boursières, les trois sociétés sénégalaises ont connu une baisse BOAS (-19,3% et -46,8% en 2018 et 2017) Sonatel (-31,9% et -6% en 2018 et 2017) et Total (-23,7% et -11% en 2018 et 2017).

4.2.3 Mécanismes de souscription à la dette

Organisation des marchés par adjudication

Le marché par adjudication est un compartiment du marché des titres publics, sur lequel les Etats

membres de l'UEMOA émettent des bons et obligations du Trésor suivant une procédure d'enchère en vue du financement de leurs budgets.

A la différence du marché par syndication, le marché par adjudication est animé par les acteurs suivants :

- la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), qui est le régulateur de ce marché. A ce titre, elle édicte les dispositions applicables, intervient dans l'organisation des adjudications des titres publics, assure la fonction de Dépositaire Central / Banque de règlement, la compensation, le règlement et la livraison des opérations entre les intervenants possédant un compte dans ses livres, à travers sa plateforme électronique SAGETIL-UMOA⁴;
- les Etats qui sont les émetteurs de titres de dette publique sur le marché monétaire de l'Union, sous la responsabilité du Ministre chargé des Finances ;
- L'Agence UMOA-Titres, structure régionale en charge de l'émission et de la gestion des titres de dette publique, organise matériellement les émissions et apporte à ce titre, une assistance aux Etats membres dans la mobilisation des ressources sur les marchés de capitaux et la gestion de leur dette ;
- les investisseurs qui sont les établissements de crédit, les SGI et les organismes financiers régionaux disposant d'un compte de règlement dans les livres de la Banque Centrale⁵ ;
- les Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT) qui sont des établissements de crédit et des SGI ayant obtenu l'agrément des Ministres chargés des Finances des Etats membres de l'UEMOA pour agir en cette

⁴ Système Automatisé de Gestion des Titres et de la Liquidité de l'Union Monétaire Ouest Africaine

⁵ Tous les autres investisseurs désirant participer devront passer par les intervenants agréés

qualité et bénéficiaire ainsi du statut de partenaires privilégiés d'un ou plusieurs Trésors des Etats membres sur les opérations sur les titres de dette publique émis sur le marché régional⁶.

Les titres émis par adjudication s'échangent sur le marché secondaire, suivant la procédure de gré à gré.

Organisation des marchés par syndication et montant des souscriptions

Dans le cadre de l'organisation des émissions par syndication, les Etats confient le processus de placement des titres à un syndicat de placement, dont les membres sont constitués de SGI agréées par le CREPMF. Par ailleurs, l'émetteur choisit parmi les membres du syndicat de placement un chef de file,

en charge de missions spécifiques dans le processus d'émission.

Depuis sa création, les principaux produits présents sur le marché financier régional sont les actions et les obligations. Au cours des dernières années, plusieurs nouveaux produits tels que le refinancement hypothécaire, la titrisation (Fonds Commun de Titrisation de Créances Sukuk) y ont été introduits.

Les titres émis par syndication s'échangent sur le marché secondaire sur la plateforme de négociation électronique de la BRVM.

4.3 Taux d'inflation

Le tableau ci-dessous présente le taux d'inflation annuel au Sénégal et dans l'UEMOA.

Tableau 21. Taux d'inflations au Sénégal et dans l'UEMOA

Inflation	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
	Réalisé				Est	Projections		
Sénégal	0,7%	-1,1%	0,1%	0,8%	1,3%	1,4%	1,4%	1,4%
UEMOA	1,5%	-0,1%	1%	0,3%	0,8%	1,7%	1,9%	2,0%

Source : BCEAO, FMI

Les mesures prises pour réduire le coût du loyer et le prix du pain en janvier 2014 ont été appliquées. Ces mesures ont eu un impact significatif sur les prix à la consommation en 2014 avec une moyenne de -1,1 %. En 2015, le taux d'inflation s'est établi à 0,1% en lien avec la diminution des prix mondiaux des matières premières et les politiques de fixation des prix appliquées par l'Etat pour les aliments de base.

Le taux d'inflation s'est accéléré de 1,3% en 2017 après une évolution modérée de +0,8% en 2016. Toutefois il reste inférieur au plafond de 3% fixé par l'UEMOA. L'inflation est historiquement faible dans l'ensemble de la zone franc malgré un taux d'inflation élevé en 2008 (+6,6%) en raison de la stabilité

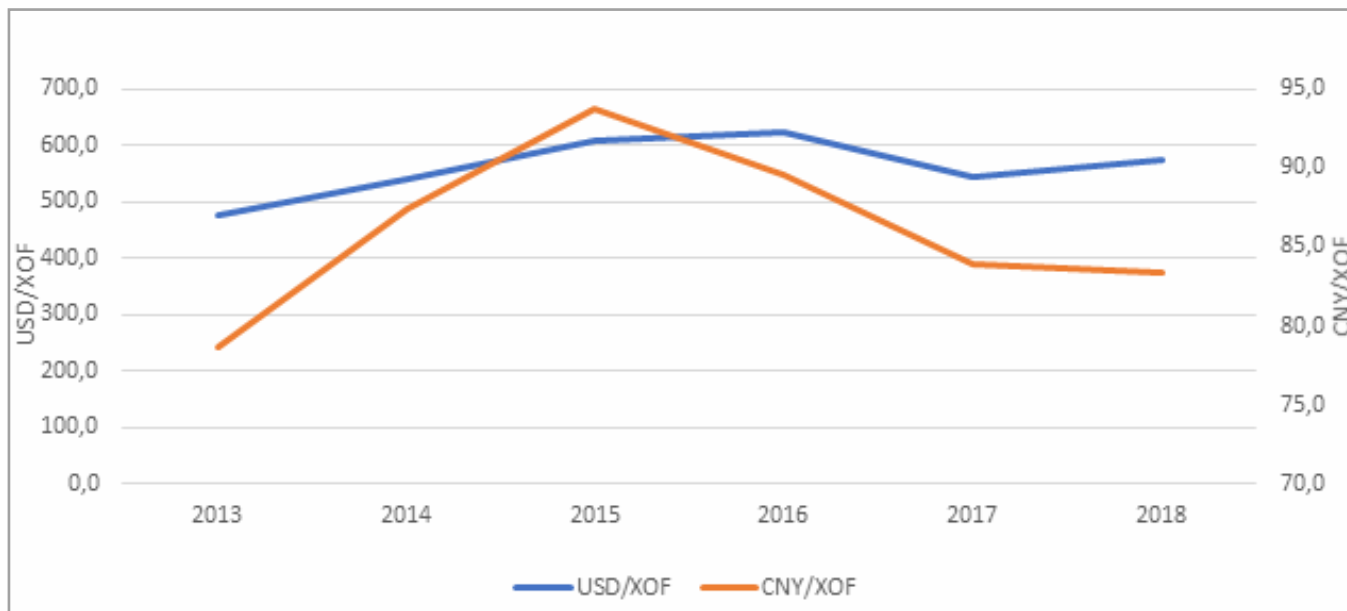
relative de la monnaie régionale ainsi que de la politique monétaire conservatrice de la BCEAO, ce qui contribue à atténuer le risque inflationniste au Sénégal, qui découle en partie de sa forte dépendance à l'égard des importations liées aux produits alimentaires et énergétiques.

4.4 Taux de change

En raison de son appartenance à la zone monétaire de l'UEMOA, le Sénégal applique un régime de change sans restriction à tous les paiements et transferts se rapportant à des transactions internationales.

⁶ L'opérationnalisation des SVT dans l'UEMOA a démarré le 1er mars 2016.

Figure 3. Evolution des taux de change du dollar US et du Yuan Chinois par rapport FCFA



Source : Cotations croisées à partir des données de Federal Reserve Board

4.5 Réserves étrangères

Les avoirs de réserve du Sénégal se sont établis à 154,8 millions de DTS et sont restés constants au cours des années 2015, 2016 et 2017. La quote-part du Sénégal a connu une hausse de 100% entre 2015 et 2016 mais elle est restée constante en 2017

(323,6 millions de DTS). La position de réserve est "la tranche de réserve" qui correspond aux montants de devises qu'un pays membre peut obtenir du FMI à bref délai. La position de réserve du Sénégal est passée de 1,9 millions de DTS en 2015 à 42,3 millions de DTS en 2016 mais est-elle restée constante en 2017.

Tableau 22. Réserves extérieures du Sénégal

(milliards de FCFA)	2013	2014	2015	2016	2017
Circulation fiduciaire	619,9	685,1	806,8	920,1	1147,6
Allocation de DTS (en millions de DTS)					
Allocations	154,8	154,8	154,8	154,8	154,8
Disponibilités	130,2	130,1	107,7	41,6	16,9
FMI					
Quote-part	161,8	161,8	161,8	323,6	323,6
Position de reserve	1,9	1,9	1,9	42,3	42,3

Source : BCEAO, FMI

5- COMMERCE EXTÉRIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS

5.1 Balance des paiements

Le solde du compte courant est déficitaire sur l'ensemble de la période avec deux tendances différentes, une baisse jusqu'à 2016 puis une détérioration. Les tendances du solde courant sont essentiellement imputables à celles de la balance des biens et services. Les importations ont plus que proportionnellement augmenté entre 2016 et 2017, soit 609 milliards de FCFA induisant ainsi une détérioration de la balance des biens et services de 450 milliards de FCFA.

La hausse des importations est en partie due aux produits pétroliers pour un montant de 219 milliards de FCFA. En effet, le prix du baril du pétrole a de nouveau augmenté à partir de 2016 après sa chute de 2014 faisant ainsi grimper les importations des produits pétroliers.

Le compte en capital et la balance des revenus secondaires restent excédentaires sur la période avec une orientation haussière.

Tableau 23. Balance des paiements du Sénégal

Sénégal en milliards de FCFA	2013	2014	2015	2016	2017	2018 (Est)	2019 (Proj)
Compte courant	-765	-666	-559	-473	-887	-1 026	-1 054
Balance commerciale sur les biens et service	-1 527	-1 383	-1 274	-1 238	-1 688	-1 905	-2 032
Exports FOB	1 422	1 473	1 669	1 703	1 908	2 117	2 424
dont les produits halieutiques	205	233	265	286	298	300	315
Imports FOB	2 894	2 856	2 944	2 868	3 477	3 885	4 315
dont les produits pétroliers	959	956	779	637	856	1 031	1 107
Balance des revenus primaires	-159	-187	-232	-295	-341	-386	-413
Balance des revenus secondaires (transferts)	921	969	1 016	1 060	1 142	1 264	1 391
Compte en capital	182	216	203	215	223	245	248
Acquisition et vente d'actifs non financiers	-1,5	-5,2	-1,7	-2,7	-2,1	-1,9	-1,8
Dont investissements directs	-137	-185	-223	-147	-294	-309	-331
Transfert en capital	183	221	204	218	226	247	250
Erreurs et omissions statistiques	5,6	4,7	4,7	3,5	4,5	0,0	0,0

Source : DPEE, BCEAO

5.2 Commerce régional

5.2.1 Politique commerciale régionale

La politique commerciale régionale en construction est régie par les dispositions fixées par la CEDEAO, qui reprend pour la plupart celles de l'UEMOA pour les étendre à tous les Etats membres de la CEDEAO en procédant à des ajustements.

Cette politique vise à favoriser l'intégration harmonieuse de la région dans l'économie mondiale, en tenant compte des choix politiques et des priorités des États dans le cadre des efforts qu'ils déploient en vue d'assurer un développement durable et de réduire la pauvreté.

Le processus d'élaboration de cette politique commerciale commune consiste tout d'abord à en définir les éléments constitutifs : zone de libre-échange,

TEC, mesures d'accompagnement (règles d'origine, législation sur l'investissement et la concurrence, mesures de sauvegarde, harmonisation des procédures douanières), ainsi que les diverses actions visant au développement des relations commerciales de la CEDEAO avec le reste du monde.

S'il n'existe pas aujourd'hui à proprement parler de politique commerciale commune à la CEDEAO, au sens d'un texte communautaire adopté par les chefs d'Etat et de gouvernement, un certain nombre de mesures ont déjà été mises en œuvre, qui serviront de socle à la politique commerciale commune:

- le schéma de libéralisation des échanges (SLE) ;
- la mise en place d'un prélèvement communautaire (PC) de 0,5 % ;
- la convention sur le TRIE ;
- l'harmonisation des règles d'origine avec celles de l'UEMOA ;
- l'harmonisation des normes avec l'UEMOA ;
- l'adoption d'une loi sur la concurrence ;
- l'harmonisation des législations fiscales indirectes intérieures ;
- l'adoption du TEC de la CEDEAO.

Le Schéma de Libéralisation des Echanges de la CEDEAO (SLEC) est le principal outil opérationnel de promotion de la région ouest africaine comme une Zone de Libre Echange. Le SLEC poursuit l'objectif communautaire de créer un marché commun grâce à « la libéralisation des échanges à travers l'abolition, des droits de douane prélevés sur les importations et exportations et la suppression des barrières non tarifaires parmi les Etats membres (Article 3 du Traité de la CEDEAO).

Le Schéma de libéralisation des échanges de la CEDEAO concerne trois (3) groupes de produits : les produits non transformés, les produits de l'artisanat et les produits industriels.

Avec l'inclusion des produits industriels, il s'est avéré indispensable de définir les produits « originaires » de la région du SLEC :

- (i) les marchandises entièrement transformées ; les produits dont la totalité des matières premières provient de la région ;
- (ii) les marchandises qui ne sont pas entièrement transformées mais dont la production exige l'usage des matériaux qui seront classés sous une sous-brigade tarifaire différente de celle du produit ;

(iii) les marchandises qui ne sont pas entièrement transformées mais dont la production exige l'usage des matériaux qui ont subi une valeur ajoutée d'au moins 30% du prix ex-usine des produits finis.

Il faut noter cependant que les marchandises transformées dans les zones franches ou sous des régimes économiques particuliers entraînant la suspension ou l'exonération partielle ou totale des droits d'entrée, ne peuvent pas bénéficier de la qualité de produit originaire.

En vue de contribuer à la facilitation du commerce et à la promotion du secteur privé, la CEDEAO met en œuvre des actions visant à renforcer les systèmes d'information et promouvoir le commerce régional (Système ECOBIZ d'information sur le marché mondial ; Agences de promotion des investissements de l'Afrique de l'Ouest (APIAO) ; e-commerce à travers la plateforme ECOBIZ, Centre Informatique Communautaire (CIC), système ALISA (informatisation du transit et interconnexion des systèmes informatiques douaniers de la CEDEAO)).

Ces résultats marquent des évolutions notables vers la mise en place d'une politique commerciale communautaire.

5.2.2 Echanges régionaux en valeur

La valeur des exportations du Sénégal vers l'ensemble des pays de l'UEMOA présente une hausse entre 2013 et 2014 de 319 milliards de FCFA à 424 milliards de FCFA. La majeure partie des exportations du Sénégal est destinée au Mali (l'essentiel des importations du Mali passe par le Sénégal) et à la Côte d'Ivoire. En moyenne, les exportations vers ces pays représentent respectivement 212,7 et 64,8 milliards de FCFA. Les exportations vers les autres pays de l'Union équivalent en moyenne à 12,6 milliards de FCFA pour le Benin, 30 milliards de FCFA pour le Burkina Faso, 31,3 milliards de FCFA pour la Guinée Bissau, 10,1 milliards de FCFA pour le Niger et 15,1 milliards de FCFA pour le Togo.

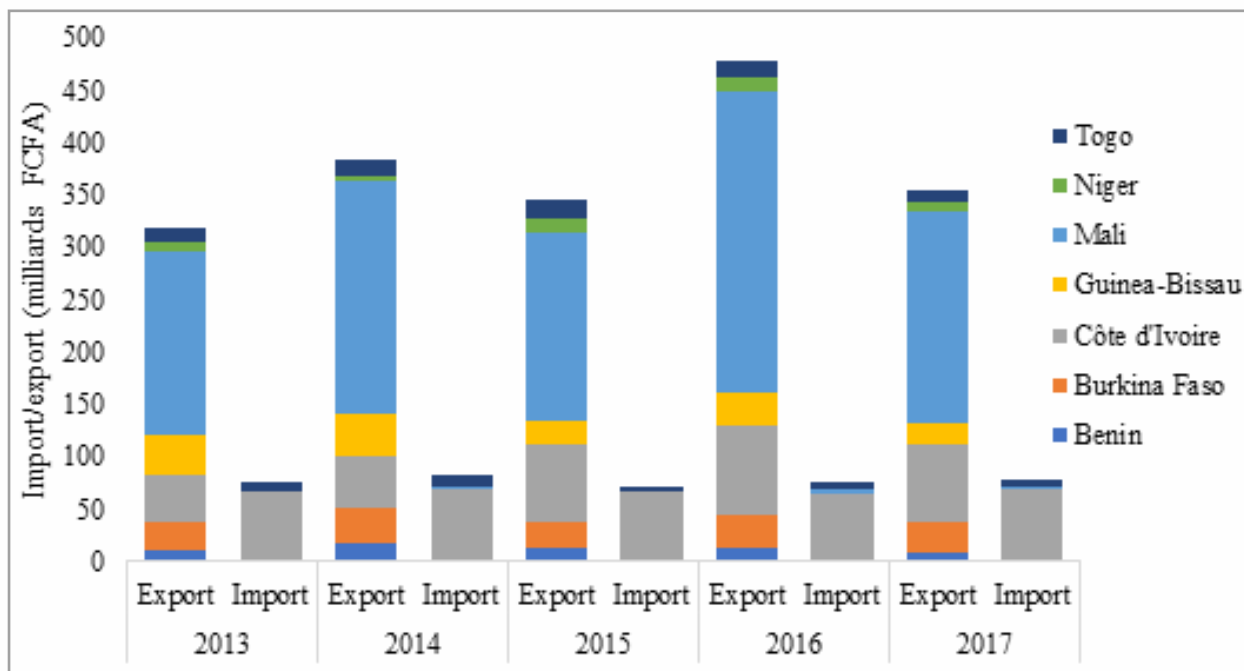
Les importations du Sénégal en provenance des autres pays de l'UEMOA sont passées de 75 milliards de FCFA en 2013 à 77 milliards de FCFA en 2017.

Le Sénégal importe essentiellement de la Côte d'Ivoire pour une valeur moyenne de 67,2 milliards

de FCFA sur la période de 2013 - 2017. Les importations en provenance des autres pays de l'union sont équivalentes en moyenne à 1 826,7 millions de FCFA pour le Benin, 7 306 millions de FCFA pour le

Burkina Faso, 6 044 millions de FCFA pour la Guinée Bissau, 5 0494 millions de FCFA pour le Mali, 3 620 millions de FCFA pour le Niger et 8 503 millions de FCFA pour le Togo.

Figure 4. Valeur des exportations et importations entre le Sénégal et les 7 autres pays de l'UEMOA



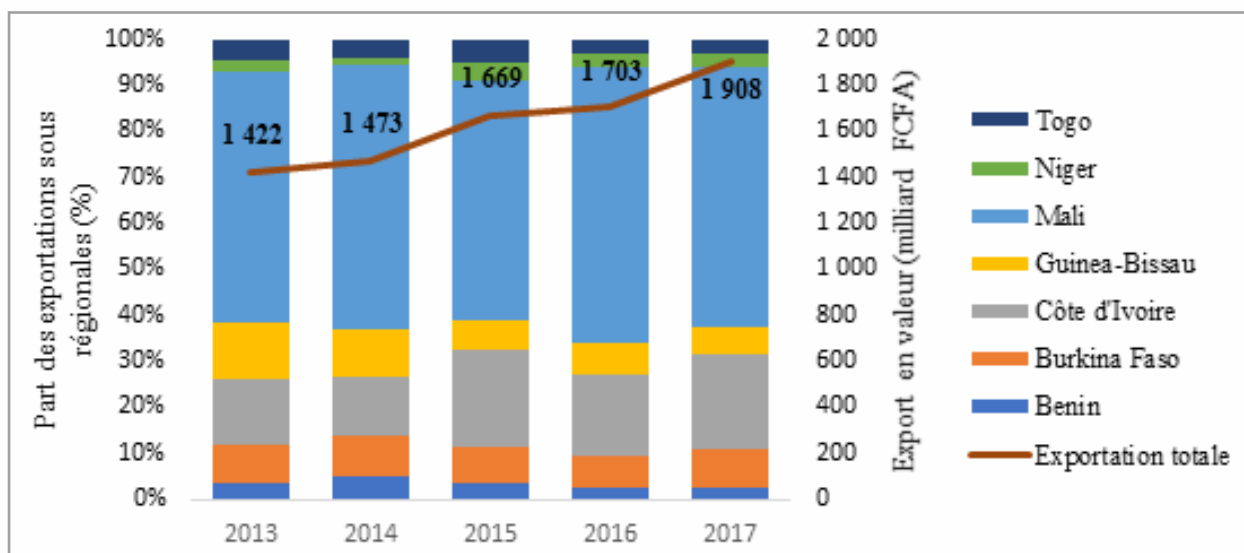
Source : FMI

5.2.3 Echanges régionaux par partenaire

Les échanges sous régionaux en termes d'exportation sont tirés par le Mali, la Côte d'Ivoire, la Guinée

Bissau, le Burkina Faso, le Togo, le Bénin et le Niger. La valeur des exportations totales du Sénégal vers les pays de l'Union est passée de 422 milliards de FCFA en 2014 à 578 milliards de FCFA en 2017.

Figure 5. Part de chaque pays de l'UEMOA dans les exportations du Sénégal

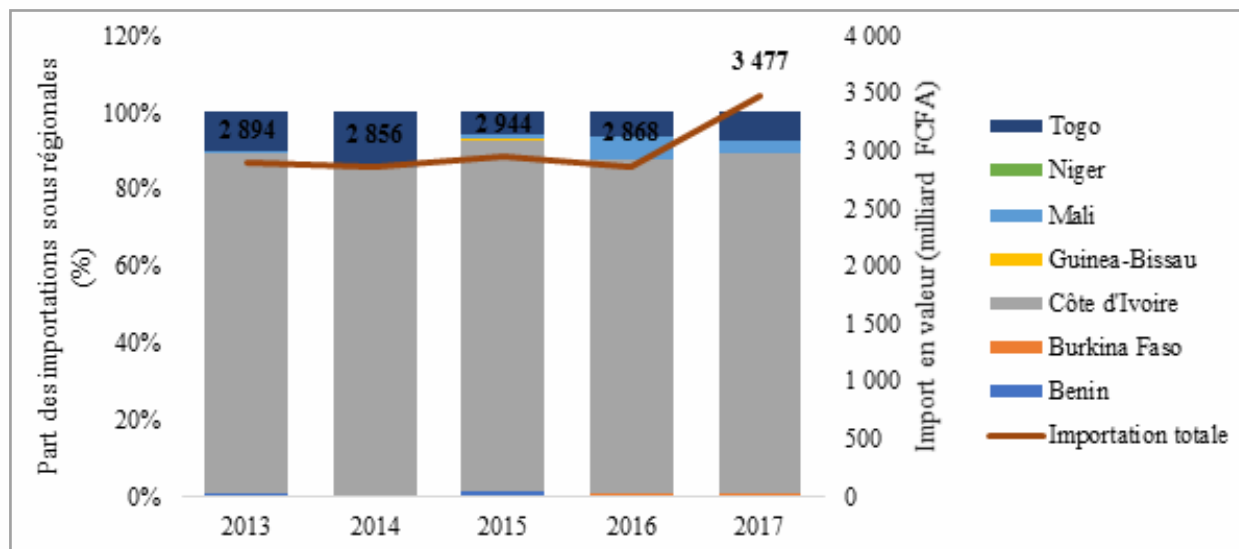


Source : FMI, DPEE, BCEAO

Les importations en provenance des autres pays de l'UEMOA ont stagné autour de 142 milliards de FCFA entre 2013 et 2014 avant de connaître une hausse de 17 milliards de FCFA en 2017. Ainsi, les importations en 2017 ont atteint 157 milliards de FCFA. Avec

la Côte d'Ivoire en tête des pays de la sous-région auprès de qui le Sénégal importe plus de produits et est suivie par le Togo, le Mali, le Bénin, le Burkina Faso, le Niger et la Guinée Bissau.

Figure 6. Part de chaque pays de l'UEMOA dans les importations du Sénégal



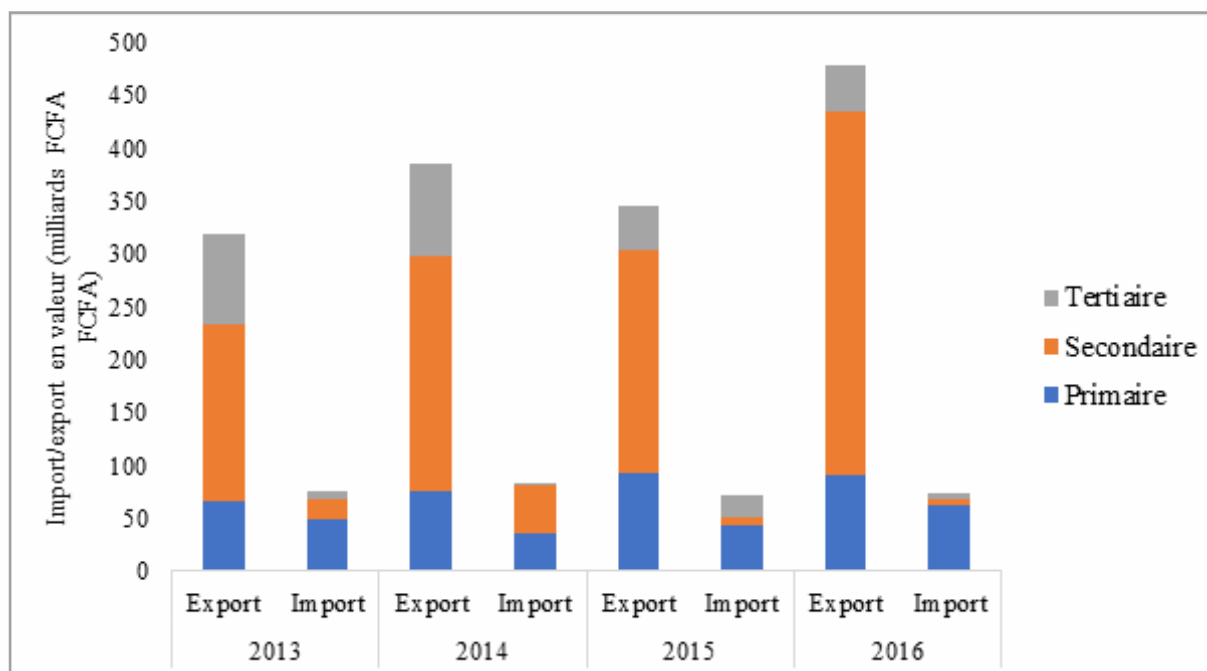
Source : FMI, DPEE, BCEAO

5.2.4 Echanges régionaux par type

Les échanges sous régionaux par type de produit émanant du Sénégal sont plus portés par le secteur secondaire suivi du primaire. Les produits les plus

exportés sont les métaux et minerais, les combustibles fossiles et les produits agricoles. Les importations sont essentiellement tirées par les produits agricoles pour le secteur primaire et du combustible fossile pour le secteur secondaire.

Figure 7. Echanges régionaux selon les secteurs



Source : CHATAM HOUSE, FMI, DPEE, BCEAO

5.3 Commerce international

5.3.1 Politique commerciale

Le Sénégal est membre de l'OMC depuis le 1^{er} janvier 1995 et membre du GATT depuis le 27 septembre 1963. La politique commerciale du Sénégal est déterminée en partie par ses engagements aux niveaux multilatéral, régional, et sous régional. Elle vise à « bâtir une économie compétitive porteuse d'une croissance inclusive et créatrice d'emplois décents » (OMC). De manière spécifique, les mesures prises visent à contribuer notamment à la réduction du déficit de la balance commerciale, à l'approvisionnement régulier du marché intérieur, à la promotion des filières locales, au renforcement du processus d'intégration régionale et à l'accès aux marchés internationaux, et à la promotion de la concurrence. Selon la douane sénégalaise, depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de l'OMC, la valeur en douane des marchandises est la valeur transactionnelle, c'est-à-dire le prix CAF. Cette valeur doit être matérialisée par tout document justificatif de la réalité, de la véracité et de l'exactitude de la transaction (facture, contrat, etc.).

5.3.2 Echanges internationaux en valeur et par destination

Selon la balance des paiements 2017 publiée en 2019, les exportations du Sénégal sont destinées

principalement au continent africain et sont évaluées à 815,6 Milliards de FCFA. Elles restent dominées en valeur par les produits à destination des pays de la CEDEAO (44,9 %) dont 34,9 % sont destinés à des pays de la zone UEMOA, notamment le Mali (23 %) et la Côte d'Ivoire (5,2 %).

Les exportations vers les pays de l'UEMOA sont constituées essentiellement de produits pétroliers (réexportations), de ciment et de produits alimentaires manufacturés. Les Etats de la CEDEAO non membres de l'UEMOA représentent 10 % des parts de marché des exportations en valeur.

Les principaux clients sont la Gambie (3,8 %), la Guinée (3,7 %) et la Mauritanie (2,7 %). Le Nigeria, premier fournisseur du Sénégal dans la CEDEAO, ne représente que 0,8 % des exportations en valeur du Sénégal. L'Europe est la deuxième destination des exportations sénégalaises. Les ventes extérieures vers l'Europe ont progressé de 231,2 milliards de FCFA à 264,7 milliards de FCFA entre 2016 et 2017. Le Sénégal réalise également des ventes vers l'Asie. En 2017, les exportations ont atteint 305,1 milliards de FCFA.

S'agissant des importations, le Sénégal commerce majoritairement avec les continents européen et asiatique qui occupent respectivement 46,8 % et 28,5 % des importations. Les continents africain et américain suivent avec respectivement 16,8 % et 7 % des importations.

Tableau 24. Ventilation des échanges par produit

En milliards FCFA	2013	2014	2015	2016	2017
Exportations					
Union Européenne	204,6	230	253,5	231,2	264,7
Etats Unis	14	21,7	38,2	36,5	52,9
Inde	85,7	30	82,8	122,3	87,3
Chine	11,1	19,8	70,9	74,75	77,7
CEDEAO	557,9	539,6	591	641,9	744,4
Mauritanie	36	36	31,2	45,6	44,9
Autres	319,9	408,1	427,1	327,7	380,5
Total	1 229,2	1 285,2	1 494,7	1 479,95	1 652,4
Importations					
Union Européenne	1 404,5	1 446,1	1 337,3	1 239,4	1 508,6
Etats Unis	88,3	87,9	87,5	72	81,4
Inde	203,9	210	210	245,1	285,2
Chine	247	323,6	323,6	331,7	380,18
CEDEAO	499,6	453	453	470,8	555,3
Mauritanie	4,2	2,8	2,9	5,2	3,6
Autres	721,4	765,8	780,9	725,6	937,7
Total	3 168,9	3 289,2	3 195,2	3 089,8	3 751,98

Source : BCEAO

5.3.3 Echanges internationaux en valeur et par produit

Les exportations du Sénégal sont tirées par les produits pétroliers, les produits de la pêche et les produits manufacturés. Les exportations de produits ont connu une progression entre 2016 et 2017, de 1 454,2 milliards de FCFA à 1 661,2 milliards de FCFA. Cette progression est expliquée par une augmen-

tation des ventes à l'extérieur d'engrais (+85,8 %), de la réexportation de produits pétroliers (+50,6 %), de minerais lourds (zircon, titane, etc.) (+40,9%), de produits manufacturés (+24,2%) et de produits horticoles (+22,7%). Concernant les importations, les biens d'équipement continuent à observer une tendance haussière. Les achats de produits alimentaires représentent aussi un poste important.

Tableau 25. Ventilation des échanges par produit

En milliards de FCFA	2013	2014	2015	2016	2017
Exportations de produits					
Sel marin	10,5	10,9	17,5	16,4	8,7
Produits pétroliers	218,5	233,3	211,9	161,4	242,9
Produits arachidières	33,5	29,5	86,5	75,5	65,4
Phosphates	9,1	16,1	34	18,6	18,4
Produits de la pêche	205	232,9	265	286,1	299,3
Ciment	81,8	82,4	90,2	106,4	117,7
Acide phosphorique	98,9	46,4	84,1	124	96
Engrais	5,7	15,7	6,3	10,8	18,9
Produits manufacturés	155,2	138,3	135,6	127,3	158,1
Autres	540,3	558,8	572	527,7	635,8
Total	1 358,5	1 364,3	1 503,1	1 454,2	1 661,2
Importations de produits					
Produits alimentaires	641	598,4	629,7	618,4	767,6
Autres biens de consommation	347,4	366,1	389,9	366	410,7
Produits pétroliers	959,3	956,2	778,7	637,4	856,1
Biens intermédiaires	587,2	595,4	624,4	644,9	777,2
Biens d'équipement	685,4	652,7	848,6	856,9	974,3
Produits divers	66,5	81,8	87,6	94,7	122,7
Total	3 286,8	3 250,6	3 358,9	3 218,3	3 908,6

Source : BCEAO, ANSD

5.4 Investissements directs étrangers

Le stock des IDE entrants Rapporté au PIB est passé de 19% en 2014 à 21% en 2017 selon les statistiques de la CNUCED. Les flux des Investissements Directs Etrangers (IDE) à destination du Sénégal émanent le plus des autres pays du continent africain pour les années 2014 et 2016 et souvent des pays européens. La part des flux en provenance des autres pays du continent a représenté environ 76 % en 2014, 31 % en 2015 et 61 % en 2016. Les IDE des pays européens ont représenté 13 % des flux en

2014, 51 % en 2015 et 21 % en 2016. La part des IDE français est prépondérante et a représenté 75 % et 63 % des IDE en provenance des pays européens respectivement en 2014 et 2015. Toutefois, les IDE français ont reculé d'environ 1 % en 2016.

Selon la balance des paiements publiée en 2015, la répartition sectorielle des IDE est la suivante : industries manufacturières (50,8%) et minières (27,1%), secteur bancaire (10,2%), dans le cadre du relèvement du capital social des banques, transports (6,1%) et production énergétique (5,8%).

Tableau 26. Part des IDE par pays d'origine

En milliards FCFA	2014		2015		2016	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Afrique	164	76	77	31,3	179	60,9
Amérique	9	3,9	32	13,2	42	14,2
Asie	15	7,1	10	4,2	13	4,4
Europe	28	12,9	125	51,3	60	20,5
Total	216	100	244	100	294	100

Source : CNUCED

5.5 Intégration régionale

5.5.1 Critères de convergence de l'UEMOA

Les critères de convergence de l'UEMOA comprennent cinq critères répartis en deux rangs. Il s'agit des critères de premier rang (solde budgétaire sur le PIB nominal, taux d'inflation moyen et encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal) que les Etats membres sont impérativement tenus de respecter et des critères de second rang (masse salariale rapportée aux recettes fiscales et pression fiscale).

Pour les critères de premier rang, le Sénégal a constamment respecté deux critères que sont le taux d'inflation moyen inférieur ou égal à 3 % et l'encours

de la dette publique totale rapporté au PIB nominal inférieur ou égal à 70 %. Le critère solde budgétaire sur le PIB nominal supérieur ou égal à -3 % n'a pu être atteint qu'en 2017 avec un ratio de -2,95 %. Les projections montrent cependant que ce critère pourra à nouveau être respecté en 2020 avec un quotient de -2,97%.

Comme pour la quasi-totalité des Etats membres, le Sénégal est loin de pouvoir respecter le critère relatif à la pression fiscale qui doit être supérieure ou égale à 20 %. La moyenne de la pression fiscale sur la période 2014-2017 est de 15,03 %, l'estimation de 2018 indique 16 % et les projections la portent à 18,4 % en 2020. Le ratio masse salariale de l'Etat du Sénégal rapportée à la recette fiscale est respecté et selon les projections de 2020, la valeur atteindra 27,9 %.

Tableau 27. Critères de convergence de l'UEMOA

Sénégal	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020 Proj
Premier rang (%)							
Solde budgétaire /PIB nominal ($\leq -3\%$)	-3,9	-3,7	-3,3	-3,0	-3,7	-3,8	-3,0
Taux d'inflation annuel moyen ($\leq 3\%$)	0,1	0,8	1,3	1,3	0,5	1,1	2,0
Encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal ($\leq 70\%$)	42,1	43,8	47,2	47,7	48,2	47,3	46,1
Second rang (%)							
Masse salariale/Recette fiscale ($\leq 35\%$)	33,1	32,9	32,0	32,5	31,8	29,3	27,9
Pression fiscale ($\geq 20\%$)	15,2	15,2	15,9	15,0	16,0	17,3	18,4

Source : Commission de l'UEMOA et DPEE

5.5.2 Etat des lieux de l'intégration régionale

Les relations commerciales avec le continent africain se sont inscrites dans le cadre des zones d'intégration économiques. Ces zones d'intégration facilitent la circulation des personnes et des biens. Le Sénégal est membre de deux institutions d'intégration : l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

L'UEMOA regroupe les huit pays de l'Afrique de l'Ouest qui ont le FCFA comme monnaie commune. La CEDEAO, plus vaste que l'UEMOA, est constituée de quinze pays d'Afrique de l'ouest. Cependant, l'UEMOA est à un stade d'intégration plus avancée que la CEDEAO. En effet, l'UEMOA est une union douanière avec l'existence et l'application d'un Tarif Extérieur Commun (TEC) depuis 2000. Au niveau de la CEDEAO, les travaux sur la mise en place d'un TEC sont finalisés et son application est effective depuis janvier 2015.

6- QUALITÉ DE SIGNATURE

6.1 Climat des affaires

Le Sénégal a enregistré une nette progression ces dernières années en termes de classement dans l'enquête Doing Business de la Banque Mondiale. Le classement de 2018 a été révisé et s'est amélioré,

faisant passer le Sénégal du 147^{ème} rang au 140^{ème} rang. Le Sénégal a obtenu de meilleurs résultats que les pays de l'UEMOA, ce qui montre que le climat des affaires s'améliore.

Tableau 28. Indicateurs mesurés par le rapport Doing business

Indicateur	Contenu	Métrique	
Création d'entreprise	Procédures, délais, coûts et apport en capital minimum requis pour créer une société à responsabilité limitée	Procédures (Nombre)	8,5
		Délai (jours)	8,5
		Coût (% Revenu par habitant)	48,9
Permis de construire	Procédures, délais et coûts liés à l'exécution de toutes les formalités requises pour construire un entrepôt et dispositifs de contrôle de qualité et de sécurité dans le système d'obtention d'un permis de construire	Procédures	13
		Délai (jours)	143
		Coût (% de la valeur de l'entrepôt)	28,2
		Indice de contrôle de la qualité des constructions	6,5
Raccordement à l'électricité	Procédures, délais et coûts de raccordement au réseau électrique, fiabilité de l'approvisionnement en électricité et transparence des tarifs	Procédures	7
		Délai (jours)	257
		Coût	1398,8
		Fiabilité de l'approvisionnement en électricité et transparence des tarifs (0-8)	0
Enregistrement de propriété	Procédures, délais et coûts de transfert du titre de propriété, et qualité du système d'administration foncière	Procédures	5
		Délai (jours)	48
		Coût (% valeur du bien)	5,5
		indice de la qualité de la terre (0-30)	3
Commerce transfrontalier	Délais et coûts associés à l'exportation du produit présentant un avantage comparatif et à l'importation de pièces automobiles	Coût à l'export (USD)	585
		Délai à l'export	60

Obtention de prêts	Lois sur le nantissement de biens meubles et système d'information sur la solvabilité	indice des droits légaux (0-10)	6
		Indice de qualité de l'information sur le crédit (0-6)	0
		Couverture du registre public sur le crédit (% adultes)	0,3
		couverture du registre privé (% adultes)	0,1
Protection des investisseurs	Droits des actionnaires minoritaires dans les opérations entre parties liées et dans la gouvernance d'entreprise	indice de divulgation d'information (0-10)	7
		Indice de la responsabilité des dirigeants (0-10)	1
		Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10)	6
Paiement des taxes et impôts	Paiements, délais et total à payer pour une entreprise qui applique intégralement la législation postérieures à la déclaration fiscale ainsi que les procédures	Paiement (nombre par exercice)	46
		délai (heure par exercice)	218
		Taux d'imposition (% des bénéfices)	45,5
Exécution des contrats	Délais et coûts de règlement d'un litige commercial et qualité des procédures judiciaires	Délai (jours)	1785
		Coût (% de la créance)	28
		Indice relatif à la qualité des poursuites judiciaires (0-18)	7,5
Règlement de l'insolvabilité	Délais, coûts, résultats et taux de recouvrement dans les cas d'insolvabilité et solidité de la législation dans ce domaine	Taux de récupération (centimes de dollar américain)	0,0
		Temps (années)	aucune pratique
		Coût (% du patrimoine)	aucune pratique

Source : Doing Business

- **Création d'une entreprise** : le Sénégal a rendu la création d'entreprise plus abordable en réduisant les frais de notaire pour la constitution d'une société.

- **Obtenir de l'électricité** : le Sénégal a amélioré la surveillance et la réglementation des pannes d'électricité en commençant à enregistrer des données pour le système annuel : l'indice de durée d'interruption moyenne (SAIDI) et l'indice de fréquence d'interruption moyenne du système (SAIFI).

- **Enregistrement de propriété** : le Sénégal a facilité

l'inscription de propriété en réduisant les coûts de transfert de propriété et en réduisant le transfert et l'enregistrement des biens.

- **Paiement des impôts** : le Sénégal a facilité le paiement des impôts en introduisant des délais dans le code général des impôts pour le traitement des remboursements en espèces de la TVA et appliquer ces délais dans la pratique.

- **Exécution des contrats** : le Sénégal a facilité l'exécution des contrats en introduisant des règles

plus strictes en matière d'audience préliminaire, ce qui a entraîné une réduction du temps nécessaire pour résoudre un litige commercial.

Malgré ces progrès il subsiste des obstacles, notamment sur le plan du paiement des impôts, du raccordement à l'électricité, de l'obtention de prêts et l'exécution des contrats. Ces difficultés occupent une place prépondérante dans la seconde phase, récemment validée, de la stratégie de renforcement du climat des affaires et de la compétitivité (PREAC II). La mise en place des Zones Économiques Spéciales (ZES) est en cours : celles de Diamniadio, Diass et Sandiara visent à accueillir des entreprises provenant de différents pays et opérant dans des secteurs très divers comme les activités manufacturières, le tourisme, les services médicaux ou la recherche.

Au niveau national, le Sénégal s'est doté au fil des années d'un cadre institutionnel et juridique s'inspirant des normes, des techniques et des procédures de prévention et de lutte contre la corruption en vigueur au niveau international.

C'est dans le même sillage que la loi relative à la déclaration de patrimoine a été adoptée afin d'assurer le contrôle de l'évolution du patrimoine de certaines personnes impliquées dans la gestion des affaires publiques. L'efficacité de ces cadres institutionnels et juridiques détermine dans une large mesure la réussite des interventions de l'Etat en matière de développement économique et social.

Pour atteindre les résultats escomptés dans les efforts de développement, il est nécessaire de renforcer les moyens de prévention et la lutte contre la corruption, afin que les ressources mobilisées soient dépensées d'une manière efficace et efficiente. Le rapport sur l'indice de Perception de la Corruption de 2017 classe le Sénégal à la 66^{ème} place au niveau mondial et à la 8^{ème} place parmi les pays africains avec un score de 45/100.

Une nouvelle stratégie de lutte contre la corruption est initiée au Sénégal en mettant en place un comité de pilotage. Le Sénégal dispose d'un comité chargé d'élaborer la stratégie nationale de lutte contre la corruption.

Le Sénégal figure parmi les 10 premiers sur 54 pays africains dans le classement de l'indice Mo Ibrahim de la gouvernance africaine (IIAG) pour l'année 2018. Le Sénégal a enregistré une nette amélioration avec

un score de 63,3 sur 100, loin devant la Côte d'Ivoire (20^{ème} place avec un score de 54,2 sur 100, le Bénin (13^{ème} place avec un score de 58,7 sur 100 et le Maroc (15^{ème} place avec un score de 58,4 sur 100)

6.2 Gouvernance financière

Le gouvernement du Sénégal poursuit les efforts d'amélioration de la transparence des finances publiques : les résultats préliminaires de l'évaluation de la transparence budgétaire réalisée au mois d'avril 2018 sont encourageants.

La dynamique de modernisation des services du Trésor se poursuit. Après, la certification ISO 9001 version 2015 de la Recette Générale du Trésor (RGT) en octobre 2017, la Direction de la Dette Publique (DDP) est devenue en octobre 2018, la deuxième direction de l'Administration centrale à certifier ces processus métiers. Ces certifications qui s'inscrivent dans une démarche permettent d'améliorer sensiblement, la qualité, l'organisation et la méthode de travail par un meilleur suivi des activités et la mesure des performances y relative. Elles ont fait l'objet de confirmation lors des audits de surveillance (2018 et 2019 pour la RGT, en 2019 pour la DDP)

Avec l'adhésion du Trésor à la plateforme basculement SICA STAR, l'intégration des organismes autonomes disposant de compte de dépôts dans les livres du Trésor s'effectue progressivement. Vingt-trois organismes ont été déjà intégrés et vingt autres devraient l'être en 2020.

Cette évolution implique une réforme des services du Trésor notamment pour une gestion plus active de la trésorerie publique afin de mieux gérer les relations avec cette nouvelle clientèle et avec les institutions bancaires.

Dans le souci d'optimiser la gestion de la dette, un mécanisme de rachat de certaines dettes antérieures est acté. En particulier, la mobilisation de 2,2 milliards de dollars à travers l'émission d'eurobonds de 2018, en des termes plus favorables a permis de racheter 40% de la dette en eurobonds antérieure de 2011 qui étaient relativement plus chers.

Egalement, il convient de préciser que dans le cadre de la gestion active de sa dette, le Sénégal a récemment émis sur le marché des titres publics un montant de 200 milliards de FCFA qui, au-delà de la couverture du besoin de 2019, permettra de racheter de la dette pour réduire les risques d'endettement.

Cette option devra constituer une action continue pour le Trésor. En effet, dans un contexte marqué par le soutien de l'exécution budgétaire et de la réduction des vulnérabilités liées à la dette, le Trésor devra s'inscrire durablement dans la dynamique de la gestion active de la dette et de la trésorerie.

La promotion de la bonne gouvernance reste une exigence majeure pour le PSE.

6.3 Notation financière

S&P et Moody's procèdent régulièrement depuis les années 2000 et 2011 respectivement à la notation financière du Sénégal.

S&P maintient la note du Sénégal à B+ depuis décembre 2000 mais désormais avec perspective qui passe de stable à positive depuis le 15 juin 2018.

Cette amélioration de la perspective fait suite au rehaussement de la notation attribuée par Moody's, sanctionnant positivement la bonne évolution du cadre macroéconomique. L'opinion de S&P repose sur la consolidation de la croissance qui devrait rester forte sur la période 2018-2021 et les efforts du gouvernement pour réduire le déficit budgétaire et le déficit du compte courant.

En outre, les deux agences de notation classent l'économie sénégalaise parmi les plus attractives de la sous-région avec des perspectives positives à moins et long terme. En outre, la découverte d'importants gisements d'hydrocarbures dont l'exploitation pourrait commencer en 2021, devrait améliorer la situation économique du Sénégal. L'historique des notations du Sénégal par les agences Standard & Poor's (S&P) et Moody's est présentée ci-après.

Tableau 29. Evolution de la note souveraine du Sénégal

Date	Agence	Rating	Perspectives
juin 2018	S&P	B+	positive
avril 2017	Moody's	Ba3	stable
novembre 2014	Moody's	B1	positive
juillet-2013	S&P	B+	stable
mars 2011	Moody's	B1	stable
mai 2010	S&P	B+	negative
mai-2009	S&P	B+	negative
decembre 2000	S&P	B+	stable

Source : Site Trading economics

La solvabilité du Sénégal a été notée sur l'échelle internationale à Ba3 par l'agence Moody's et B+ par l'agence Standard & Poor's expliquée essentiellement par la vulnérabilité de l'économie aux chocs exogènes. Le pays est fortement dépendant de ses importations. En outre, en dépit des investissements importants au cours de ces dernières années, d'im-

portants déficits d'infrastructures continuent de limiter le développement du pays, notamment en matière de transport et dans le secteur de l'énergie dans un contexte où les déficits budgétaires récurrents réduisent la marge de manœuvre du gouvernement.

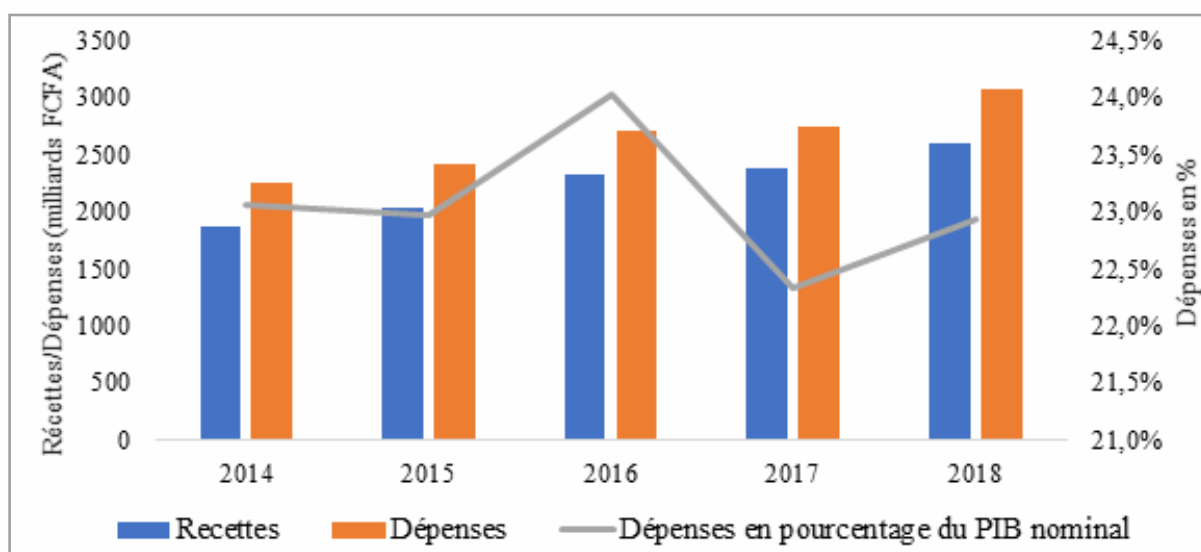
7.1 Budget

7.1.1 Dépenses et recettes

Les ressources (revenus et dons) du Sénégal connaissent une hausse, de 1 877 milliards de FCFA en 2014 à 2 599 milliards de FCFA en 2018, mais ne permettent pas de couvrir l'ensemble des dépenses. En conséquence, le solde budgétaire demeure défi-

citare. Ce déficit qui était en moyenne de 370 milliards de FCFA entre 2014 et 2017 s'est accentué en 2018 à 475 milliards de FCFA. Selon les projections, il se situerait à 443 milliards de FCFA en 2019. Les dépenses en pourcentage du PIB suivent une évolution relativement stable, ce ratio se situe dans une fourchette entre 22 et 24 % entre 2014 et 2018.

Figure 8. Evolution du montant des dépenses et recettes du Sénégal



Source : DPEE

7.1.2 Présentation détaillée des dépenses et recettes

Tableau 30. Taxes des opérations financières de l'Etat

Sénégal	2014	2015	2016	2017	2018	2019
En milliards FCFA					Est	Proj
Revenus et dons	1877	2026	2335	2377	2599	2972
Revenus totaux	1624	1794	2090	2112	2325	2687
Revenus des taxes	1483	1597	1789	1845	2146	2534
Taxes directes	450	487	560	592	673	772
Taxes indirectes	1033	1110	1229	1253	1382	1730
Revenus non issus des taxes	141	197	302	267	179	153
Dons	253	232	244	264	274	284
Budgétaire	40	31	38	49	37	44
En capital	213	201	206	215	237	240
Dépenses totales	2254	2413	2704	2739	3075	3414
Dépenses courantes	1209	1679	1931	1938	2100	2120
Salaires et compensations	490	526	572	600	683	743
Sécurité sociale	30	60	6	7	5	7
Transferts et autres	514	492	541	606	448	451
Dépenses exceptionnelles (Dons courants et en capital)	174	600	811	725	964	918
Intérêts dus	127	160	188	234	263	310
Sur dette intérieure	68	34	48	56	45	48
Sur dette extérieure	59	126	140	178	218	262
Dépenses d'investissement	858	524	533	525	667	946
Sur ressources domestiques	467	117	97	68	150	155
Sur ressources extérieures	391	405	436	457	517	791
Prêts nets	60	51	52	43	45	38
Balance primaire	355	65	107	132	180	529

Source : DPEE

7.1.3 Présentation générale du budget

Les dépenses inscrites dans le budget de l'Etat du Sénégal, sont essentiellement allouées aux dé-

penses ordinaires en moyenne de 63 % et 37 % aux dépenses d'investissement entre 2016 et 2017.

Tableau 31. Les grands postes du Budget

En milliards FCFA	2016		2017	
	Montant	%	Montant	%
Dépenses ordinaire	1880	64,3	2023	62,3
Dettes publiques	595,6	20,4	680	20,9
Traitements et salaires	538,2	18,4	586	18,0
Autres dépenses courantes	745,8	25,5	756,9	23,3
Dépenses d'investissement	1045	35,7	1225	37,7
sur ressources internes	611	20,9	788,2	24,3
sur ressources externes	434	14,8	437	13,5
Charges du budget général	2925	100	3248	100

Source : Loi de Finances

7.1.4 Présentation détaillée du budget par poste de dépense

Le Budget du Sénégal en 2018 est en grande partie tiré par l'éducation, les infrastructures terrestres,

l'armée, la santé et l'action sociale. Le budget du Sénégal est assez stable sur la période ; les variations annuelles sont faibles.

Tableau 32. Extrait Lois de Finances 2018 et 2019

Sénégal	2018		2019	
	Valeur	Structure (%)	Valeur	Structure (%)
En milliards FCFA				
Education*	670	36,0%	727	35,7%
Santé et action sociale	167	9,0%	198	9,7%
Logement	46	2,5%	69	3,4%
Agriculture	199	10,7%	203	10,0%
Pêche et économie maritime	41	2,2%	47	2,3%
Energie	113	6,1%	142	7,0%
Tourisme	11	0,6%	13	0,6%
Industrie	6	0,3%	8	0,4%
Emploi	10	0,5%	15	0,7%
Infrastructures transports terrestres	210	11,3%	238	11,7%
Intérieur	127	6,8%	125	6,1%
Justice	42	2,3%	41	2,0%
Armée	214	11,5%	200	9,8%
Commerce	5	0,3%	10	0,5%
Total	1861	100%	2036	100%

Source : Loi de Finances Rectificative (2018) et Loi de Finances Initiale (2019)** Agrégation Education Nationale, Enseignement Supérieur et Recherche et Formation Professionnelle

7.2 Politiques fiscales

7.2.1 Recettes du budget général décomposées par source

Les recettes fiscales connaissent une augmentation depuis 2014. Elles sont passées de 1 483 milliards de FCFA en 2014 à 1 845 milliards de FCFA en 2017. Selon les estimations et projections, les recettes pourraient atteindre 2 146 milliards de FCFA et 2 534

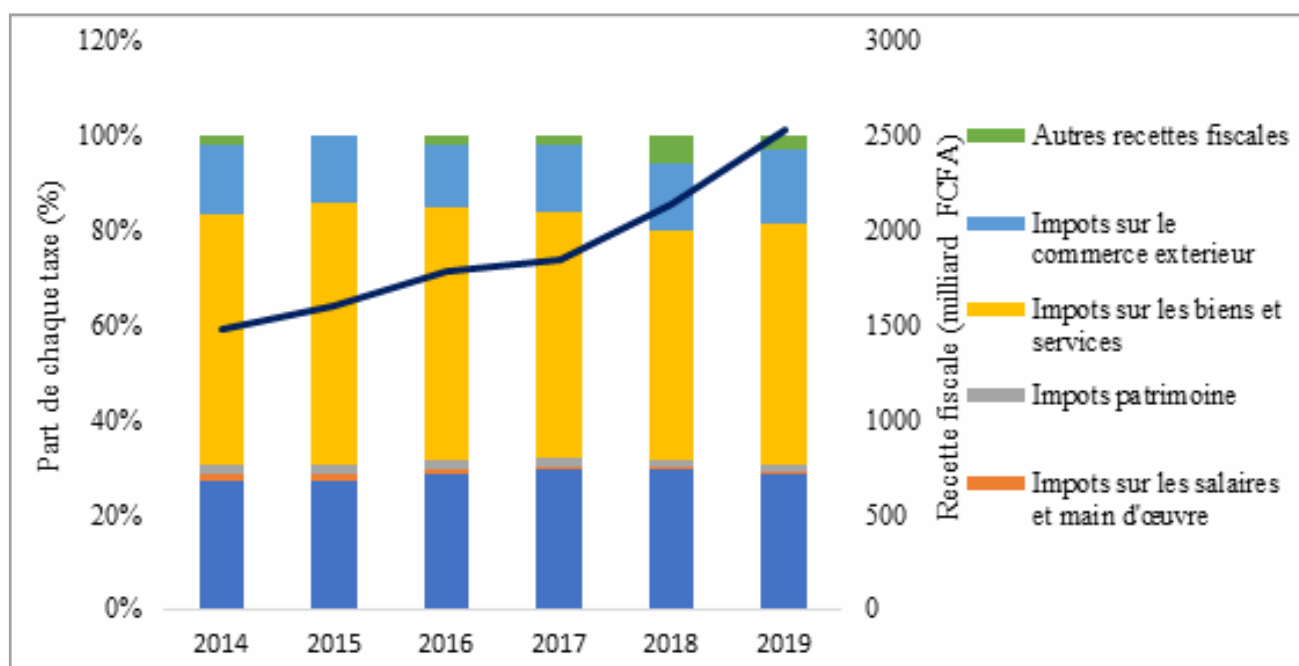
milliards de FCFA respectivement en 2018 et 2019. Ces hausses sont expliquées par les impôts sur les biens et services, les impôts sur le revenu, aux bénéfices, aux gains en capital et aux impôts sur le commerce extérieur. Les revenus de ces trois rubriques d'imposition représentent en moyenne 95 % du total des recettes fiscales. Les impôts sur les biens et services représentent en moyenne 52 % des recettes fiscales suivis des impôts sur le revenu, des bénéfices et des gains en capital.

Tableau 33. Présentation détaillée des recettes fiscales

(en milliards de FCFA)	2014	2015	2016	2017	2018 proj
Recettes fiscales	1 482,5	1 597,1	1 788,6	1 845	2 145,8
Impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital	401,8	435,4	512,9	544	630,1
Impôts sur les salaires et main d'œuvre	21,1	20,3	17,3	14	10,0
Impôts patrimoine	27,1	31,4	29,6	34	33,2
Impôts sur les biens et services	786,4	882,4	959,8	955	1 046,1
Impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales	218,6	227,6	234,5	266	299,2
Autres recettes fiscales	27,5	-	34,4	32	36,8
Mesures modification CGI, dépenses fiscales	-	-	-	-	64,0
Mesures nouvelles fiscales et douanières	-	-	-	-	26,5

Source : DPEE

Figure 9. Recettes du Budget général en fonction des sources



Source : Loi de finance

7.2.2 Présentation des nouveautés fiscales récemment votées ou en discussion et en passe d'être votées

Le système fiscal sénégalais a connu plusieurs mutations depuis les indépendances. Les réformes ont été opérées en fonction des choix stratégiques liés notamment à des objectifs de stabilité macroéconomique et de croissance.

Pour tenir compte des politiques d'harmonisation des législations fiscales initiées dans le cadre de l'UEMOA, le Sénégal a adopté le système de taux unique de TVA à 18%.

La seule modification du taux de la TVA a concerné la baisse intervenue en 2011 du taux de taxation des activités d'hébergement de 18% à 10% pour soulager le secteur touristique en difficulté. En 2013, le système fiscal du Sénégal a fait l'objet d'une grande refonte avec l'entrée en vigueur du nouveau Code Général des impôts (CGI).

En 2018, l'Etat du Sénégal a introduit trois nouvelles taxes : la contribution spéciale du secteur des télécommunications (CST), le prélèvement sur les compagnies d'assurance et le prélèvement sur les opérations de consignation de produits pétroliers d'avitaillement en hydrocarbures des navires. Selon la Loi de Finances Initiale (LFI) 2019, La CST est exigible de tout exploitant de réseaux de télécommunications ouverts au public agréé au Sénégal. Elle est fixée à 4,5% du chiffre d'affaires hors taxes de l'exploitant, net des frais d'interconnexion réglés aux autres exploitants de réseaux publics de télécommunications. S'agissant du prélèvement sur les compagnies d'assurance, le taux est fixé à 1% et s'applique aux chiffres d'affaires hors taxes. Le versement est effectué chaque trimestre sur le montant trimestriel de l'assiette. En ce qui concerne la dernière taxe, le prélèvement est fixé à 10 FCFA le kilogramme net d'hydrocarbures exportés.

7.3 Projet de loi de finances

Dans la loi de finances initiale (LFI) de 2019, les ressources globales sont programmées à 4 071,8 milliards de FCFA contre 3 774,7 milliards de FCFA pour la Loi de Finances Rectificative (LFR) de 2018, soit un accroissement de 297,1 milliards de FCFA en valeur absolue et de 7,9 % en valeur relative. Elles sont

constituées principalement des ressources du budget général projetées à 3 937,6 milliards de FCFA et des ressources des comptes spéciaux du Trésor à hauteur de 134,2 milliards de FCFA. La hausse des ressources est tirée par les ressources du budget général, ces dernières sont composées des ressources internes et des ressources externes, évaluées respectivement à 2 765,6 milliards de FCFA et 1 172 milliards de FCFA.

Les ressources internes de la LFI de 2019 sont programmées en hausse de 15,4 % et passeraient ainsi de 2 396,7 milliards de FCFA à 2 765,6 milliards de FCFA entre la loi de finances rectificative de 2018 et la loi de finances initiale de 2019. Elles sont constituées essentiellement de recettes ordinaires hors dons pour 2 657,4 milliards de FCFA, de dons budgétaires à hauteur de 44,2 milliards de FCFA, de recettes exceptionnelles à hauteur de 61 milliards de FCFA et de remboursement au titre des prêts pour 3 milliards de FCFA.

Les recettes ordinaires hors dons, composées des recettes fiscales (2 534 milliards de FCFA) et des recettes non fiscales (123,4 milliards de FCFA), devraient ressortir globalement en hausse de 15,8 % comparativement à la LFR de 2018. Elles enregistreraient, ainsi, une augmentation de 362,5 milliards de FCFA, à la faveur des performances attendues en termes de mobilisation d'impôts directs et indirects. Globalement, la pression fiscale est attendue à 17,2 % du PIB (base 2014) en 2019 contre 16 % projetés dans la LFR 2018, soit une augmentation de 1,2 point de pourcentage au-delà de l'atteinte de l'objectif de la LFR de 2018. Cette situation prend en compte l'impact attendu des mesures d'ordre fiscal qui seront mises en œuvre par l'Administration fiscale pour conforter les recettes, avec, entre autres, la réduction effective des exonérations fiscales, notamment celles n'ayant pas d'impact social avéré. Globalement, l'atteinte des objectifs nécessitera un élargissement soutenu de l'assiette fiscale en conformité avec la révision de la base du PIB.

S'agissant des emprunts, ils sont programmés à hauteur de 316,2 milliards de FCFA en 2019 contre 749,7 milliards de FCFA dans la LFR de 2018. Pour ce qui est des dons budgétaires, ils sont attendus à 44,2 milliards de FCFA, soit une progression de 7,2 milliards de FCFA comparativement au montant de

37 milliards de FCFA projeté en 2018.

Quant aux ressources externes affectées à l'investissement, elles sont programmées à 790,9 milliards de FCFA en 2019, soit un accroissement de 53% comparativement à la LFR de 2018.

Les dépenses du budget général sont prévues à 4 071,8 milliards de FCFA pour l'année 2019, soit une augmentation de 7,9 % par rapport à la LFR de 2018. Elles sont constituées, essentiellement, de dépenses ordinaires pour un montant de 2 503,5 milliards de FCFA, de dépenses d'investissement évaluées à 1 434,2 milliards de FCFA et des dépenses des comptes spéciaux à hauteur de 134,2 milliards de FCFA.

Les dépenses ordinaires sont programmées à 2 503,5 milliards de FCFA en 2019 contre 2 436,5 milliards de FCFA dans la LFR de 2018. Elles sont composées de dépenses de fonctionnement à hauteur de 896,9 milliards de FCFA, de dépenses de personnel pour 743,4 milliards de FCFA et du service de la dette publique pour 863,2 milliards de FCFA. Les autres dépenses courantes sont réparties en dépenses de « fournitures et entretien » pour 356,4

milliards de FCFA et en « transferts et subventions » pour 570,4 milliards de FCFA (dont 30 milliards de FCFA au titre du FSE).

Les dépenses d'investissement de la LFI 2019 sont programmées à 1 434,2 milliards de FCFA contre 1226,9 milliards de FCFA prévus dans la LFR de 2018, tirée par les investissements financés sur ressources extérieures. En effet, ces derniers sont projetés à 790,9 milliards de FCFA en 2019 contre une prévision de 517 milliards de FCFA au titre de la LFR de 2018, soit une hausse de 273,9 milliards de FCFA, sous l'impulsion notamment des prêts projets. Cette tendance vise à consolider à court terme l'accompagnement des partenaires extérieurs dans la mise en œuvre des programmes de développement.

Quant aux dépenses d'investissement sur ressources intérieures, elles sont prévues à 643,3 milliards de FCFA, soit une baisse de 66,6 milliards de FCFA comparativement au montant de 709,9 milliards de FCFA programmé dans la LFR de 2018. Toutefois, le ratio des dépenses en capital financées sur ressources internes rapportées aux recettes fiscales dans la LFI de 2019 devrait demeurer très soutenu, avec un taux de 25,4%.



8- FACTEURS DE RISQUE

8.1 Risques politiques et sécuritaires

Certaines caractéristiques intrinsèques favorisent la stabilité politique et sociale du Sénégal :

Premièrement, les dirigeants spirituels (marabouts) ont une influence considérable sur leurs communautés (confréries). Cela a des implications profondes pour l'environnement politique du Sénégal de deux façons

i) la culture collégiale des confréries sous-tend la culture de prise de décision consensuelle qui s'étend à tous les aspects de la vie politique et sociale au Sénégal,

ii) les marabouts sont fondamentalement conservateurs et ont tendance à soutenir le gouvernement en place, ce qui contribue à la stabilité politique.

Deuxièmement, l'absence de tensions ethniques et religieuses qui affectent de nombreux pays d'Afrique contribue à la stabilité politique du pays. Environ 95 % des Sénégalais sont musulmans et pratiquent une forme particulièrement modérée de l'islam, influencée par le soufisme.

Risques liés à la sécurité intérieure

La sécurité intérieure constitue l'un des secteurs clés du PAP dans le cadre du PSE. A cet égard la police sénégalaise a développé plusieurs stratégies de veilles permanentes et de sécurisation à grande échelle. Il est mis en place deux systèmes de sécurisation, sous les noms de code « Karangué 2 » et « Sentinelle »

Les groupes terroristes islamistes demeurent une menace non-négligeable de déstabilisation. En 2017, les attentats perpétrés au Mali, en Mauritanie et au Burkina Faso ont notamment conduit la France et les États-Unis à recommander une vigilance accrue à leurs ressortissants au Sénégal.

8.2 Risques sociaux

Au niveau social, le pays peut être paralysé par des mouvements de grèves ou de manifestations.

Actuellement, les syndicats du secteur de la santé regroupée au sein du mouvement "And Gueusseum" sont dans une dynamique de radicalisation pour revendiquer la justice et l'équité dans le traitement des

agents selon le communiqué de lancement du 17^{ème} plan d'action.

Au niveau de l'éducation, les manifestations sont récurrentes. Les étudiants revendiquent le plus souvent le paiement des bourses à bonne date en bloquant la principale avenue qui passe devant l'université par des brulures de pneus réprimées par la police au moyen de gaz lacrymogène.

Pour leur part, les enseignants font la grève chaque année scolaire pour réclamer le respect des accords signés avec l'Etat antérieurement. La recrudescence de ces grèves impacte considérablement le quantum horaire de l'année scolaire.

Toutefois, il faut noter que la manifestation pacifique est une liberté publique qui est garantie par la constitution.

8.3 Risques macroéconomiques

Selon la Banque Mondiale et le FMI, les perspectives économiques à moyen terme devraient rester positives si le Sénégal poursuit et approfondit ses réformes structurelles et si la conjoncture internationale continue d'être favorable.

La dernière analyse de la viabilité de la dette du FMI note que le Sénégal est actuellement à faible risque de surendettement. Le FMI a noté que les taux de croissance actuels ne peuvent être soutenus à moyen et long terme que si le Sénégal améliore sa gouvernance économique et continue à être en mesure de mobiliser des ressources financières suffisantes pour faciliter la mise en œuvre du PSE et renforcer la résilience de l'économie aux chocs internes et externes dans un contexte d'insécurité au sein de la sous-région.

La hausse des prix des produits de base et d'autres pressions budgétaires pourraient compromettre la réalisation des objectifs du PSE. Sur la mobilisation des ressources, les analyses de viabilité de la dette du FMI montrent que le risque de surendettement demeure toujours faible. Toutefois, le ratio service de la dette sur recette budgétaire doit être surveillé pour éviter un risque de liquidité.

8.3.1 Evolution des perspectives de demandes des principaux partenaires internationaux

Le Sénégal dispose d'un certain nombre de partenaires commerciaux régionaux sur lesquels son économie repose fortement. En 2017, selon l'ANSD, les ventes à l'extérieur du Sénégal sont principalement orientées vers le continent africain (42,1%), versus Europe (28,9%) et Asie (20,2%). L'instabilité politique, les troubles sociaux sont fréquents dans la région ouest-africaine qui, entre autres effets, pourrait entraîner une réduction de la demande de ces partenaires.

Le secteur du tourisme est l'un des cinq secteurs clés dans le PSE qui devrait stimuler la croissance à moyen et long terme. Par contre, il y a un certain nombre de défis auxquels fait face le tourisme au Sénégal notamment l'amélioration de la qualité du service, la promotion de la destination Sénégal et l'érosion côtière.

De plus, le tourisme est très vulnérable aux risques extérieurs, régionaux et nationaux, y compris le ralentissement économique dans les pays d'origine des touristes, la perception négative de la sécurité associée à l'instabilité politique de la région Casamance, les attaques terroristes potentielles ciblant

les sites touristiques et l'escalade des risques géopolitiques régionaux

8.3.2 Cours internationaux des matières premières

Avec l'apparition de minerais nouveaux (or, zirconium, titane), les exportations du Sénégal ont connu au cours de ces dernières années des mutations. Les produits tels que le coton ou le phosphate se sont raréfiés dans les ventes à l'extérieur tandis que les exportations restent toujours concentrées sur le ciment, les produits halieutiques, horticoles, pétroliers, chimiques (acide phosphorique) et alimentaires (bouillons) ou encore arachidières.

Selon l'ANSD, les exportations du Sénégal se sont hissées à 1 486,4 milliards de FCFA en 2017 contre 1 371,2 milliards de FCFA en 2016, soit une progression de 8,4%. Cette hausse est consécutive à celle des expéditions de produits pétroliers (+25,6%), de bouillons (+15,3%), d'or non monétaire (+13,9%) et de produits halieutiques (+8,6%). En revanche, le repli des ventes à l'extérieur de l'acide phosphorique (-16,9%) et de produits arachidières (-15,4%) malgré le relèvement d'huile brute d'arachide à hauteur de 16,3%, a atténué cette tendance haussière.

Figure 10. Evolution Pétrole Brent (baril en \$)



Source : Bloomberg

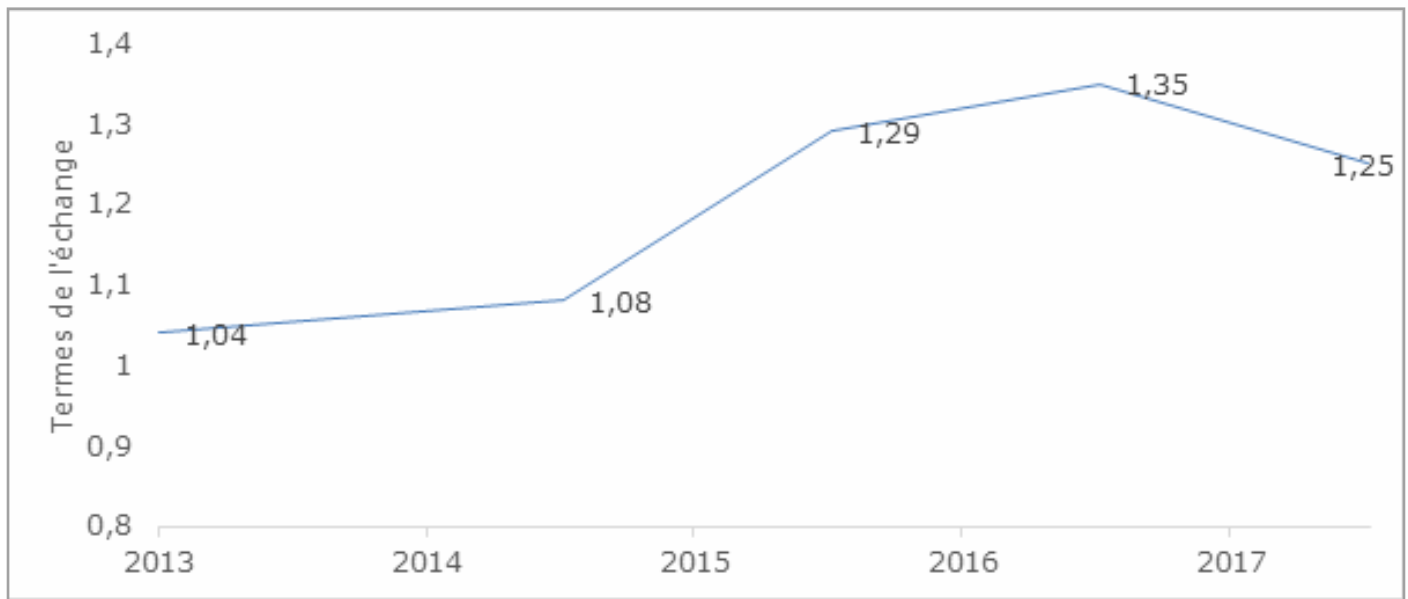
8.3.3 Evolution des termes de l'échange

Le Sénégal dispose d'un certain nombre de partenaires commerciaux dans la zone sur lesquels son économie repose. L'instabilité politique, les troubles sociaux, les épidémies sont fréquentes dans la région ouest-africaine qui, entre autres effets, pourraient entraîner une réduction des exportations du Sénégal, et les importations en provenance de ces pays de la sous-région.

Selon le FMI, le déficit courant s'est nettement creusé en 2017 en raison d'une détérioration des termes de l'échange et d'une augmentation des importations de biens d'équipement.

Selon l'ANSD, les termes de l'échange sont ressortis à 1,25 en 2017. Ce résultat fait suite à la bonne tenue des prix des produits des groupes « matières premières minérales » (1,49) « énergie et lubrifiant » (1,31), « autres demi-produits » (1,20) et « alimentation-boisson-tabac » (1,10).

Figure 11. Evolution des termes de l'échange



Source : ANSD

Les perspectives de croissance économique du Sénégal sont subordonnées à la performance d'un certain nombre de secteurs qui sont très vulnérables à divers facteurs de volatilité.

8.4 Risques concernant la mobilisation des ressources

8.4.1 Mobilisation des ressources fiscales

Pour la réalisation des objectifs du PSE, la mobilisation des recettes constitue un risque qui pourrait compromettre la viabilité des finances publiques. Selon le FMI, les autorités doivent élaborer un plan d'action global visant à accroître la mobilisation des recettes fiscales à moyen terme pour porter le ratio recettes fiscales/PIB d'environ 16 % actuellement à 20 % (critères de convergence de l'UEMOA).

Dans ce contexte, il serait important de renforcer l'administration fiscale et de mener une réforme fiscale qui encourage l'investissement privé et qui ins-

taure un ensemble de règles limitant les exonérations fiscales. Une gestion prudente des gisements de gaz et de pétrole récemment découverts permettrait également d'augmenter les recettes à long terme.

8.4.2 Financement extérieur par les bailleurs de fonds

Le Sénégal a une exposition importante à la dette publique concessionnelle des institutions multilatérales et des gouvernements étrangers. Le pays bénéficie de dons d'un nombre de donateurs tels que l'USAID, la Banque Mondiale, la Banque Européenne d'Investissement (BEI), la Banque Islamique de Développement (BID), la Banque Africaine de Développement (BAD) et l'Agence Française de Développement (AFD) et l'aide financière internationale joue un rôle crucial dans les finances publiques du Sénégal. Dans le Programme d'Investissement Public (PTIP) 2018-2020, le gouvernement prévoit un montant de 3 002,4 milliards de FCFA à financer par l'aide pour

le financement des investissements publics, ce qui représente 48 % du montant total de 6 257,8 milliards de FCFA d'investissement prévu dans le PTIP 2018-2020. Le Sénégal pourrait faire face à des difficultés économiques si les montants susmentionnés ne sont pas mobilisés

La poursuite de ces aides dépend de la capacité du Sénégal à se conformer à certaines restrictions et engagements des donateurs et si les bailleurs de fonds deviennent réticents ou incapables de continuer à fournir des volumes importante d'aide au pays, le Sénégal pourrait faire face à des difficultés économiques.

8.4.3 Financement extérieur par les Investissements Directs Etrangers

Les Investissements Directs Etrangers (IDE), qui comprennent essentiellement le capital social, les bénéfiques réinvestis et d'autres entrées de capitaux, sont encore à améliorer au Sénégal au vu de sa stabilité politique.

Selon le rapport 2018 sur les Investissements Mondiaux de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED), les Investissement Directs Etrangers sont passés de 276 millions USD en 2012 à 532 millions USD en 2017. Le stock total a atteint 4,8 milliards USD (31,5% du PIB) en fin 2017.

Tableau 34. Evolution des Investissements Directs Etrangers (IDE)

Investissement Direct Etranger	2015	2016	2017
Flux d'IDE entrants (millions USD)	409	472	532
Stocks d'IDE (millions USD)	3 431	3 772	4 858
IDE entrants (en % de la FBC F****)	11,6	9,9	n/a
Stock d'IDE (en % du PIB)	25,1	25	31,5

Source : CNUCED

Le Sénégal a été classé 140ème dans le dernier rapport 2018 Doing Business de la Banque Mondiale, indiquant la nécessité pour le gouvernement de poursuivre ses efforts de réforme de l'environnement économique et commercial. Des réformes sont nécessaires pour améliorer le climat des affaires et ainsi attirer davantage de flux d'IDE. La découverte des gisements gaziers et pétroliers recèle des ressources importantes et pourrait favoriser à l'avenir un afflux d'IDE

8.5 Risques sanitaires

Au niveau de la santé, les risques ont des répercussions qui vont au-delà de la qualité de vie, affectant les revenus, la productivité, la scolarisation et finalement la croissance économique. Le paludisme est le problème sanitaire le plus répandu auquel est confronté le Sénégal.

Selon les données de l'ONUSIDA, le pays enregistre l'un des taux de prévalence du VIH le plus faible en Afrique sub-saharienne, estimé à 0,5 % de la po-

pulation adulte. Les facteurs ayant contribué au maintien d'un faible taux de prévalence sont la politique précoce et agressive du gouvernement et de la société civile pour éduquer la population sur les risques du VIH-SIDA.

Récemment, les autorités sanitaires sénégalaises ont confirmé l'apparition de 2 123 cas suspects de dengue dont 216 positifs (10%) avec 1 seul décès.

8.6 Risques environnementaux

Les risques majeurs de catastrophes auxquels le Sénégal fait face sont les aléas naturels, les risques industriels et technologiques et les risques infrastructurels.

Depuis plusieurs années, les inondations sont récurrentes dans la banlieue de la capitale sénégalaise durant la saison des pluies. En 2012, les inondations ont été catastrophiques pour le pays, occasionnant de pertes en vies humaines, de nombreux dégâts immobiliers et matériels ainsi qu'une baisse impor-

tante de sources de revenus. Les infrastructures publiques telles que les écoles, les structures de santé, les réseaux d'approvisionnement en eau potable et d'électricité ont également été fortement touchées, entraînant la suspension des services publics pendant plusieurs jours.

Cet évènement désastreux a également marqué un tournant décisif dans la politique de gestion durable des risques d'inondations avec l'adoption par le gouvernement du Programme Décennal de Gestion des risques d'Inondations (PDGI) doté d'un budget

de plus de 700 milliards de FCFA (1,4 milliard de dollars).

La production agricole au Sénégal est très vulnérable aux conditions météorologiques et, en particulier à la sécheresse et les quantités de précipitations, qui peuvent varier considérablement d'une année à l'autre. Ce secteur contribue considérablement au PIB et représente une part importante de l'économie informelle. Les risques sur la production agricole peuvent ralentir sérieusement la croissance économique et accroître le niveau de pauvreté dans les zones rurales.

9.1 Description générale de la dette Publique

9.1.1 Aperçu général

Selon la sixième revue de l'Instrument de Soutien à la Politique Economique (ISPE) du FMI publiée en août 2018, le Sénégal a diversifié ses sources de financement. A fin décembre 2018, l'encours de la dette publique est estimé à 7 137,2 milliards de FCFA, soit 54,7% du PIB contre 5 848,5 milliards FCFA en 2017 et 5 312,2 milliards FCFA en 2016. Ainsi, Comparativement à l'année précédente, cet encours a progressé de 22%. Cette progression est essentiellement imputable à la dette extérieure (+37,5%), notamment les crédits commerciaux qui ont connu une hausse assez significative (+70%) avec l'émission sur le marché international d'un eurobond à double tranche : un montant d'un milliard d'euros à 4,75% et un montant d'un milliard de dollars US au taux de 6,75% sur des durées respectivement de 10 ans et de 30 ans amortissables sur les trois dernières années.

En 2018, le Sénégal a réalisé une émission sur le marché des eurobonds en USD et en EUR pour un montant total de 2,2 milliards de dollars à des conditions de taux favorables, en partie imputables au contexte international. Une partie des fonds levés en 2018 a permis de racheter une dette antérieure contractée sur le marché des euro bonds. Malgré un

risque de surendettement faible, certains indicateurs de dette se sont détériorés, obligeant l'Etat à mettre en place des réformes fiscales et structurelles.

La part de la dette extérieure par rapport à la dette totale a progressé (plus que doublée) considérablement entre 2014 et 2018. Le ratio dette extérieure sur PIB est passé de 33 % en 2016 à 54,7% % en 2018. Quant à l'encours de la dette intérieure, son poids par rapport au PIB est passé de 14,2% à 6,8% de 2016 à 2018.

Ces dernières années, le Sénégal a reçu des financements en nette augmentation grâce au Groupe consultatif qui a contribué de façon significative au Programme d'Action Prioritaire (PAP) (2014-2018) du Plan Sénégal Emergent (PSE). Le Sénégal a pu mobiliser des ressources extérieures au-delà de 2 000 milliards de FCFA. La tendance observée il y a quelques années a commencé à s'inverser depuis que le gouvernement a mis en place le PSE. La dette publique intérieure qui avait connu une progression rapide a commencé à ralentir à la suite du changement de stratégie de financement lié au PSE. Dans la foulée, le gouvernement du Sénégal a réalisé plusieurs émissions sur le marché des eurobonds en 2014, 2017 et 2018.

Tableau 35. Répartition de la dette publique du Sénégal

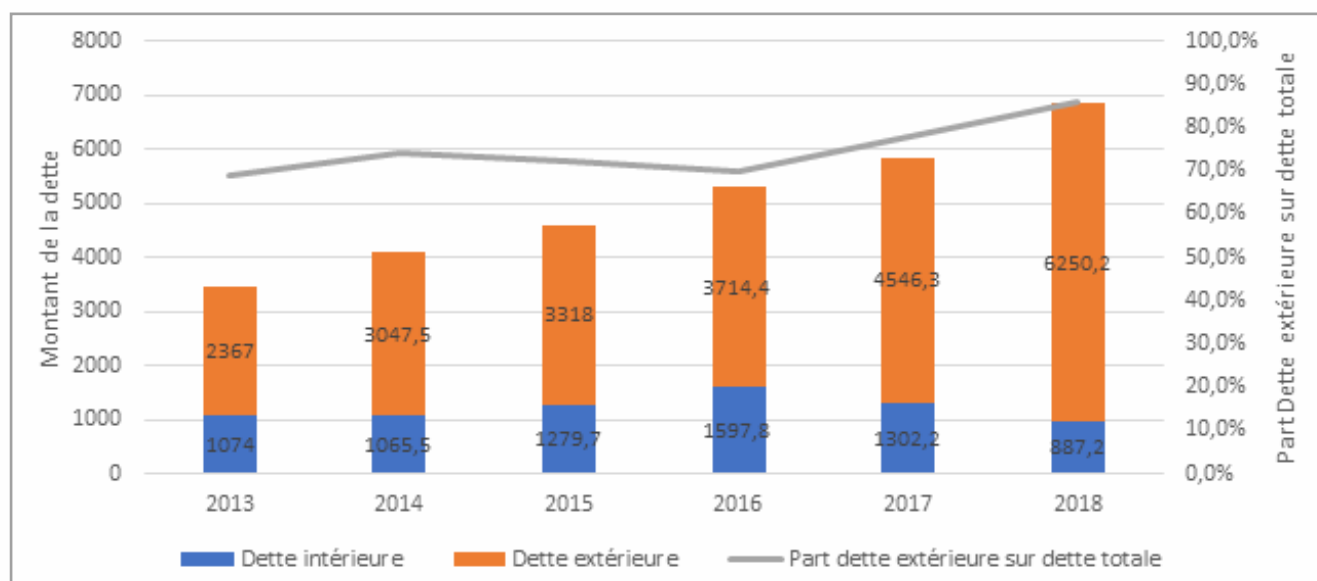
Sénégal	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Dette totale (% PIB)	-	42,10	43,80	47,20	47,70	54,7
Dette totale (en Milliards FCFA)						
Restant due	3441,7	4113	4597,7	5312,2	5848,5	7137,4
Arriérés	0	0	0	0	0	0
Dû	705,5	683,8	777,5	799,5	981,3	774,7**
Payé	705,5	683,8	777,5	799,5	981,3	774,
Dette extérieure totale						
Restant due	2367,7	3047,5	3318	3714,4	4546,3	-6250,2
Arriérés	0	0	0	0	0	0
Dû	140,2	135,3	195	205,8	262,3	379,8**
Payé	140,2	135,3	195	205,8	262,3	379,8**
Dette intérieure totale						
Restant due	974	1065,5	1279,7	1597,8	1302,2	887,2
Arriérés	0	0	0	0	0	0
Dû	565,3	548,5	582,5	593,7	719	394,9**
Payé	565,3	548,5	582,5	593,7	719	394,9**
PIB nominal (prix courant)*	-	9 775,00	10 508,70	11 251,70	12 264,90	13406,6

Source : DGCPT, FMI

* PIB évalué en tenant compte de la nouvelle année de base (2014)

** Valeur au 30 Septembre 2018

Figure 12. Répartition de la dette publique entre dette extérieure et dette intérieure



Source : DGCPT, FMI

9.1.2 Profil temporel de la dette à rembourser

Le Sénégal est endetté à moyen et long terme. Cette situation s'explique par la stratégie d'endettement utilisée ces dernières années. Les besoins en finan-

cement du PSE et le reprofilage de la dette ont eu des conséquences sur les maturités des ressources financières levées auprès des créanciers intérieurs comme extérieurs.

Tableau 36. Profil temporel de la dette en 2017

Exprimé en %	Dette intérieure	Dette extérieure
Court terme (< 1 an)	31,9	3,60
Moyen terme (1 à 5 ans)	60,7	25,00
Long terme (> 5 ans)	7,5	71,30
Total	100	100

Source : DGCP

9.1.3 Montant de la dette à rembourser à court terme

Le ratio service de la dette sur recette budgétaire demeure élevé. En effet, il a progressé de 32,8% en

2016 à 37% en 2018 pour des niveaux de recettes de 2 377 milliards. Cette évolution s'explique par certains emprunts qui sont arrivés à échéance et les charges de la dette de marché.

Tableau 37. Dette à rembourser à court terme (2013-2017)

Milliard de FCFA	2013	2014	2015	2016	2017
Montant de dette extérieure à payer dans l'année	140,2	135,3	155,5	158,9	223,11
Montant de dette intérieure à payer dans l'année	565,3	548,5	411,13	562,13	456,71
Total	705,5	683,8	566,64	621,03	679,82

Source : DGCP

Tableau 38. Dette à rembourser à court terme (2013-2017)

Milliard de FCFA	2018 (Est)	2019 (Proj)	2020 (Proj)
Montant de dette extérieure à payer dans l'année	420,09	412,06	826,86
Montant de dette intérieure à payer dans l'année	459,53	362,75	238,20
Total	879,62	774,81	1065

Source : DGCP

9.2 Stratégie d'endettement et viabilité de la dette

9.2.1 Description de la stratégie

D'après le règlement n°9/2007/CM/UEMOA portant

cadre de référence de la politique d'endettement public et de la gestion de la dette publique dans les pays de l'UEMOA, les Etats doivent élaborer une stratégie d'endettement public annexée à la loi de finance. Cette stratégie est renforcée par l'instrument de Soutien à la Politique Economique (ISPE) signé

avec le FMI qui doit permettre au gouvernement de renforcer sa capacité à gérer la dette publique. C'est dans ce cadre que les services de l'Etat du Sénégal élaborent périodiquement la Stratégie de Dette à Moyen Terme (SDMT).

Dans le cadre de la SDMT, le but recherché est de mettre en place la meilleure combinaison possible entre dette intérieure et dette extérieure (concessionnelle, semi-concessionnelle et non concessionnelle). Les objectifs visés dans la SMDT 2018-2020 de l'Etat du Sénégal sont les suivants :

- i) Comblent les besoins de financement et faire face aux obligations de paiement du Trésor public ;
- ii) S'assurer que les risques liés au portefeuille de la dette publique restent dans les limites acceptables ;
- iii) Garantir que les coûts de financement soient les plus faibles possibles ;
- iv) Développer et approfondir le marché intérieur de titres publics du Sénégal avec l'appui de l'agence UMOA-Titres.

Le gouvernement du Sénégal a mis en place un Comité National de la Dette Publique (CNDP) qui constitue l'unité de gestion et de coordination des entités de gestion de la dette publique. Le CNDP a été créé par arrêté ministériel n°5889 en date du 03 juillet 2008. Ce comité est sous l'autorité du Ministre chargé des finances. Le CNDP est chargé d'élaborer, de coordonner et de suivre la mise en œuvre de la politique nationale d'endettement public et de gestion de la dette publique.

Relations avec les bailleurs de fonds

i) FMI

Le gouvernement du Sénégal a signé des conventions avec les bailleurs multilatéraux et bilatéraux. Depuis octobre 2007, l'Etat du Sénégal fait partie du programme ISPE avec le FMI. C'est un programme sans décaissement qui est destiné à aider l'Etat à mettre en œuvre des réformes destinées à renforcer l'efficacité des politiques économiques. Le premier programme ISPE a été signé en novembre 2007 et a pris fin en décembre 2010. Ce programme a permis de consolider la stabilité macroéconomique en aug-

mentant le potentiel de croissance économique du pays et en réduisant la pauvreté.

Le deuxième ISPE a permis à l'Etat du Sénégal (i) de limiter le montant de la dette non concessionnelle requis durant la période couvrant le nouvel ISPE ; (ii) restreindre l'utilisation de la dette non concessionnelle pour financer l'extension de l'autoroute à péage de Diamniado Aéroport International Blaise Diagne (AIBD) à Thiès et Mbour ; (iii) mise en place d'un compte séquestre pour le financement de l'autoroute à péage ; (iv) imposition des obligations d'audit et de reporting.

Après le succès du deuxième programme, l'Etat du Sénégal et le FMI ont conclu un nouvel accord en juin 2015 pour le lancement du troisième ISPE pour la période 2015-2017. Ce troisième programme a été prolongé jusqu'au 24 juin 2019. Sous l'ISPE III, le gouvernement a programmé de mobiliser un emprunt non concessionnel pour un montant fixé à un milliard de dollars US dans le but de financer des projets d'investissement dans le domaine des infrastructures routières, l'énergie et l'assainissement des villes.

D'après la sixième revue de l'accord de l'ISPE publiée en août 2018, le Sénégal a réalisé de bonne performance dans le cadre des réformes envisagées au niveau du PSE. Grâce à l'appui de l'ISPE, ces réformes ont permis à l'économie sénégalaise d'atteindre un taux de croissance de 7,2 % en 2017 dans un contexte d'inflation maîtrisée et de déficit budgétaire limité à 3 % du PIB. Toutefois, la récente hausse des prix du pétrole a fragilisé la situation des finances publiques à cause de la politique de blocage des prix entreprise par l'Etat du Sénégal.

ii) Groupe Banque Mondiale

En novembre 2018, le portefeuille de la banque mondiale au Sénégal est réparti de la façon suivante :

- Vingt projets d'investissement pour un montant de 1,64 milliard de dollars supporté par l'Association Internationale de Développement (AID) ;
- Neuf opérations régionales pour un montant de 411,5 millions de dollars de l'AID ;
- 138,3 millions de dollars d'engagements de la Société Financière Internationale (SFI) ;
- 106,5 millions de dollars d'engagements bruts de l'Agence Multilatérale de garantie des investisse-

ments (MIGA).

La Banque mondiale accompagne le Sénégal dans plusieurs secteurs :

- La gestion des eaux pluviales avec le Projet de gestion des eaux pluviales et d'adaptation au changement climatique qui a permis de protéger les zones peuplées exposées au risque d'inondation. Environ 137 500 personnes en ont bénéficié directement (contre 90 000 ciblées initialement) et 571 hectares (pour 343 au départ) ont été protégés ;

- Eaux et assainissement avec le projet pour le secteur de l'eau, le Projet d'approvisionnement en eau potable à long terme et le Programme national d'eau potable et d'assainissement du millénaire, auxquels s'ajoute l'actuel Projet d'approvisionnement en eau et d'assainissement en milieu urbain ;

- Agriculture avec le Programme de productivité agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO), un programme régional couvrant 13 pays, a produit les résultats suivants au Sénégal : 423 000 producteurs et transformateurs agricoles, dont 38 % de femmes, ont pu tirer parti du développement, de la diffusion et de l'adoption de technologies agricoles améliorées entre 2012 et 2015.

- Protection sociale avec un projet de filets sociaux, le gouvernement du Sénégal a inscrit 442 019 ménages dans le registre national unique (environ 30 % de la population), tandis que le programme national de bourses de sécurité familiale a atteint son objectif final d'environ 300 000 ménages bénéficiaires (près de 20 % de la population).

Dans le cadre du financement de la phase 2 du PSE, le Sénégal, par l'intermédiaire du groupe consultatif de Paris organisé en décembre 2018, a obtenu une promesse de financement de la banque mondiale de 1 950 milliards de FCFA.

iii) **Groupe Banque Africaine de Développement (BAD)**

Fin décembre 2017, le portefeuille du groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD) s'établissait à 501,7 milliards de FCFA. Ce portefeuille a permis de financer d'importants projets de déve-

loppement comme le Train Express Régional (TER) à hauteur de 120,5 milliards de FCFA. La répartition sectorielle du portefeuille d'investissement était le suivant : secteur agricole et rural (34 %), eau et assainissement (31 %), infrastructure (19 %), secteur social (14 %) et gouvernance (2 %). En 2018, le Sénégal est devenu éligible au guichet des prêts non-concessionnels de la BAD.

iv) **Banque Islamique de Développement (BID)**

Le portefeuille de la Banque Islamique de Développement (BID) au 31 décembre 2017, était évalué à 532 milliards de FCFA. Il était composé de vingt-huit projets et programmes destinés à financer le développement du Sénégal. La BID est un bailleur important du Sénégal qui a commencé à accompagner le pays en 1976. Dans le cadre du groupe consultatif de Paris de décembre 2018, la BID a promis à l'Etat du Sénégal un financement de la phase 2 du PSE pour un montant de 871 milliards de FCFA.

v) **Les autres bailleurs multilatéraux**

Le Sénégal a également des relations de financement avec d'autres bailleurs multilatéraux comme la BEI, le Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA), la Banque Arabe pour le Développement Economique de l'Afrique (BADEA), le fonds de l'Organisation des Pays Producteurs de Pétrole (OPEP) pour le développement économique et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD).

9.2.2 **Viabilité de la dette selon la Banque mondiale et le FMI**

Le FMI et la Banque mondiale ont élaboré un cadre visant à guider les décisions d'emprunt des pays à faible revenu. Ce cadre permet aux pays éligibles de calibrer leurs besoins de financement sur leur capacité de remboursement actuelle et future. L'objectif des analyses de la viabilité de la dette est d'évaluer le niveau de dette nécessaire pour écarter les risques.

Tableau 39. Résultats obtenus par le Sénégal au titre du CVD (Scénario de référence)

Année	VA de la dette extérieure (%)		Service de la dette extérieure (%)		VA de la dette publique totale (%)	Service de la dette (%)
	PIB	Exportations	Exportations	Recettes	PIB	Recettes
2018	33	94	8	13	51	31
2019	32	94	8	13	49	29
2020	32	94	7	11	48	23
2021	31	92	13	21	47	30
2022	31	91	6	10	46	20
2027	29	81	8	14	42	23
2037	21	51	8	12	39	31

Source : FMI

D'après les analyses de viabilité de la dette, réalisées par le Sénégal et le FMI, le pays a un profil de risque de surendettement faible sur la période 2018-2037 suivant le scénario de référence (cf. ci-dessous). Toutefois ce résultat obtenu dépend des réformes mises en place pour soutenir une croissance économique robuste dans le temps.

Selon les évaluations publiées dans la cinquième revue de l'ISPE, dans les scénarios de tests de résistance les plus extrêmes, deux indicateurs dépassent le seuil fixé dont un à plusieurs reprises. Ce résultat traduit une vulnérabilité accrue de la dette liée au risque de refinancement des euro-obligations. Les simulations ont montré que la dégradation du ratio service de la dette extérieure sur recettes liée au refinancement des euro-obligations pouvait entraîner un risque modéré de surendettement. A ce titre, une prudence devrait être observée dans le cadre de la gestion de la dette non concessionnelle négociée aux conditions du marché. La couverture des besoins de financement par les ressources intérieures peut aider à mettre en œuvre une gestion plus prudente de la dette.

Scénario de référence selon le FMI

Les hypothèses sous-jacentes suivantes ont été retenues dans le CVD du FMI (cinquième revue de l'ISPE de Décembre 2017) :

i) La croissance du PIB réel devrait s'élever à 7 % en moyenne au cours de la période 2018-2022

grâce aux retombées des investissements liés aux infrastructures, la croissance des exportations et les réformes envisagées dans le cadre du PSE. La croissance du PIB réel à long terme devrait converger vers 5,4 %.

ii) Le déficit budgétaire global devrait s'établir à 3,7 % du PIB en 2017 et 3,5 % en 2018. Selon les projections, il devrait atteindre 3 % du PIB à long terme.

iii) Le déficit du compte des transactions courantes devrait se détériorer en 2017 et atteindre 7,8 % du PIB à cause de l'augmentation des importations de biens d'équipement et des produits pétroliers dans un contexte de ralentissement des exportations. Toutefois, le solde du compte courant devrait s'améliorer en 2018, en raison d'un repli des importations. Quant au déficit courant structurel, il devrait connaître une baisse pour s'établir à 5,3 % du PIB grâce à la progression des exportations.

iv) L'inflation est maintenue à 1,9 % en 2017 à cause de la chute des prix des produits de base. Le taux d'inflation calculé à partir du déflateur du PIB devrait s'établir à 2,2 % en 2017 et devrait diminuer à moins de 2 % jusqu'en 2020.

v) Les envois de fonds des migrants. Le ratio envois de fonds sur PIB devrait connaître une baisse avec une croissance de 7 % au cours des cinq prochaines années et 6,5 % par la suite.

vi) **La composition et les conditions du financement extérieur.** L'analyse de la viabilité de la dette introduit l'hypothèse selon laquelle la stratégie d'endettement sera prudente. L'échéance moyenne de la nouvelle dette est proche de 18 ans. Le coût des nouveaux emprunts a été évalué à 3,7 %.

vii) **La dette intérieure** devrait baisser à 23,6 % d'ici 2022 en raison des émissions sur le marché des euro-obligations. Les projections sont effectuées sur la base de taux d'intérêt à court terme moyen de 6 % alors que les emprunts à moyen et long terme devraient être évalués à un taux réel de 3,3 % avec une échéance moyenne de 4,7 ans.

ix) **Le taux d'actualisation.** La dette concession-

nelle ayant un élément don important, le taux d'actualisation retenu dans le cadre de l'analyse de viabilité de la dette est de 5 %.

9.3 Dette extérieure

9.3.1 Les détenteurs

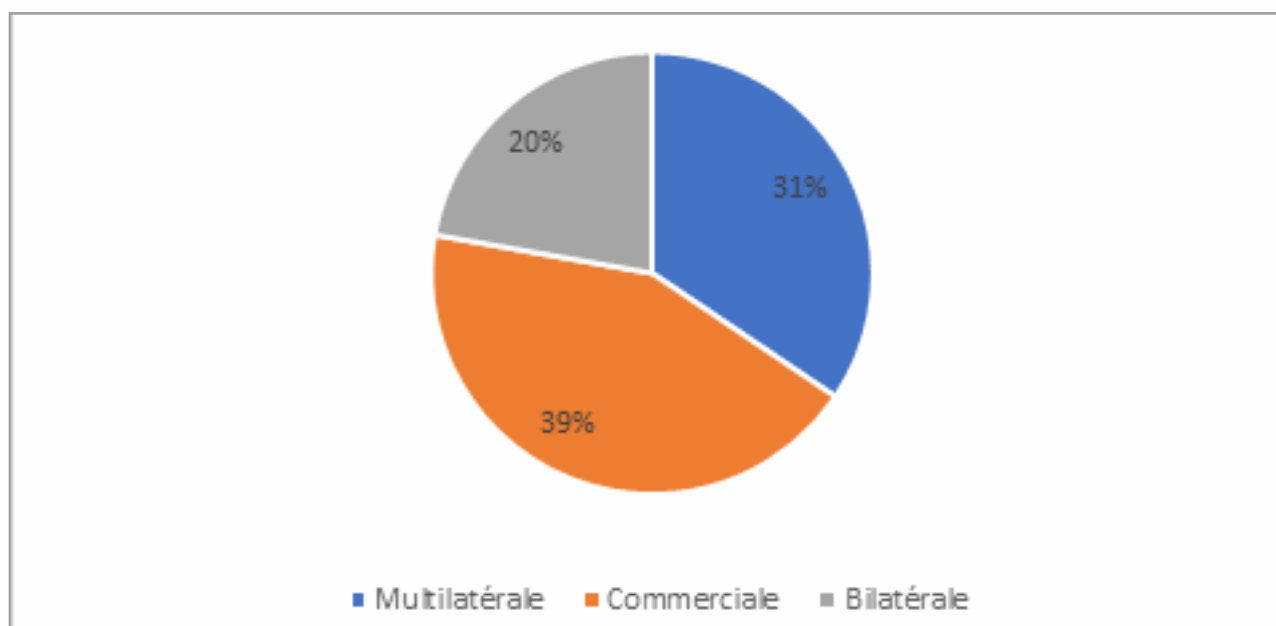
La dette extérieure du Sénégal est composée majoritairement de dette multilatérale ; Après suivent la dette bilatérale et les emprunts commerciaux. Cette situation s'explique par la volonté des bailleurs de contribuer significativement au financement du PSE. La dette commerciale a nettement progressé entre 2016 et 2018 à cause des émissions sur le marché des euro-obligations.

Tableau 40. Résultats obtenus par le Sénégal au titre du CVD (Scénario de référence)

Sénégal En milliards de FCFA	2014	2015	2016	2017	2018
Dette extérieure totale	3 047,5	3 318,0	3 714,4	4 546,3	6 250,4
Dette commerciale	602,1	590,9	767,4	1 306,8	2 423,5
Eurobonds	503,7	492,5	570,6	1 134,6	2 292,31
Credit Suisse	98,4	98,4	98,4	73,8	49,20
Afreximbank	0,0	0,0	98,4	98,4	81,99
Bilatérale	787,8	923,1	1 072,8	1 473,7	1 838,05
OCDE	359,3	348,1	356,5	410,2	489,93
Pays arabes	175,0	180,8	174,3	150,4	140,95
Autres	253,5	394,2	542,0	913,1	1 207,17
Multilatérale	1 657,6	1 804,0	1 874,2	1 866 ,1	1 988,5
FMI	154,5	120,9	88,5	56,8	25,53
Banque mondiale - IDA	815,8	962,0	1 025,3	1 068,7	1 136,96
BEI	14,8	12,7	10,4	9,1	21,85
AFDB	290,8	321,5	354,1	363,9	396,35
OPEC/IDB/BADEA	205,0	208,6	206,7	198,6	197,88
Autres	176,7	178,2	189,2	169,0	209,91
En % d u PIB nominal	31,2%	31,6%	33,0%	38,1%	47,9

Source : DGCP

Tableau 21. Résultats obtenus par le Sénégal au titre du CVD (Scénario de référence)



Source : DGCP

9.3.2 Situation des paiements de la dette extérieure

Le service de la dette s'élève à 420,09 milliards en 2018. Ce montant est expliqué en majeure partie par la dette commerciale (64,7%).

Tableau 41. Service prévisionnel de la dette extérieure

Situation à décembre 2017	Multilatérale			Bilatérale			Commerciale			Total		
	Capital	Intérêt	Total	Capital	Intérêt	Total	Capital	Intérêt	Total	Capital	Intérêt	Total
Milliards FCFA												
Nouveau tirage												
Service dû	37,3	25,1	62,4	38,6	39,6	73,2	154,6	124,8	75,3	175,1	83,79	258,9
Total												
A maturité 2016												
Arriérés												
Service payé			62,4			78,2			279,4			420,09

Source DGCP

9.3.3 Devises de la dette

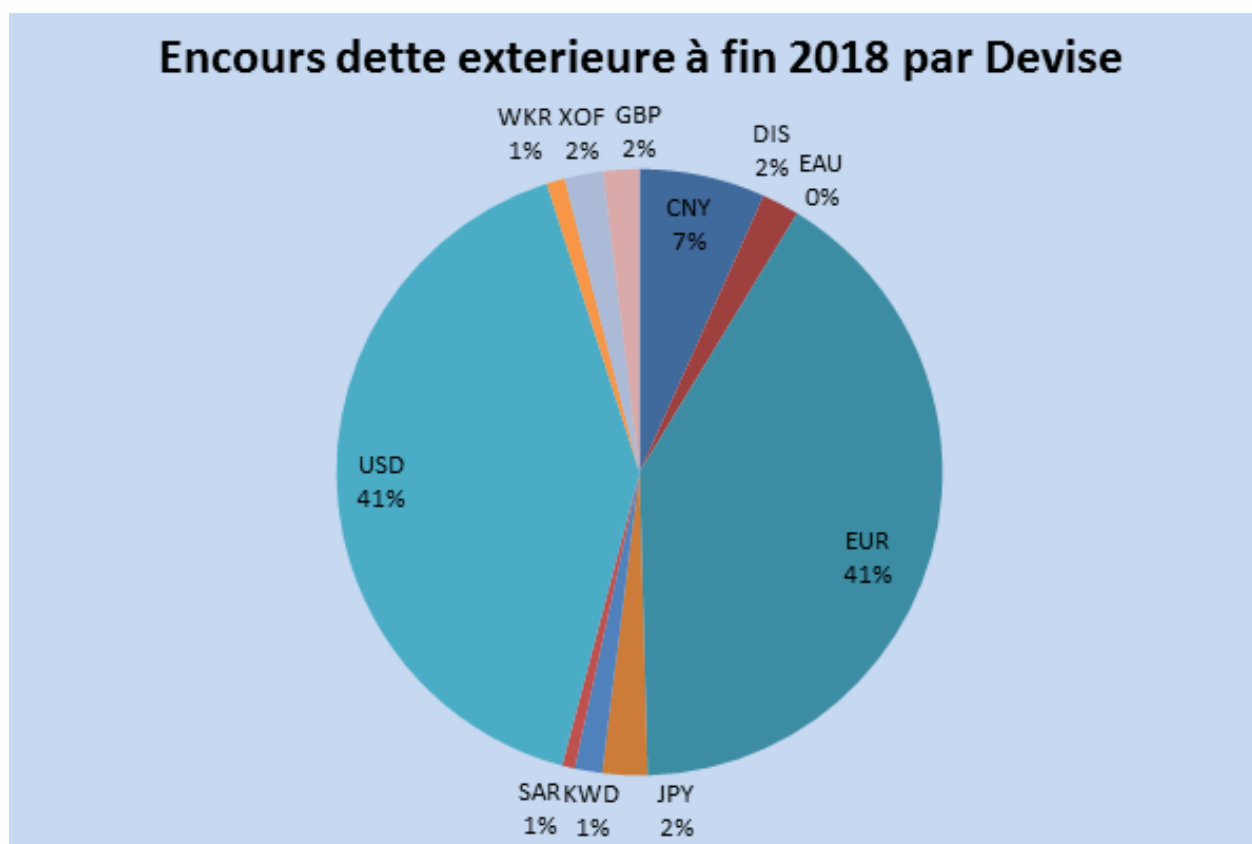
Le Sénégal est exposé au risque de change lié au dollar US et au yuan chinois. Pour faire face à ce risque, le Sénégal a établi une stratégie de couverture de certains emprunts souscrits sur le marché

des euro-obligations (500 millions USD). Le Sénégal a signé un contrat de swap USD contre Euro pour couvrir son exposition au dollar US. L'opération a été réalisée en accord avec l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA).

Tableau 42. Composition en devise du portefeuille de la dette extérieure

DEVISE	Total en devises	Taux de change au 31/12/2018	MONTANT EN FCFA	%	% avec éclatement DTS
CNY	3081808329	83,37	256 930 360 403,46	4%	7%
DIS	114086086,9	797,26	90 956 273 667,15	2%	2%
DTS	1462222846	797,26	1 165 771 786 419,05	18%	-
EAU	46399541,1	156,158	7 245 659 538,66	0%	0%
EUR	3185046692	655,957	2 089 253 672 848,37	34%	41%
JPY	5036553175	5,207	26 225 332 383,61	0%	2%
KWD	48070964,35	1885,87	90 655 589 540,46	1%	1%
SAR	278771944,5	152,941	42 635 659 962,49	1%	1%
UCB	42565188	797,262	33 935 606 914,59	1%	-
UCF	406196292,9	797,262	323 844 868 884,72	5%	-
USD	3371919960	573,524	1 933 877 023 063,02	31%	41%
WKR	1,19083E+11	0,515	61 327 826 241,99	1%	1%
XOF	1,27345E+11	1	127 344 586 633,44	2%	2%
GBP	-	730,553	-	-	2%
TOTAL	-	-	6 250 004 246 501,01	100%	100%

Source DGCP



9.4 Dette intérieure

9.4.1 Présentation de la situation au 31 Décembre 2018

Les obligations du Trésor représentent la composante la plus importante de la dette intérieure. Elles

représentent 93% de l'encours de la dette intérieure à fin décembre 2018. Les obligations du Trésor représentent une source d'endettement complémentaire pour financer les infrastructures. Les obligations sont émises par adjudication via l'agence UMOA-Titres ou par syndication (appel public à l'épargne à la BRVM).

Tableau 43. Répartition de la dette intérieure en fonction des créanciers

Situation au 31 décembre 2017	Dette intérieure exprimée en valeur (milliards FCFA)	Dette intérieure exprimée en % de la dette intérieure totale	Dette intérieure exprimée en % du PIB nominal de l'année 2018
Dette intérieure totale	887,2	100%	6,7%
Titres	825	93%	6,32%
Bon du Trésor	0	0%	0%
Obligation du Trésor (dont OAT)	825	93	6,3%
Prêt bancaire	62,2	7%	0,4%
BCEAO	0,0	0,0%	0,0%
Banque commerciale (détenue par l'Etat)	85,6	7%	0,4%

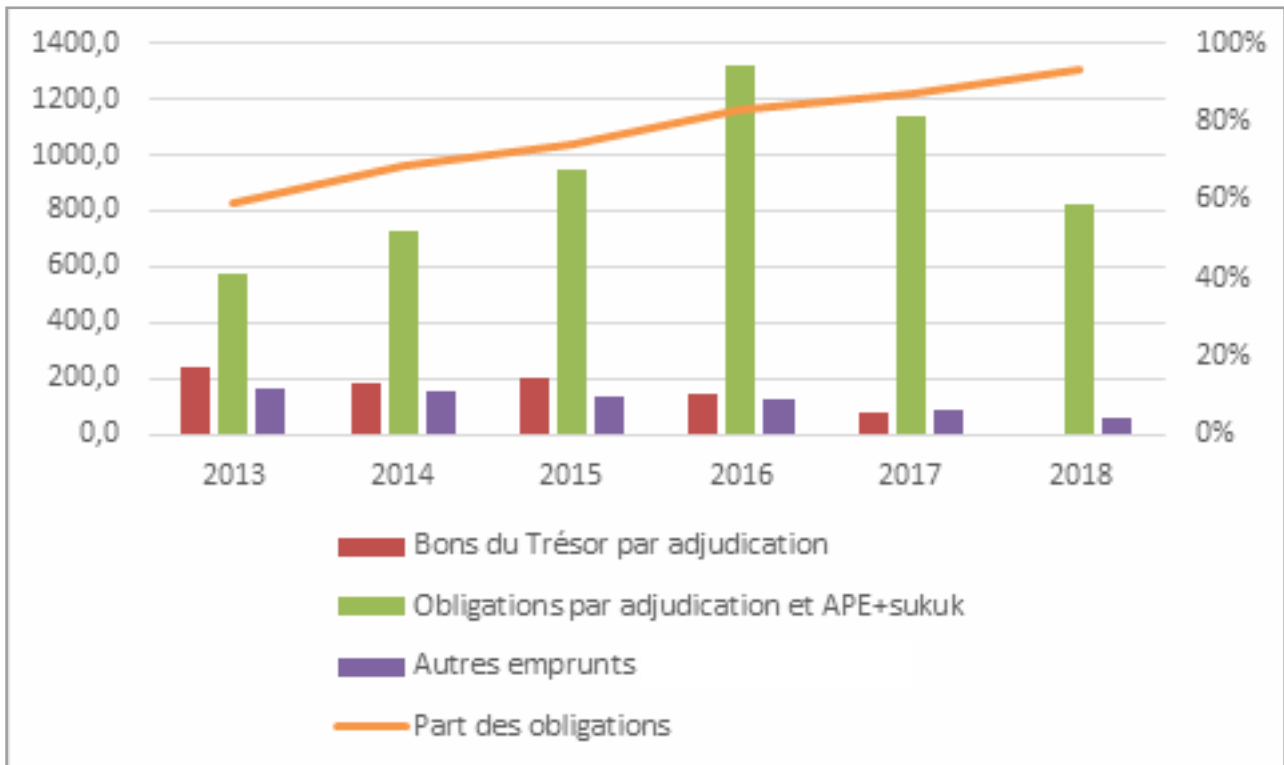
Source : DGCP

9.4.2 Evolution de la composition de la dette intérieure au cours des 5 dernières années

Les émissions d'obligation du trésor ont connu une tendance haussière entre 2013 et 2016 avant de connaître une baisse en 2018. Cette situation s'explique par la volonté des autorités de reprofiler la dette publique. Toutefois, l'Etat du Sénégal n'a pas

réalisé d'émission de titres publics en 2018. Compte tenu des taux d'intérêt très bas à l'international, le gouvernement du Sénégal a préféré émettre sur le marché des euro-obligations. Cependant, les analyses de viabilité de la dette ont révélé la nécessité pour le pays de revenir sur le marché régional à partir de 2019.

Figure 14. Répartition de la dette intérieure en obligations du trésor (OT) et des bons du trésor (BT)



DGCPT, Agence UMOA – Titres

9.4.3 Situation des paiements de la dette intérieure

Les titres de la dette publique du Sénégal sont détenus

par les banques et les compagnies d'assurance des pays de l'UEMOA. Les amortissements de capital constituent la majeure partie du service de la dette payée en fin décembre 2018.

Tableau 44. Service de la dette dû et payé

En milliards FCFA	Secteur bancaire			Secteur non-bancaire			Total		
	Principal	Intérêt	Total	Principal	Intérêt	Total	Principal	Intérêt	Total
(1) Service de la dette dû à fin décembre 2017	29,5	7,6	37,2	310,2	68,9	379,2	339,7	76,6	416
(2) Service de la dette payé dans le courant de l'année 2017	29,5	7,6	37,2	310,2	68,9	379,2	339,7	76,6	416

Source : DGCPT

9.5 Viabilité et soutenabilité

Le déficit budgétaire rapporté au PIB s'est détérioré de 2010 à 2012. A partir de 2016, il converge vers -3% (norme de l'UEMOA).

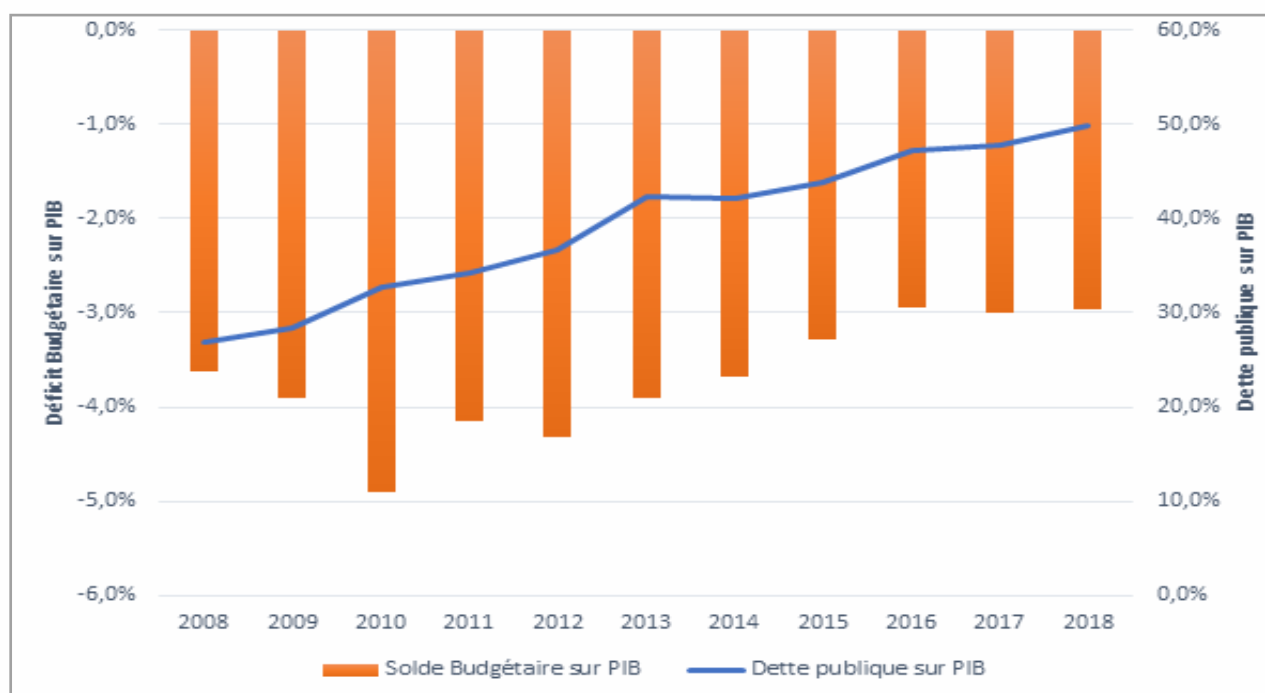
Le ratio d'endettement connaît une hausse tendancielle sur toute la période. Cette situation s'explique

par l'accumulation de déficit budgétaire après les initiatives pays pauvres très endettés et multilatérale dont le Sénégal avait bénéficié en 2005 et 2006. L'analyse conjointe du solde budgétaire et de la dette publique montre que la situation budgétaire du gouvernement est soutenable. Le changement d'année de base a permis de stabiliser les ratios dette pu-

blique et solde budgétaire global sur PIB. La comparaison des ratios d'endettement des différents pays

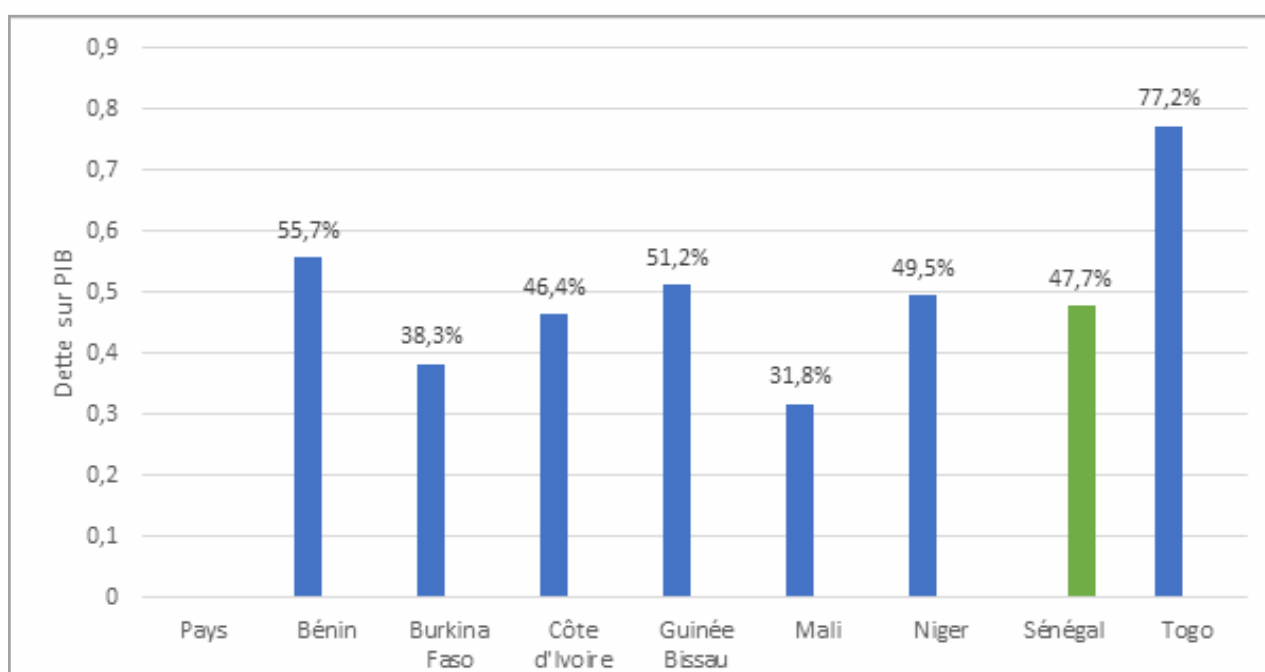
révèle que le Sénégal est en dessous de la moyenne des pays de l'UEMOA.

Figure 15. Ratio déficit budgétaire sur PIB et dette publique sur PIB au Sénégal,



Source : DGCP

Figure 16. Dette publique sur PIB en 2017 pour les pays de l'UEMOA



Source : DGCP



10- ANNEXES

Tableau 45. Emissions du Sénégal sur le marché des euro-obligations

Date d'émission	Montant en millions USD	Taux (%)	Date de maturité
2014	500	6,25	2024
2017	500	6,25	2033
2018	1200	4,75	2028
2018	1000	6,75	2048

Source : Bloomberg

Tableau 46. Détail des émissions du Sénégal de 2013 à 2016 (dette en monnaie locale)

Emetteur	Libellé	ISIN	Instrument	Voie	maturité	Date d'émission	Mit retenu	TMP
Sénégal	SN - BT - 12 mois - 23.janvier.14	SN0000000555	BT	Adjudication	1,00	23/01/13	31 075	5,60
Sénégal	SN - BT - 12 mois - 06.février.14	SN0000000563	BT	Adjudication	1,00	07/02/13	21 780	5,56
Sénégal	SN - BT - 24 mois - 22.février.15	SN0000000571	BT	Adjudication	2,00	21/02/13	25 950	5,90
Sénégal	SN - BT - 12 mois - 06.mars.14	SN0000000589	BT	Adjudication	1,00	07/03/13	20 988	5,44
Sénégal	SN - 6,25% - 5 ans - 22.mars.18	SN0000000597	OT	Adjudication	5,00	21/03/13	34 842	6,47
Sénégal	SN - 6% - 3 ans - 12.avril.16	SN0000000605	OT	Adjudication	3,00	11/04/13	24 818	6,80
Sénégal	SN - BT - 24 mois - 16.mai.15	SN0000000613	BT	Adjudication	2,00	15/05/13	29 844	5,80
Sénégal	SN - BT - 24 mois - 31.mai.15	SN0000000621	BT	Adjudication	2,00	30/05/13	17 520	5,79
Sénégal	ETAT SENEGAL 6,5% 2013-2023 (10 ans)	SN0000000233	OT	Syndication	10,00	29/07/13	66 937	6,60
Sénégal	SN - 6,25% - 5 ans - 23.août.18	SN0000000639	OT	Adjudication	5,00	22/08/13	30 380	6,79
Sénégal	SN - 6% - 3 ans - 20.septembre.16	SN0000000647	OT	Adjudication	3,00	19/09/13	42 860	6,77
Sénégal	SN - 6,25% - 5 ans - 25.octobre.18	SN0000000654	OT	Adjudication	5,00	24/10/13	36 497	7,36
Sénégal	SN - BT - 12 mois - 07.janvier.15	SN0000000662	BT	Adjudication	1,00	08/01/14	22 405	4,92
Sénégal	SN - BT - 24 mois - 21.janvier.16	SN0000000670	BT	Adjudication	2,00	23/01/14	20 250	5,18
Sénégal	SN - 6% - 3 ans - 06.mars.17	SN0000000688	OT	Adjudication	3,00	05/03/14	35 000	6,66
Sénégal	SN - 6,25% - 5 ans - 10.avril.19	SN0000000696	OT	Adjudication	5,00	09/04/14	37 166	6,94
Sénégal	SN - 6% - 3 ans - 07.mai.17	SN0000000704	OT	Adjudication	3,00	07/05/14	30 895	6,46
Sénégal	SN - BT - 24 mois - 18.mai.16	SN0000000712	BT	Adjudication	2,00	21/05/14	25 267	5,19
Sénégal	ETAT SENEGAL 6,25% 2014-2018 (4 ans)	SN0000000324	OT	Syndication	4,00	02/07/14	100 000	6,34
Sénégal	SN - 6,25% - 10 ans - 30.juillet.24 (EB)	XS1090161875	OT	Syndication (EB)	10,00	30/07/14	245 000	6,34
Sénégal	SN - BT - 24 mois - 15.septembre.16	SN0000000720	BT	Adjudication	2,00	18/09/14	40 020	5,24
Sénégal	ETAT SENEGAL 6,5% 2014-2021 (7 ans)	SN0000000340	OT	Syndication	7,00	27/11/14	118 997	6,60
Sénégal	SN - BT - 12 mois - 14.janvier.16	SN0000000738	BT	Adjudication	1,00	15/01/15	32 000	4,93
Sénégal	SN - BT - 24 mois - 24.janvier.17	SN0000000746	BT	Adjudication	2,00	27/01/15	33 000	5,08
Sénégal	SN - 5,5% - 3 ans - 11.février.18	SN0000000753	OT	Adjudication	3,00	10/02/15	31 680	5,96
Sénégal	SN - 5,9% - 5 ans - 27.février.20	SN0000000761	OT	Adjudication	5,00	26/02/15	23 241	6,33
Sénégal	SN - BT - 24 mois - 09.mars.17	SN0000000779	BT	Adjudication	2,00	12/03/15	22 000	4,93
Sénégal	SN - 5,5% - 3 ans - 03.avril.18	SN0000000803	OT	Adjudication	3,00	02/04/15	33 000	5,83
Sénégal	SN - 5,9% - 5 ans - 23.avril.20	SN0000000811	OT	Adjudication	5,00	22/04/15	27 500	6,20
Sénégal	SN - 5,5% - 3 ans - 07.mai.18	SN0000000829	OT	Adjudication	3,00	06/05/15	28 501	5,76
Sénégal	SN - BT - 24 mois - 18.mai.17	SN0000000837	BT	Adjudication	2,00	21/05/15	27 165	4,73
Sénégal	SN - 5,5% - 3 ans - 19.juin.18	SN0000000845	OT	Adjudication	3,00	18/06/15	27 500	5,47
Sénégal	SN - 5,9% - 5 ans - 15.juillet.20	SN0000000852	OT	Adjudication	5,00	14/07/15	32 580	5,65
Sénégal	SN - 5,9% - 5 ans - 13.août.20	SN0000000860	OT	Adjudication	5,00	12/08/15	32 139	5,73
Sénégal	SN - 6,25% - 7 ans - 10.septembre.22	SN0000000878	OT	Adjudication	7,00	09/09/15	32 262	5,97
Sénégal	SN - 5,5% - 3 ans - 08.octobre.18	SN0000000886	OT	Adjudication	3,00	07/10/15	38 500	5,36
Sénégal	ETAT SENEGAL 6,3% 2015-2025 (10 ans)	SN0000000910	OT	Syndication	10,00	30/10/15	100 200	6,40
Sénégal	SN - BT - 3 mois - 07.avril.16	SN0000000894	BT	Adjudication	0,25	07/01/16	60 000	4,03
Sénégal	SN - 5,5% - 3 ans - 27.janvier.19	SN0000000902	OT	Adjudication	3,00	26/01/16	45 000	5,62
Sénégal	SN - BT - 24 mois - 22.février.18	SN0000000928	BT	Adjudication	2,00	25/02/16	32 508	4,91
Sénégal	SN - 5,9% - 7 ans - 22.mars.23	SN0000000936	OT	Adjudication	7,00	21/03/16	165 000	5,95
Sénégal	SN - BT - 12 mois - 18.avril.17	SN0000000944	BT	Adjudication	1,00	19/04/16	33 000	4,49
Sénégal	SN - BT - 3 mois - 17.août.16	SN0000000951	BT	Adjudication	0,25	18/05/16	36 250	4,11
Sénégal	ETAT SENEGAL 6,00% 2016-2026 (10 ans)	SN0000000325	OT	Syndication	10,00	20/06/16	200 000	6,08
Sénégal	SN - 5,5% - 3 ans - 05.août.19	SN0000000969	OT	Adjudication	3,00	04/08/16	33 000	5,62
Sénégal	SN - BT - 3 mois - 12.décembre.16	SN0000000977	BT	Adjudication	0,25	09/09/16	40 000	3,57

Source : Agence UMOA-Titres

Tableau 47. Titres restants en vie en fin 2018 (Encours en millions de FCFA)

Emetteur	Libellé	ISIN	Identifiant	Instrument
Sénégal	SN - 8,75% - 10 ans - 13.mai.21	XS0625251854	SN062525185	OT
Sénégal	ETAT SENEGAL 6,7% 2012-2019 (7 ans)	SN0000000225	SN0000000225	OT
Sénégal	ETAT SENEGAL 6,5% 2013-2023 (10 ans)	SN0000000233	SN0000000233	OT
Sénégal	SN - 6,25% - 5 ans - 10.avril.19	SN0000000696	K600652E1	OT
Sénégal	SN - 6,25% - 10 ans - 30.juillet.24 (EB)	XS1090161875	SN109016187	OT
Sénégal	ETAT SENEGAL 6,5% 2014-2021 (7 ans)	SN0000000340	SN0000000340	OT
Sénégal	SN - 5,9% - 5 ans - 27.février.20	SN0000000761	K600722E2	OT
Sénégal	SN - 5,9% - 5 ans - 23.avril.20	SN0000000811	K600752E9	OT
Sénégal	SN - 5,9% - 5 ans - 13.août.20	SN0000000860	K600802E2	OT
Sénégal	SN - 6,25% - 7 ans - 10.septembre.22	SN0000000878	K600812F8	OT
Sénégal	ETAT SENEGAL 6,3% 2015-2025 (10 ans)	SN0000000910	SN0000000910	OT
Sénégal	SN - 5,5% - 3 ans - 27.janvier.19	SN0000000902	SN0000000902	OT
Sénégal	SN - 5,9% - 7 ans - 22.mars.23	SN0000000936	SN0000000936	OT
Sénégal	ETAT SENEGAL 6,00% 2016-2026 (10 ans)	SN0000000325	SN0000000325	OT
Sénégal	SN - 5,5% - 3 ans - 05.août.19	SN0000000969	SN0000000969	OT

Voie	maturité	Date d'émission	Montant retenu	TMP (%)	Coupon (%)	Encours en 2018
Syndication	10,0	13/05/11	245 000	9,32	8,75	245 000
Syndication	7,0	08/11/12	88 103	6,70	6,70	70 482
Syndication	10,0	29/07/13	66 937	6,60	6,50	58 570
Adjudication	5,0	09/04/14	37 166	6,94	6,25	23 635
Syndication	10,0	30/07/14	245 000	6,34	6,25	245 000
Syndication	7,0	27/11/14	118 997	6,60	6,50	118 997
Adjudication	5,0	26/02/15	23 241	6,33	5,90	23 241
Adjudication	5,0	22/04/15	27 500	6,20	5,90	27 500
Adjudication	5,0	12/08/15	32 139	5,73	5,90	32 139
Adjudication	7,0	09/09/15	32 262	5,97	6,25	32 262
Syndication	10,0	30/10/15	100 200	6,40	6,30	100 200
Adjudication	3,0	26/01/16	45 000	5,62	5,50	45 000
Adjudication	7,0	21/03/16	165 000	5,95	5,90	165 000
Syndication	10,0	20/06/16	200 000	6,08	6,00	200 000
Adjudication	3,0	04/08/16	33 000	5,62	5,50	33 000

Source : Agence UMOA-Titres

Adjudication (pour les titres publics) : vente aux enchères des titres émis par le gouvernement central. Dans la zone UEMOA, elle est organisée par la BCEAO et seules les banques et autres institutions financières régionales qui ont des comptes à la BCEAO peuvent y participer. Les autres entités ne peuvent souscrire aux adjudications que par l'intermédiaire des banques de l'UEMOA.

Amortissement ou échéance : période entre le décaissement d'un prêt et son dernier remboursement, composée du délai de grâce et de la période de remboursement.

Appel public à l'épargne : appel à concurrence sur le marché financier de titres publics par l'intermédiaire d'une SGI. Il est ouvert à tout épargnant.

Avoirs extérieurs nets (AEN) : créances ou engagements nets des institutions monétaires (Banque Centrale et banques) sur l'extérieur. Ce poste correspond à l'ensemble des rubriques des situations de la Banque Centrale et des banques relatives à leurs opérations avec l'extérieur. Il s'obtient en déduisant des avoirs extérieurs bruts, l'ensemble des engagements extérieurs, y compris les engagements à moyen et long terme.

Besoin de financement de l'Etat : montant global nécessaire pour couvrir le déficit budgétaire primaire et les charges d'intérêt et d'amortissement liées à la dette.

Bons du Trésor : titres publics à court terme d'une durée comprise entre 7 jours et 2 ans, émis par un Etat membre de l'UEMOA.

Club de Paris : groupe informel de pays créanciers (généralement des pays de OCDE), qui se réunissent à Paris pour négocier des accords de restructuration de la dette avec des pays débiteurs connaissant des problèmes de service de la dette.

Créanciers bilatéraux : gouvernements, banques centrales, agences et agences de crédit à l'exporta-

tion, qui prêtent à un gouvernement débiteur sur une base intergouvernementale.

Créanciers multilatéraux : institutions internationales qui prêtent des fonds à des termes concessionnels et/ou non-concessionnels, comme le FMI, la Banque mondiale et les banques régionales de développement.

Crédits à l'économie (CE) : ensemble des concours consentis à l'économie par les banques (refinancés ou non), les établissements financiers (partie refinancée par la Banque Centrale) et par le Trésor (à travers l'acceptation de traites douanières).

Crédit intérieur = Crédit à l'économie + Position nette du Gouvernement (voir PNG).

Décaissement : versement de tout ou partie du montant contracté aux termes d'un prêt.

Déficit budgétaire : différence entre recettes totales et dépenses totales et prêts nets.

Déficit du compte courant : solde déficitaire des transactions courantes de la balance des paiements.

Déficit primaire : différence négative entre recettes et dépenses, hors paiements d'intérêt.

Dette publique extérieure : emprunts de l'administration centrale à l'égard des non-résidents.

Dette publique intérieure : emprunts de l'administration centrale à l'égard des résidents.

Dette non-concessionnelle : dette contractée aux conditions du marché.

Dette publique : somme de toutes les dettes de l'administration centrale (extérieure et intérieure).

Données économiques :

- **Réalisations :** données économiques pour les années passées, calculées sur la base des informations économiques exhaustives recueillies sur

l'activité économique par les administrations nationales. Elles devraient correspondre plus ou moins aux données des comptes définitifs pour l'année N-3 ;

- **Estimations** : correspondent aux comptes semi-définitifs ou provisoires, arrêtés sur la base des informations économiques d'une année donnée. Elles sont généralement non exhaustives et/ou non entièrement validées ;

- **Projections ou prévisions économiques** : correspondent aux données économiques calculées sur la base des hypothèses formulées sur l'évolution future de l'activité économique. Ces projections peuvent couvrir partiellement certains comptes pour lesquels il n'existe que des données provisoires et/ou partielles.

Élément don : différence entre la valeur nominale (VN) et la valeur actualisée (VA) du service de la dette exprimée en pourcentage de la valeur nominale du prêt $((VN-VA)/V'N)$.

Emprunt concessionnel : prêts et crédits qui sont assortis d'une période d'amortissement de longue durée et/ou de taux d'intérêt inférieurs au marché, tels qu'ils comportent un élément don d'au moins 35 %.

Eurobond (ou Euro-obligation) : obligation en devise au niveau du marché financier de Londres.

Inflation : hausse généralisée des prix à la consommation. Il en résulte une perte du pouvoir d'achat de la monnaie.

Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) : initiative lancée en juin 2005 pour accélérer les progrès vers les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Initiative PPTE : cadre adopté par la Banque mondiale et le FMI en 1996 pour régler les problèmes de dette extérieure des pays pauvres très endettés, qui a pour objectif d'apporter un allègement global de la dette suffisant pour parvenir à la viabilité de la dette.

Masse monétaire (MO) : ensemble des créances détenues par le reste de l'économie sur les institutions monétaires.

Elle recouvre les disponibilités monétaires (circulation fiduciaire + dépôts à vue) et quasi monétaires (comptes d'épargne et dépôts à terme).

Obligations du Trésor : titres publics à moyen ou long terme émis à travers des adjudications ou des appels publics à l'épargne.

Passif conditionnel : dettes contractées par les autres entités publiques à l'exception de l'administration centrale (collectivités locales et secteur parapublic).

Position Nette du Gouvernement (PNG) : créances nettes ou engagements nets du Trésor vis-à-vis du reste de l'économie.

La position nette du Gouvernement est constituée par la différence entre les dettes du Trésor et ses créances sur la Banque Centrale, les banques et les particuliers et entreprises.

Par convention, une PNG créditrice est précédée du signe (-) tandis qu'une PNG débitrice est précédée du signe (+).

Pression fiscale : le ratio recettes fiscales rapportées au PIB.

Risque de refinancement : risque lié au renouvellement de la dette arrivée à échéance. Il peut porter sur le coût du refinancement ou l'impossibilité d'obtenir les montants souhaités.

Risque de taux d'intérêt : le risque de taux d'intérêt fait référence à la vulnérabilité du portefeuille de la dette et au coût de la dette du gouvernement à des taux d'intérêt élevés du marché, au point où la dette à taux fixe et la dette à taux variable qui arrivent à maturation sont réévaluées.

Risques de change : risques liés aux fluctuations des taux de change.

Service de la dette : tout paiement à effectuer au titre du principal, des intérêts et des commissions d'un prêt.

Solde primaire : (voir déficit primaire).

Stock de la dette publique : montant à une date donnée des décaissements de dettes non encore remboursées.

Taux de change : prix d'une devise en terme d'une autre.

Taux d'endettement : ratio du stock de la dette publique rapporté au PIB.

Taux d'investissement de l'économie d'un pays : un ratio qui indique la formation brute de capital fixe de tous les agents économiques (gouvernement, entreprises, ménages) exprimée en pourcentage du PIB. Pour un pays, la FBCF est la somme des investissements matériels et logiciels réalisés pendant un an dans ce pays.

Les termes de l'échange : expriment pour un pays le rapport entre le prix des exportations et le prix des

importations. Ils sont généralement calculés à partir d'indices de prix et indiquent une évolution par rapport à une année de référence ($T = \frac{\text{indice des prix des exportations}}{\text{indice des prix des importations}} \times 100$).

Les termes de l'échange s'améliorent dans le temps ($T > 100$) si une économie exporte une quantité moindre de marchandises pour se procurer la même quantité de biens importés (en d'autres termes, les mêmes quantités exportées permettent d'acheter une quantité accrue de marchandises importées): les recettes d'exportation s'améliorent dans ce cas. Dans le cas inverse, les termes de l'échange se dégradent (T).

Ce rapport de prix traduit ainsi l'évolution du pouvoir d'achat des exportations en importations, à volume d'échanges donné (la structure des échanges est fixée) : il reflète la compétitivité-prix d'un pays (indépendamment de l'effet quantité).

CISI-UMOA

Programme de certification des acteurs du marché financier régional



Boostez vos perspectives de carrière

Vous êtes un professionnel du marché financier régional et vous souhaitez être reconnu comme tel ? Certifiez-vous afin de renforcer et faire valoir vos capacités.

La certification CISI-UMOA est délivrée par CISI, institution londonienne de renommée internationale qui développe des programmes de haut niveau selon une approche modulaire par paliers et correspondant à des parcours adaptés par métiers.

En zone UMOA, cette certification portera d'abord sur le module « Fondamentaux des services financiers » puis le module « Marchés obligataires » avant de proposer, avec le concours de l'ensemble des acteurs et selon les besoins, une gamme de parcours métiers spécialement dédiée à notre marché financier régional.

Déployée dans plus de 80 pays et dotée d'une reconnaissance au niveau international, la certification financière CISI est, grâce au programme CISI-UMOA, disponible pour la première fois dans des pays francophones d'Afrique subsaharienne ; en l'occurrence les 8 pays de la zone UEMOA.

Etudiants, Particuliers ou Professionnels d'établissements financiers, boostez vos perspectives de carrière grâce à ce programme de certification.

Pour vous inscrire, RDV sur
www.cisi-umoa.org

Vous pouvez également écrire à inscriptions@cisi-umoa.org ou appeler au (221) 33 839 10 10



UMOA-Titres
Bâtir un Marché intégré des Titres Publics

Bénin | Burkina | Côte d'Ivoire | Guinée-Bissau | Mali | Niger | Sénégal | Togo



UMOA-Titres

Bâtir un Marché intégré des Titres Publics

ASSURER L'IMPULSION NÉCESSAIRE POUR L'ÉMERGENCE D'UN MARCHÉ RÉGIONAL DES TITRES PUBLICS DE RÉFÉRENCE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DES ETATS DE L'UEMOA



LB
AKKOS Centre®

Ensemble, construisons l'UMOA de demain

www.umoatitres.com



Bénin | Burkina | Côte d'Ivoire | Guinée-Bissau | Mali | Niger | Sénégal | Togo

Siège BCEAO • Avenue Abdoulaye FADIGA • Batiment annexe 10ème étage • Bureau 1010

BP: 4709 Dalar - RP - Sénégal • Tél.: (+221) 33 839 10 10

www.umoatitres.org